



# **RAPPORT GENERAL**

## **DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2014**

**CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**



# **RAPPORT GENERAL**

## **DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2014**

**CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**





**Son Excellence Monsieur Macky SALL**  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL





**Mme Aminata TALL**  
**Présidente du Conseil économique, social et environnemental**



## **SOMMAIRE**

	<b>page</b>
<b>Sigles et abréviations</b>	<b>10</b>
<b>Mot de la Présidente du Conseil économique, social et environnemental</b>	<b>13</b>
<b>PREMIERE PARTIE : AVIS SUR LA SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>15</b>
<b>Section I : Analyse sommaire de la situation économique, sociale et environnementale de l'année 2014</b>	<b>17</b>
A. Situation de la gouvernance publique et de l'environnement des affaires	<b>17</b>
B. Situation économique et financière	<b>20</b>
C. Situation sociale et culturelle	<b>23</b>
D. Situation environnementale	<b>29</b>
<b>Section II : Recommandations</b>	<b>33</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : RAPPORT D'ACTIVITES DES TRAVAUX DES SESSIONS ET DES INTERSESSIONS DE L'ANNEE 2014</b>	<b>45</b>
A. Recommandations des deux sessions ordinaires de l'année 2014	<b>47</b>
B. Compte rendu des travaux de la première session extraordinaire de l'année 2014	<b>79</b>
C. Compte rendu des travaux de la deuxième session extraordinaire de l'année 2014	<b>91</b>
D. Compte rendu des activités des intersessions de l'année 2014	<b>101</b>
<b>TROISIEME PARTIE : ACTIVITES DE COOPERATION, DE PARTENARIAT ET DE REPRESENTATION</b>	<b>133</b>
A. Activités de coopération et de partenariat de l'année 2014	<b>135</b>
B. Activités de représentation de l'année 2014+	<b>151</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>167</b>
Compte rendu de la plénière d'adoption du rapport général 2014	<b>169</b>
Motions de félicitations	<b>177</b>

# SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ADPME</b>	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
<b>AIBD</b>	Aéroport International Blaise Diagne
<b>AICESIS</b>	Association international des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires
<b>AJS</b>	Association des juristes sénégalaises
<b>ANAM</b>	Agence nationale des Affaires maritimes
<b>ANAMO</b>	Agence nationale de la Maison de l'Outil
<b>ANPEJ</b>	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>APC</b>	Approche par les compétences
<b>APDA</b>	Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat
<b>ARMP</b>	Autorité de Régulation des Marchés publics
<b>ARTP</b>	Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
<b>BCEAO</b>	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BNDE</b>	Banque Nationale pour le Développement de l'Economie
<b>BOS</b>	Bureau opération de Suivi du Plan Sénégal émergent
<b>BRVM</b>	Bourse régionale des valeurs mobilières
<b>CADHP</b>	Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDM</b>	Code des Marchés publics
<b>PAQUET</b>	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
<b>CDSMT</b>	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CERFLA</b>	Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation en Langues africaines
<b>CESE</b>	Conseil économique, social et environnemental
<b>CESER</b>	Comités économiques, sociaux et environnementaux régionaux
<b>CET</b>	Centre d'enfouissement technique
<b>CGA</b>	Centres de Gestion agréés
<b>CIAT</b>	Comité Interministériel de l'Administration Territoriale
<b>CMU</b>	Couverture Maladie Universelle
<b>CNG</b>	Commission nationale de Gouvernance
<b>CNRA</b>	Commission nationale de Régulation audiovisuelle
<b>CONOFE</b>	Comité Consultatif National d'Orientation de la Filière Equine
<b>CONTAN</b>	Commission nationale de la Transition de l'Analogique au Numérique
<b>COSYDEP</b>	Coalition des synergies pour la défense de l'éducation publique
<b>CPDN</b>	Contributions prévues déterminées au niveau national
<b>CRDI</b>	Centre de Recherche pour le Développement International
<b>CREI</b>	Cour de Répression de l'Enrichissement illicite
<b>CSE</b>	Centre de Suivi Ecologique
<b>CSRP</b>	Commission Sous Régionale des Pêches

<b>CSS</b>	Caisse de Sécurité sociale
<b>DCMP</b>	Direction centrale des Marchés publics
<b>DEEC</b>	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés
<b>DGCPT</b>	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
<b>DGD</b>	Direction générale des Douanes
<b>DGID</b>	Direction générale des Impôts et Domaines
<b>DNS</b>	Dépense Nationale de Santé
<b>DPEE</b>	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
<b>DPM</b>	Domaine public maritime
<b>EANM</b>	Élévation accélérée du niveau de la mer
<b>EPS</b>	Etablissement public de Santé
<b>FAISE</b>	Fonds d'appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur
<b>FAO</b>	Fonds des Nations unies pour l'Agriculture
<b>FASTEF</b>	Faculté des Sciences et Technique de Formation
<b>FESNAC</b>	Festival national des Arts et Culture
<b>FIBA</b>	Fédération international de Basket Ball
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FNR</b>	Fonds National de Retraite
<b>FONGIP</b>	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
<b>FONSIS</b>	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
<b>FONSTAB</b>	Fonds de Stabilisation
<b>FSE</b>	Fonds de Soutien au Secteur de l'Énergie
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
<b>GIZC</b>	Gestion intégrée des zones côtières
<b>GL-GDRN</b>	Gouvernance locale - Gestion décentralisée des Ressources naturelles
<b>GPF</b>	Groupement de Promotion féminine
<b>HALD</b>	Hôpital Aristide Le Dantec
<b>HOGGY</b>	Hôpital Général de Grand Yoff
<b>IFAN</b>	Institut fondamental d'Afrique noir
<b>IGE</b>	Inspection Général d'Etat
<b>IGF</b>	Inspection Général des Finances
<b>IPM</b>	Institut de Prévoyance Maladie
<b>IPPTE</b>	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
<b>IPRES</b>	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
<b>ISRA</b>	Institut sénégalais de Recherches agricoles
<b>ITA</b>	Institut de Technologie alimentaire
<b>ITIE</b>	Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives
<b>LOASP</b>	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
<b>LONASE</b>	Loterie nationale sénégalaise
<b>LPS</b>	Lettre de Politique Sectorielle
<b>MAEP</b>	Mécanisme africain d'évaluation par les Pairs

<b>MCA</b>	Millenium Challenge Account
<b>MINUSMA</b>	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
<b>NASAN</b>	Nouvelle Alliance pour la Nutrition et la Sécurité Alimentaire
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat économique pour le Développement de l'Afrique
<b>OCB</b>	Organisations communautaires de base
<b>OFNAC</b>	Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONUUDI</b>	Organisation des Nations unies pour le Développement industriel
<b>PADAER</b>	Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PAPRIZ</b>	Projet d'amélioration de la productivité du riz dans la vallée du fleuve Sénégal
<b>PDEF</b>	Programme de développement de l'éducation et de la formation
<b>PDMAS</b>	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PMU</b>	Pari mutuel urbain
<b>PNAR</b>	Programme National d'Autosuffisance en Riz
<b>PNGD</b>	Programme national de gestion des Déchets
<b>PNIA</b>	Programme National d'Investissement Agricole
<b>PPP</b>	Partenariat public privé
<b>PRACAS/RIZ</b>	Programme de Relance des Activités économiques en Casamance/Riz
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PAP/PSE</b>	Plan d'Actions prioritaires/ Plan Sénégal émergent
<b>PSL/SIDA</b>	Plan Stratégique de Lutte contre le SIDA
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PTME</b>	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
<b>ROME</b>	Répertoire opérationnel des métiers et emplois au Sénégal
<b>RSE</b>	Responsabilité sociale d'entreprise
<b>SAR</b>	Société Africaine de Raffinage
<b>SAU</b>	Services d'Accueil d'Urgences
<b>SDMAT</b>	Schéma Directeur de Modernisation de l'Administration Territoriale
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SNCDS</b>	Société Nationale des Conserveries du Sénégal
<b>SONATEL</b>	Société nationale des Télécommunication
<b>SUMA</b>	Service d'Urgences médicales assistées
<b>UASSU</b>	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
<b>UCESA</b>	Union des Conseils économiques et sociaux et Institution similaires d'Afrique
<b>UCESIF</b>	Union des Conseils économiques et sociaux et Institution similaires francophones
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest africaine
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'Expérience
<b>WILDAF</b>	Women in Law and Development in Africa

## **MOT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

La loi organique n°2012-28 du 28 décembre 2012, portant organisation et fonctionnement du Conseil, dans son article 27, prévoit que « Le Conseil économique, social et environnemental adresse chaque année un rapport au Président de la République ».

C'est l'objet de ce présent document qui se propose d'être une compilation de l'ensemble de nos travaux et activités de l'année 2014, déroulées dans la perspective d'accompagner la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent, comme nous en avons pris l'engagement lors de la première session ordinaire de l'année 2014.

Quelques innovations ont été apportées à la présentation dudit rapport, relativement à son contenu, qui, désormais, prend en charge l'ensemble des travaux de l'année, aussi bien en période de session, qu'en intersession, tant au niveau national qu'international. Et c'est pourquoi, le présent rapport a été articulé autour de trois grands axes.

Dans une première partie, il s'agit d'une analyse succincte de la situation économique sociale et environnementale du Sénégal de l'année 2014 pour aboutir à des recommandations pertinentes pour le développement des secteurs et sous-secteurs passés en revue.

Une deuxième partie est consacrée aux différentes recommandations émises sur les huit (08) thématiques qui ont été abordées lors des séances plénières des quatre sessions de l'année (02 sessions ordinaires et 02 sessions extraordinaires). Ces recommandations fortes et appropriées, devraient contribuer, de manière générale, à une bonne mise en œuvre et à un meilleur suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui n'a d'autre finalité que l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les deux sessions extraordinaires tenues au mois de décembre ont permis des échanges d'informations sur la responsabilité sociétale des entreprises et sur le Plan Sénégal Emergent. Beaucoup d'enseignements ont corroboré ces séances dont la qualité a été exceptionnelle.

Enfin, la troisième partie de ce rapport est consacrée à l'ensemble des activités, internationales comme nationales, de coopération, de partenariat et de représentation que notre institution a eu à effectuer au cours de l'année 2014.

Nous espérons que les recommandations, contenues dans ce rapport général, qui constituent autant de contributions positives, pourraient aider les décideurs publics à choisir les meilleures options pour progresser dans la maîtrise et la satisfaction de la demande des populations. Pour sa part, le Conseil économique social et environnemental reste et demeure une institution au service des pouvoirs publics et à l'écoute des populations

**Madame Aminata TALL,  
Présidente du Conseil économique, social et environnemental**



# ***PREMIERE PARTIE***

---

## **AVIS SUR LA SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ANNEE 2014**



# Section I : Analyse sommaire de la situation économique, sociale et environnementale de l'année 2014

---

L'année 2014 a été marquée par plusieurs initiatives gouvernementales visant à satisfaire les aspirations légitimes des citoyens en matière de bonne gouvernance, au regard de la série de mesures prises pour améliorer la gestion des affaires publiques.

## A. SITUATION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Pour améliorer le cadre d'exercice des activités économiques, sociales et environnementales, le Sénégal s'est engagé résolument dans des initiatives visant à consolider son mode de gouvernance.

1- S'agissant de la gouvernance des ressources naturelles, deux actions majeures ont été initiées par le ministère en charge des mines, avec la relecture des conventions et contrats et la révision du Code minier en vigueur depuis 2003. En réaction à cette décision, les compagnies minières ont entamé leurs concertations pour la mise sur pied d'une chambre des mines au Sénégal.

Par ailleurs, le Sénégal a adhéré, depuis le 17 octobre 2014, à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui est une coalition mondiale de gouvernements, de compagnies minières et pétrolières, et de la société civile pour promouvoir la transparence et la gestion responsable, par les Etats, des revenus tirés du secteur extractif. Le Sénégal, en sa qualité de pays candidat doit, pour prétendre au statut de pays conforme, produire son premier rapport au plus tard en octobre 2015, publication qui lui permettra de prétendre à la conformité au terme d'un exercice de validation qui aura lieu en octobre 2016.

2- En matière de gouvernance sécuritaire, l'Etat a pris d'importantes mesures dans le cadre de la protection des personnes, des biens et des services, notamment :

- les réformes du Code pénal et du Code de procédure pénale dont la principale nouveauté est le durcissement des peines pour le vol de bétail. Ainsi, le vol de bétail, générateur de revenus, est devenu un vol aggravé avec des peines d'emprisonnement et d'amende qui peuvent aller, respectivement, jusqu'à dix ans et cinq cent mille Francs CFA. Il en est de même du vol de l'électricité, des hydrocarbures, d'images et de signaux;

- les recrutements importants pour renforcer les effectifs de la Police, de la Gendarmerie et la création du corps des agents de sécurité de proximité. Cela permet un meilleur maillage sécuritaire du territoire et un renforcement de la lutte contre le vol de bétail et les conflits entre éleveurs et agriculteurs ;

- l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie en milieu carcéral. C'est tout le sens de la création des Chambres criminelles au niveau des Tribunaux de Grande Instance et des Cours d'Appel en lieu et place des Cours d'Assises, pour éviter les longues détentions grâce à un nouveau mode de fonctionnement plus diligent et plus régulier.

**3-** En matière de gouvernance locale, l'année 2014 a été marquée par le début de la mise en œuvre de la première phase de la réforme de l'acte 3 de la décentralisation. Dans ce cadre on peut relever :

- les élections départementales et municipales du 29 juin 2014 ont permis une meilleure représentation des femmes dans les Conseils locaux grâce à la loi sur la parité. Toutefois leur quasi-absence dans les organes dirigeants, notamment les Bureaux, a été dénoncée avec même des recours devant la justice. Aussi, des organisations de défense et de promotion des droits de la femme plaident-elles pour une meilleure prise en compte de la dimension genre dans tous les programmes de développement et surtout le PSE.

- la mise en œuvre de l'Acte 3 s'est faite avec beaucoup de contraintes au sein des collectivités locales : retards de paiements des salaires, problèmes de redéploiement du personnel des conseils régionaux, difficultés de répartition des infrastructures entre les nouvelles collectivités locales, etc.

- la communalisation intégrale, avec la transformation des anciennes communautés rurales en communes sans aucune restructuration territoriale, a entraîné des déséquilibres par l'existence de grandes communes faiblement peuplées et financièrement peu viables à côté de petites communes à très forte densité de population ne disposant que de peu d'espaces.

- la volonté de rééquilibrage décentralisation-déconcentration, affichée depuis le 31 juillet 2013 lors de la réunion du Comité Interministériel de l'Administration Territoriale (CIAT) n'est pas encore suivie d'effet faute de mise en œuvre du Schéma Directeur de Modernisation de l'Administration Territoriale (SDMAT), document stratégique devant mener vers une réelle refondation de l'action publique territoriale pour une gouvernance concertée entre autorités déconcentrées et autorités décentralisées. Cette situation, associée à la réforme de l'acte 3, creuse davantage le déséquilibre entre déconcentration et décentralisation, ce qui est source d'un dysfonctionnement préjudiciable à l'efficacité administrative. En tout état de cause, une meilleure articulation entre décentralisation et déconcentration nécessite l'adoption urgente de la loi d'orientation sur l'organisation de l'administration territoriale et de la Charte de la Déconcentration dont le processus de validation est en phase avancée.

**4-** S'agissant de la gouvernance des ressources publiques, les faits marquants de 2014 portent, entre autres, sur :

- la réforme du code des marchés publics avec l'adoption du décret y afférent sous le n°2014-1212 du 22 septembre 2014, traduit la volonté du Chef de l'Etat de disposer d'un code consensuel assurant la célérité de l'exécution de la commande publique dans le respect des principes de transparence et d'équité. Ce code fixe les règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés conclus par l'Etat et ses démembrements pour répondre à leurs besoins en matière de réalisation de travaux et d'achat de fournitures ou de services ainsi que

la passation et le contrôle des contrats portant participation à l'exécution d'un service public. Des innovations majeures ont été apportées par ce nouveau Code avec, notamment :

- l'introduction de la notion de planification dans la commande publique avec l'obligation faite aux autorités contractantes d'élaborer et de publier leurs plans de passation des marchés dans des délais déterminés;
- l'extension du périmètre d'application du code avec la suppression des régimes dérogatoires ;
- la limitation du champ de l'entente directe ;
- l'abaissement du seuil des garanties de soumission pour ne pas pénaliser les PME ;
- la fixation des délais de traitement de certains dossiers ;
- le relèvement des seuils;
- la prise en compte de l'offre spontanée.

- la mise en place d'un environnement des affaires favorable au secteur privé a constitué un élément clé de la politique du Gouvernement. Le Conseil économique, social et environnemental se félicite des résultats encourageants enregistrés par le pays avec le gain de 10 points enregistré dans le rapport «Doing Business 2014 ». Ces gains sont très certainement un des premiers effets de la dématérialisation des procédures de délivrance de l'autorisation de construire et de la loi n°2014-10 du 15 avril 2014 portant fixation du capital social minimum de la Société à responsabilité limitée(Sarl) qui passe désormais d'un million de F CFA à 100.000 F CFA.

- dans le cadre de l'harmonisation de la gestion des finances publiques, conforme aux standards internationaux, le pays s'est engagé dans la transposition des directives de l'UEMOA. En effet, depuis 2009, l'UEMOA s'est mise dans une posture de réforme du cadre harmonisé des finances publiques en vigueur dans la sous-région depuis 1999 par l'adoption de six directives portant sur la transparence budgétaire, les lois de finances, les procédures de la comptabilité publique, la nomenclature budgétaire, le tableau des opérations financières et le plan comptable de l'Etat. Notre pays a fini de transposer lesdites directives depuis 2011 et poursuit l'application effective qui se fera progressivement jusqu'en 2017. Le cadre sera complété par deux nouvelles directives, portant respectivement sur le régime financier des collectivités locales et sur la comptabilité matière, adoptées récemment par l'UEMOA. Ces réformes vont permettre, au Sénégal et à l'ensemble des pays de l'UEMOA de disposer, d'un cadre des finances publiques conforme aux standards internationaux.

- dans le cadre de la reddition des comptes, la Cour de Répression de l'Enrichissement illicite a démarré le jugement de certains anciens gestionnaires de deniers publics accusés d'enrichissement illicite, comme l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) qui est en train de recevoir les déclarations de patrimoine des assujettis ;

- même si le Sénégal a adhéré au mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD depuis sa création en 2003, il ne s'était pas engagé à se soumettre à l'exercice d'évaluation malgré la tentative amorcée en 2004. Avec l'avènement de la deuxième alternance politique au Sénégal survenue en mars 2012, les nouvelles autorités ont pris la décision de relancer le processus d'auto-évaluation, ce qui a été consacré par l'installation de la Commission nationale de Gouvernance (CNG), le 20 novembre 2014, sous la présidence du

Premier Ministre. Cette Commission nationale de Gouvernance, est responsable du pilotage, de la supervision et de l'administration du processus, pour la production d'un rapport national d'auto-évaluation et d'un programme d'action.

## **B. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

L'année 2014 a été, au plan interne, une année de consolidation de la reprise. Le regain de dynamisme qui semble s'amorcer traduit le renforcement de la demande intérieure, favorisé par celui des investissements publics dans l'énergie et les infrastructures, dans un contexte de démarrage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Globalement, le taux de croissance du PIB réel a atteint 4,5% en 2014 contre 3,5% un an auparavant, porté par la relance dans le secteur secondaire et la vigueur dans les services.

Dans le secteur primaire, l'activité est restée dynamique à la faveur des performances notées dans le sous-secteur agricole, mais également de la bonne tenue affichée par les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche.

Les performances du secteur primaire méritent une attention particulière.

**1-** Sous l'effet de mauvais hivernages et des efforts consentis par le Gouvernement en matière de fournitures d'engrais et de semences, le sous-secteur de l'agriculture a tiré avantage de la mise en œuvre des programmes agricoles visant à renforcer la productivité et le revenu des producteurs, en l'occurrence le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), le Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS) ainsi que le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER). De plus, la préservation de la situation phytosanitaire sur l'étendue du territoire national a contribué à la consolidation des rendements agricoles.

- La production d'arachide a atteint 692 572 tonnes, en retrait de 12% par rapport à la moyenne sur la période de 2008-2012. La mauvaise qualité des semences d'arachide figure parmi les contraintes majeures à l'accroissement de la production. Cependant, le prix de l'arachide fixé à 200 francs CFA a été bien apprécié par tous les acteurs même s'il est à noter le démarrage tardif de la commercialisation de l'arachide à la dernière quinzaine du mois de Décembre 2014, qui a obligé les cultivateurs à brader leurs récoltes sur les marchés hebdomadaires. Le Sénégal est, par ailleurs, un grand importateur de riz alors que le potentiel rizicole de la vallée du fleuve n'est pas totalement exploité. La production de riz paddy a atteint 627 000 tonnes. Elle marque une hausse de 45% par rapport à la moyenne de la production sur la période 2008-2013. Des efforts substantiels sont requis pour atteindre l'objectif de 1 600 000 tonnes de riz paddy à l'horizon 2017.

- L'horticulture a enregistré des progrès notables, avec une production de 740 000 tonnes de légumes et 258 000 tonnes de fruits, soit une augmentation globale de 5% par rapport à 2013. Les productions enregistrées permettent de couvrir une grande partie des besoins de la consommation intérieure, notamment pour l'oignon, la banane et la pomme de terre. Ce secteur

confirme les bonnes perspectives pour l'exportation avec un record de 85.000 tonnes, ce qui autorise tous les espoirs quant à la réalisation des objectifs du PRACAS.

2- Le secteur de l'élevage affiche une croissance globale de 5%, les productions des volailles et d'œufs connaissant une hausse respective de 1,3% et 3,8%.

3- Pour l'année 2014, le sous-secteur de la pêche a, pour sa part, crû de 1,5% contre 0,9% en 2013, porté par la vigueur de la pêche industrielle. Les difficultés de ce sous-secteur liées, principalement, à la rareté de la ressource, se manifestent par des débarquements en baisse, une hausse du prix du poisson, une baisse des activités et des revenus des acteurs dans tous les quais, sites et unités de transformation de produits halieutiques. Par ailleurs, les professionnels et autres acteurs de la pêche continuent de déplorer une surexploitation de la ressource, des conflits entre pêcheurs artisanaux et pêcheurs industriels, mais aussi "une controverse autour des avantages liés aux accords de pêche signés entre l'État sénégalais et l'Union européenne". Enfin, il convient de signaler que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, fait perdre au Sénégal environ 150 milliards de francs CFA par an.

4- Concernant le secteur des hydrocarbures, la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) a prévu certaines actions pour s'attaquer au lourd fardeau budgétaire qu'occasionne le soutien apporté à la Société Africaine de Raffinage (SAR). Le gouvernement a estimé à 40 milliards de FCFA le montant des appuis directs et indirects à la SAR. En octobre et novembre 2014, la Compagnie Ecossaise Cairn Energy a annoncé une découverte de pétrole au large des côtes du Sénégal avec deux puits ayant des réserves récupérables estimées à 400 millions de barils, Le début de leur exploitation ne se fera que d'ici 5 ans et permettra, sûrement, d'améliorer la disponibilité d'une énergie à moindre coût.

5- Le CESE se félicite de la volonté du Gouvernement de relancer le tourisme par l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui ambitionne de doubler en cinq ans le nombre d'arrivées des touristes. Cependant, pour atteindre un tel objectif, il faudrait faire face aux contraintes relatives à :

- un besoin de financement public de 78 milliards de FCFA et une mobilisation de 234 milliards de FCFA d'investissements privés pour améliorer l'offre touristique ;
- des budgets marketing de plus de 68 milliards de FCFA sur 5 ans, pour mieux vendre la destination Sénégal;
- la professionnalisation de la gestion du secteur;
- la révision du système de visa exigé des européens (français);
- la nécessité d'une gestion contrôlée et durable du littoral et des aménagements, les constructions anarchiques ayant contribué à une accélération de l'érosion côtière, faisant disparaître entièrement les plages destinées à accueillir les touristes (Saly Portudal);
- la baisse du coût du transport aérien pour améliorer la compétitivité de la destination Sénégal ;
- l'élaboration de circuits touristiques basés sur la valorisation de notre patrimoine culturel et historique.

6- Le secteur industriel aurait progressé de 4,9% en 2014 contre un repli de 1,5% l'année précédente, traduisant la bonne tenue de sous-secteur de la construction ainsi que le redressement de certains sous-secteurs comme les cimenteries, la fabrication de sucre et le léger mieux noté au niveau des industries chimiques.

- Concernant le sous-secteur minier, l'activité est marquée par le repli des productions de phosphate résultant, principalement, des pannes techniques enregistrées par la principale unité industrielle de la branche.

- Dans l'industrie de fabrication de corps gras alimentaires, l'activité de production peine à se relancer globalement, du fait des faibles niveaux de collecte des graines d'arachide conjugués à des pannes techniques et à la progression des importations qui ont affecté la production d'huile raffinée.

- La fabrication de sucre et de confiserie se redresse progressivement après le problème d'écoulement des stocks connu en 2013.

- Le sous-secteur de l'égrenage de coton et de la fabrication de textiles est également confronté à la concurrence des produits importés.

- Pour ce qui est des matériaux de construction, l'activité a subi, de plein fouet et depuis 2012, l'effet de la crise sociopolitique et sécuritaire au Mali. La baisse des commandes de ciment de ce client s'était accentuée en 2013. Toutefois, le dynamisme du secteur de la construction a tiré l'activité des cimenteries en 2014.

7- L'artisanat constitue un secteur particulier du fait de son soubassement culturel, son caractère informel et son apport important sur le plan économique. Dans la plupart des pays à ressources limitées, il est le socle du développement économique. Au Sénégal, les données statistiques disponibles ne renseignent pas à suffisance sur l'exhaustivité de son apport au plan économique. La considération de cela justifie l'attention que les nouvelles politiques portent sur le secteur afin de le tirer vers la modernité, en optimisant ses potentialités en matière de :

- formation avec la création de la Direction de l'apprentissage et l'introduction d'approches pédagogiques innovantes comme l'approche par les compétences (APC) et la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- création d'emplois à travers le développement de programmes structurants pour améliorer les conditions de travail des artisans, l'accès à des sites aménagés et à des équipements, en articulation avec les perspectives de réalisation de 20 centres de développement artisanal dans le cadre du PSE;
- création de richesses avec la modernisation du secteur et la labellisation de ses produits.

L'artisanat constitue, ainsi, un important levier pour la croissance économique du Sénégal et la lutte contre la pauvreté. Il devrait faire l'objet d'une plus grande préoccupation des autorités politiques pour sa redynamisation en raison de son fort potentiel contributif à l'émergence du Sénégal

## C. SITUATION SOCIALE ET CULTURELLE

1- Au niveau de l'éducation, des efforts importants ont été faits pour accroître le niveau d'éducation de la population et développer les compétences.

C'est ainsi que le taux brut de préscolarisation est passé de 8,0% en 2006 à 12,1% en 2014. Le taux brut d'admission au cours d'initiation a gagné environ 6 points entre 2006 et 2013, en passant de 103,2% à 108,9%. Le taux brut de scolarisation au primaire s'est établi à 94,0% en 2014 (1,8 million d'élèves), contre 83,4% en 2006 (1,5 million d'élèves), avec d'importantes disparités régionales. Le taux d'achèvement du cycle primaire n'est pas encore satisfaisant même s'il a connu une évolution positive, depuis 2006, en passant de 49,7% à 66% en 2014. Cependant, plus d'un tiers des enfants en âge scolaire n'achève pas le cycle primaire. Depuis 2007, l'objectif d'éliminer les disparités entre sexe est atteint dans le primaire. Le nombre d'établissement dans l'élémentaire est passé de 4.751 à 8.529 durant les dix dernières années. Cette augmentation est largement liée à la contribution du privé dans le cadre de la politique de diversification de l'offre scolaire.

Malgré la volonté d'améliorer la qualité de l'éducation avec l'introduction du PAQUET (Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Équité et de la Transparence) et de nouveaux outils de planification et de gestion tels que le Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) qui permet de rationaliser les dépenses et la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) qui sous-tend les Projets et Programmes pour plus d'efficacité, d'imputabilité et de reddition de compte, le système est perturbé par des crises cycliques : grèves récurrentes et longues des enseignants voire des élèves impactant la qualité de l'enseignement et le quantum horaire.

Au cours de sa première session ordinaire de l'année 2014, le CESE s'est penché sur la situation scolaire et universitaire et a émis des recommandations dans le sens de la prévention et de la gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable.

La plupart des analyses, faites à cette occasion, demeurent actuelles et leur mise en œuvre urgente. En effet :

- la persistance de la crise et de la violence dans l'espace scolaire et universitaire constitue une menace permanente sur le système et affaiblit l'autorité des professeurs et des administrations scolaires comme universitaires. Elle installe durablement l'anarchie et à terme le chaos dans l'espace scolaire et universitaire, après avoir insidieusement participé à élargir le fossé des déficits pédagogiques difficile à combler.
- une étude de la Coalition des synergies pour la défense de l'éducation publique (COSYDEP) faisait remarquer que « sur les 6 dernières années, les apprenants ont cumulé un déficit horaire d'environ 700 heures, soit près d'une année scolaire »:
- le quantum horaire nécessaire pour asseoir les compétences requises pour un niveau donné ou un diplôme donné risque de ne pas être atteint créant ainsi un déficit irrattrapable ;
- la qualité des enseignements s'effondre petit à petit et risque de compromettre la qualité des produits du système éducatif ;

- la décrédibilisation de l'enseignement, surtout public, grandit et amène les parents d'élèves à sortir leurs enfants du public pour les inscrire dans le privé ; le discrédit qui risque, à terme, d'impacter la reconnaissance des diplômes sénégalais dans le monde ;
- les cadres formés dans les établissements publics risquent d'être moins compétitifs sur les marchés africain et mondial ;
- les personnels enseignants ne se sentent pas responsables de l'école et de ses échecs et laissent le chaos s'installer au détriment des élèves et des étudiants dont l'avenir est ainsi compromis ;
- la compromission de la formation des élèves et des étudiants met en péril l'avenir même de la nation dans un monde de compétition farouche.

Par ailleurs, le nombre élevé de syndicats d'enseignants est à déplorer et pourrait être à l'origine des grèves récurrentes en installant un climat de surenchère. L'organisation des élections de représentativité pour rationaliser l'espace de négociation avec les syndicats d'enseignants et garantir la pacification du secteur devrait être envisagée.

Le CESE se félicite de la tenue, les 28, 29 et 30 Août 2014 des Assises Nationales sur l'Education et la Formation qui ont réuni toutes les composantes de la communauté éducative, (Gouvernement, Collectivités locales, Associations de Parents d'élèves et d'étudiants, associations d'élèves, syndicats d'enseignants, ONG) et les partenaires techniques et financiers de l'Etat pour refonder notre système éducatif autour de nos valeurs et des exigences d'une formation de qualité dans un environnement apaisé.

A l'issue de ces assises, l'application et le respect, par toutes les parties prenantes, du Pacte républicain qui a été adopté par l'ensemble des acteurs, pourraient garantir une trêve sociale dans le secteur et permettre le bon déroulement des réformes envisagées.

Pour les années scolaires et universitaires à venir, le CESE attire l'attention des acteurs sur l'esprit qui doit guider la gouvernance du secteur et les mesures urgentes qui pourraient le faciliter.

Pour l'essentiel, une utilisation rationnelle des outils de stabilisation issus du Pacte républicain, du Pacte National de Stabilité Sociale et d'Emergence Economique, signé au cours de la Conférence Sociale des 14 et 15 avril 2014 entre le Gouvernement et l'ensemble des organisations syndicales et patronales, et du Haut Conseil du Dialogue Social pourrait contribuer à l'apaisement du secteur.

Par conséquent, l'urgence aujourd'hui, en attendant la tenue du Conseil Présidentiel qui doit définir la feuille de route issue de ces assises, est d'œuvrer à consolider l'esprit de dialogue en prenant le soin de fermer certaines portes de contestation qui peuvent susciter la création de collectifs revendicatifs en dehors de tout encadrement des syndicats d'enseignants.

Ainsi, il faudrait, conformément à l'accord signé avec les cadres unitaires des syndicats d'enseignants, respecter le principe consistant à régler toutes les indemnités dues aux

enseignants pour le compte de l'année scolaire, au plus tard, le 30 novembre de la même année. Le non-respect de ce principe, malgré des efforts réels, a conduit à des mouvements d'humeur dans certains lycées de la région de Dakar.

La question de la validation des années de vacation et de contractualisation est en bonne voie de règlement, il s'agit de diligenter l'adoption des textes législatifs et réglementaires et la prise des mesures individuelles pour une solution définitive.

Il faudrait aussi juguler les frustrations résultant des lenteurs tout à fait évitables, liées à la prise des actes de gestion administrative, concernant l'avancement, le reclassement et la mise en solde des fonctionnaires.

C'est dans ce registre qu'il faudrait aussi inscrire les retards constatés dans le paiement des bourses d'étudiants et des salaires de personnels de l'Enseignement supérieur.

De même, le vote de la loi sur la gouvernance des universités publiques du Sénégal a fini d'installer l'instabilité du fait de désaccords profonds entre les parties. La prise de mesures urgentes, dans ces domaines, pourrait largement contribuer à décrisper les relations entre acteurs et permettre entre eux des débats sereins sans lesquels aucune solution viable ne saurait être mise en œuvre.

Le CESE appelle l'ensemble des acteurs (Etat, Syndicats, Parents et Etudiants/Elèves) à mettre en avant l'intérêt supérieur de la Nation dans le cadre d'un climat de confiance, de prétentions raisonnables et de respect des engagements souscrits.

La grève de la faim menée par les sortants de la FASTEF pour exiger leur recrutement par l'Etat repose le problème des formations payantes qui créent des situations difficiles à gérer.

Le CESE félicite le Gouvernement pour la signature des contrats de performances entre les universités, l'Etat et les partenaires techniques. Ces contrats peuvent apporter des solutions au système de l'enseignement dans les universités et améliorer les conditions de vie dans les facultés et campus universitaires.

**2-** S'agissant de la formation professionnelle, les statistiques les plus récentes font état d'un taux de 70% d'ouvriers sans formation professionnelle contre 12% de cadres supérieurs bénéficiant de formation professionnelle et 40% des professions intermédiaires qui ont eu accès à la formation professionnelle continue.

**3-** Concernant l'emploi, l'Etat s'est toujours préoccupé de la question et a toujours cherché à trouver des solutions à cet épineux problème, en mettant en place des structures pour appliquer les politiques et des stratégies d'intervention sur le terrain auprès des populations cibles (jeunes et femmes).

L'Etat a consenti d'énormes efforts avec les employeurs du privé et les PTF pour financer les multiples projets développés sur le territoire national pour promouvoir l'insertion dans l'emploi salarié, l'auto-emploi et le développement d'activités génératrices de revenus.

Des acquis importants ont été notés : des milliers d'emplois créés, des projets continuent de survivre malgré les crises structurelles.

Près de 100 000 diplômés se présentent annuellement sur le marché du travail, alors que les nouveaux contrats d'emploi dans le secteur formel sont inférieurs à 30 000. (Source Agence de l'emploi des jeunes du ministère de la jeunesse)

La Fonction publique a recruté, en 2014, 5561 agents, auxquels on peut ajouter les 10 000 éléments de l'Agence de la Sécurité de Proximité et les 150 volontaires de la pêche.

Aussi, dans le cadre de ses efforts de rationalisation des agences publiques autonomes, le Gouvernement a-t-il décidé de regrouper, conformément à une recommandation du CESE, la plupart des structures de promotion de l'emploi autour d'une entité unique, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

Le CESE félicite le Gouvernement de cette démarche qui va contribuer à apporter plus de cohérence et d'efficacité à la politique d'emploi dont les résultats restent mitigés. Toutefois, une attention particulière doit être portée au cas des agents des ex-Agences dissoutes ou regroupées au sein de l'ANPEJ.

**4-** Au niveau de la santé, le Sénégal n'a pas encore atteint les normes préconisées par l'OMS, en termes de couverture en infrastructures sanitaires et de personnel qualifié, indicateurs dont la répartition reste très inégale sur le territoire, au détriment de plusieurs zones rurales. Il en est de même de la disponibilité et de la qualité des plateaux médicaux. L'accessibilité des soins se pose avec acuité, notamment pour les segments les plus pauvres, qui ne bénéficient pas d'une couverture médicale. Aujourd'hui, seul un sénégalais sur cinq a accès à une couverture maladie publique.

- En matière de VIH/SIDA, le Sénégal fait partie des pays à faible prévalence avec un taux relativement stable de 0.7% au sein de la population générale. Cependant, on constate la féminisation de l'épidémie, une disparité selon les régions et une prévalence élevée chez les populations les plus exposées au risque : les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (21,5%) et les travailleuses du Sexe (19,8%).

Pour relever les défis actuels et futurs de la réponse nationale au VIH, le Gouvernement du Sénégal a poursuivi, en 2014, la mise en œuvre du Plan Stratégique de Lutte contre le SIDA (PSLS) 2011-2015 qui vise la réduction des nouvelles infections et la survie des PVVIH, l'accélération de la Réponse à l'épidémie de VIH en vue d'un accès universel aux services de prévention, de soins et de traitement. De même, en réponse à la féminisation du VIH, le programme PTME (Prévention de la Transmission Mère-Enfant) a été implanté dans les centres de consultations prénatales et vise à prévenir la transmission du VIH d'une mère infectée à son enfant et d'éviter des grossesses non désirées.

- S'agissant des autres maladies chroniques :
  - le paludisme demeure la première cause de morbidité au Sénégal même si on a constaté une chute spectaculaire de la morbidité proportionnelle palustre qui est passée de 39,7%, en 2000 à 2,8% environ en 2014.
  - les maladies cardiovasculaires sont devenues un véritable problème de santé publique du fait qu'elles constituent, désormais, la deuxième cause de mortalité, après le paludisme, dans les structures de santé, à Dakar. Ce sont des maladies chroniques, coûteuses avec un lourd fardeau de morbidité et de mortalité. Parmi les facteurs de risque associés aux maladies cardiovasculaires, on peut noter l'hypertension artérielle (50%), le tabagisme (47%), l'obésité (23%), le cholestérol (12,5%) et le diabète (11,6%).
  - les cancers posent le problème de leur prise en charge car les soins sont très coûteux et il n'existe qu'un seul centre de référence pour les cancers logé à l'hôpital Le Dantec. Ce Centre reçoit même les malades de la sous-région, il est très étroit avec une capacité d'hospitalisation très limitée et une absence de disponibilité régulière des médicaments anticancéreux.

5- Les programmes de protection sociale sont des instruments efficaces pour réduire les inégalités sociales et accélérer l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. L'accent est mis davantage sur : (i) les Bourses de Sécurité Familiale (BSF), (ii) le système de sécurité sociale, (iii) et la Couverture Maladie Universelle (CMU).

- Le programme de bourse de sécurité familiale vise entre autres à (i) renforcer les mécanismes de transfert direct de ressources publiques aux groupes vulnérables ; (ii) améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables par l'inscription et le maintien des enfants à l'école ainsi que la promotion de la vaccination et l'enregistrement à l'état civil.

A terme, l'objectif est d'assurer que les 250.000 familles en extrême pauvreté reçoivent un transfert de ressources et des mesures d'accompagnement leur permettant un accès durable aux services sociaux à travers, notamment, l'enseignement primaire, la vaccination et l'enregistrement à l'état civil. Le programme compte inclure chaque famille pour une durée de cinq ans.

La stratégie de mise en œuvre du programme bâtie sur une logique multi-acteurs permet ainsi de développer un système de pilotage stratégique et opérationnel autour d'une forte complémentarité. Celle-ci est fondée sur une responsabilisation de chacun selon son avantage comparatif de façon à optimiser les effets de synergie nécessaires pour la réussite du programme.

La BSF a permis le versement de 25 000 FCFA par trimestre à 50 000 familles en 2014, ce qui a porté le total à 100.000 familles depuis son lancement en 2013.

La couverture maladie universelle, qui est un système de protection universelle contre le risque maladie, permet d'assurer à chaque sénégalais une prise en charge médicale indépendamment

de sa situation socioéconomique. Il importe de considérer cette protection comme un droit humain et d'accorder une attention toute particulière à la situation des défavorisés. Il constitue un pivot de la politique de santé.

- La CMU vise l'objectif d'un taux de couverture du risque maladie de la population à plus de 65% à l'horizon 2017, conformément à la Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture du Risque. A court et moyen terme, il est prévu de réformer l'assurance maladie obligatoire à travers l'organisation et le fonctionnement des Institutions de Prévoyance Maladie, de développer la CMU de base à travers les mutuelles de santé, de renforcer la gestion des politiques de gratuité existantes (césariennes, SESAME, VIH, PEV, etc.) et de mettre en œuvre la nouvelle initiative de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans.

En résumé, il faut noter, concernant la couverture maladie :

- la faiblesse du taux de couverture (80% de la population sénégalaise non couverte);
- le déséquilibre financier des Mutuelles et des IPM ;
- l'insuffisance de l'offre de couverture par les systèmes existants ;
- le faible niveau d'adhésion et le fort taux de déperdition des membres des mutuelles ;
- la faiblesse des taux de cotisation dans les mutuelles ;
- l'insuffisance de la prise en charge des agents de l'Etat par l'imputation budgétaire :
  - absence de prise en charge des médicaments par l'imputation budgétaire ;
  - insuffisance des structures agréées par l'imputation budgétaire (cliniques et laboratoires d'analyse privés) ;
  - non-acceptation de l'imputation budgétaire par certaines structures publiques, notamment, pour certaines prestations de spécialité (imagerie ....) ;
- l'insuffisance de la prise en charge médicale des indigents et groupes vulnérables due au faible budget alloué, au manque de collaboration entre les services sociaux hospitaliers et les autres intervenants (préfectures, mairies, Direction de l'Action Sociale, Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale).

- D'autres actions nationales et communautaires de protection sociale sont menées, notamment, celles récemment déclinées dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, et portant sur : la carte d'égalité des chances, la mise en place d'un fonds d'appui aux personnes en situation de handicap, la consolidation et le renforcement des acquis du Programme de Réinsertion à Base Communautaire (RBC) et l'institutionnalisation d'une haute autorité en charge de la promotion et de la protection des droits des personnes en situation de handicap.

**6-** L'accès à une eau de qualité, reste un vrai problème pour les populations. L'accès à l'eau potable est loin d'être égalitaire au Sénégal, il est de 95,5% pour les ménages de Dakar et de 79,1% pour les ménages des autres villes. Cette proportion reste faible en milieu rural (53,6%) où près d'un ménage sur trois (32%) s'approvisionne à partir d'une source non protégée (puits non protégé, vendeur d'eau, cours d'eau, etc.). L'intérêt de la question de l'approvisionnement en eau repose sur le fait que l'eau potable, absolument nécessaire à la bonne santé, peut aussi

être source de maladie. Il est reconnu qu'une eau potable insalubre, parce que contaminée par des matières chimiques ou physiques, est un vecteur potentiel de maladies graves comme la diarrhée, le choléra et la fièvre typhoïde. La contamination de l'eau constitue donc un sérieux problème de santé publique, particulièrement en milieu rural où le transport de l'eau sur de longues distances, son transfert dans divers récipients et sa conservation, ne garantissent pas toujours sa bonne qualité. Compte tenu de l'absence d'un bon réseau de drainage et de canalisation, il se pose un problème d'évacuation des eaux, et surtout des eaux usées dans les villes, notamment, dans les quartiers périphériques.

7- La culture sénégalaise est caractérisée par sa diversité et sa richesse, malgré quelques difficultés dans sa protection et sa promotion. Néanmoins, son rayonnement sur le plan international n'est plus à démontrer.

- Le gouvernement a pris des décisions fortes en allouant des fonds pour redynamiser ou faire renaître l'industrie cinématographique sénégalaise, des fonds d'édition pour des œuvres littéraires surtout en langue nationale et la relance de la construction de musées : le Festival National des Arts et Culture (FESNAC) est relancé. De même, à l'issue du FESPACO de 2013, le Président Macky Sall a décidé de doter le fonds de promotion à l'industrie cinématographique et audiovisuelle d'un milliard par an.

- Une décision forte a été prise de transformer le BSDA en société collective des droits d'auteur et droits voisins, cependant sa mise en œuvre est freinée par l'absence du décret de dissolution de BSDA et son remplacement par ladite société. Cette société collective serait intéressante pour la promotion des industries culturelles et entreprises créatives et la valorisation des acteurs de l'art et de la culture. La valorisation du statut de l'artiste et de l'entrepreneur culturel passe par la mise en valeur de son travail et la codification du métier de l'artiste conformément à une des dispositions de la loi portant code de l'industrie cinématographique et audiovisuelle adoptée en 2012 par l'Assemblée Nationale.

- La promotion des industries culturelles et des entreprises créatives passe, nécessairement, par un soutien des pouvoirs publics dans le cadre du Partenariat-Public-Privé. Il est donc heureux que les industries culturelles soient éligibles au FONGIP et au FONSIS et que la BNDE accepte le partenariat avec les PME des industries et entreprises culturelles. La redynamisation de l'industrie cinématographique et culturelle obéit aux mêmes critères économiques.

#### **D. SITUATION ENVIRONNEMENTALE**

Notre pays est confronté, principalement, à deux défis environnementaux : la gestion des déchets et la gestion du changement climatique.

1- Au Sénégal, la gestion des déchets souffre depuis longtemps d'un déficit d'investissement, d'une législation peu holistique et d'une instabilité institutionnelle entraînant un déficit notoire d'infrastructures et d'équipements adéquats pour la gestion et l'élimination des déchets.

La ville de Dakar et ses agglomérations constituent une parfaite illustration avec la décharge de Mbeubeus qui, depuis des années déjà, a atteint sa capacité de charge en matière de réception des ordures.

Les autres villes de l'intérieur du pays notamment Saint Louis, Touba, Tivaouane ou encore Kaolack éprouvent, également, les mêmes difficultés par rapport à un système de collecte peu viable, un dispositif de stockage inapproprié et des mécanismes de conditionnement des déchets solides défaillants.

Il résulte que le sentiment le mieux partagé dans notre pays est celui d'une insatisfaction à tous les niveaux en matière de gestion des déchets solides (urbain, rural, ménager, industriel et hospitalier). En effet, ni l'Etat, ni les collectivités locales, à qui la compétence est désormais transférée, encore moins les populations bénéficiaires, ne sont satisfaits de cette gestion. La prolifération des déchets de toute sorte entraîne une pollution généralisée qui se manifeste par un cadre de vie dégradé et des problèmes de santé des populations.

La gestion des déchets par les Collectivités locales avec l'avènement de l'acte 3 de la décentralisation n'a pas, à ce jour, permis de juguler le fléau qui représente toujours une préoccupation sociale.

Le CESE félicite l'Etat de la mise en place du programme national de gestion des déchets mais relève ses limites :

- la non prise en compte de tous les types de déchets, en particulier, les déchets dangereux et la problématique de Mbeubeuss qui demeure entière;
- des infrastructures dont les capacités sont inadaptées aux besoins des collectivités d'où la nécessité de faire des études pour leur redimensionnement ;
- la non intégration des projets ou plans d'actions existants comme le Projet de gestion des déchets biomédicaux, le plan d'actions sur la gestion des déchets plastiques ;
- l'absence d'études de faisabilité technique des Centres d'Enfouissement Techniques qui devraient faire l'objet d'études et de recherches approfondies afin d'éviter la reproduction du cas de Mbeubeuss.

Cependant, le CESE constate que le programme a le mérite de prévoir, sur la base d'une approche à base communautaire et de la promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre, la création de près de 20 000 emplois.

**2-** Le changement climatique est devenu un des enjeux majeurs de notre siècle et il est de la responsabilité de chaque pays de participer aux réponses que la communauté internationale doit apporter à ce phénomène. Tous les efforts de développement des pays vulnérables peuvent être anéantis par les conséquences néfastes des changements climatiques.

Le gouvernement du Sénégal participe activement aux négociations relatives au Changement Climatique dans le cadre de la CCNUCC. Par ailleurs, il a engagé plusieurs initiatives propices à la protection de l'environnement, notamment, la création d'un cadre de concertation qu'est le COMNACC, l'étude de mise en place d'un Fonds National Climat, la définition d'une politique de

développement sobre en carbone, l'évaluation des besoins en technologies respectueuses du climat, l'élaboration en cours d'un Plan National d'Adaptation, etc...

De leur côté, beaucoup de collectivités locales et de villes sénégalaises participent activement à la lutte contre le changement climatique avec l'élaboration de Plans Climat Territoriaux Intégrés, notamment, au niveau des régions de Dakar et Fatick et dans le territoire du Ferlo qui regroupe une partie des régions de St-Louis, Louga, Matam, Kaffrine et Tambacounda.

Néanmoins, le dernier rapport du GIEC (5<sup>ème</sup> rapport publié en 2014) note que les réponses apportées sont encore très loin des exigences de la science pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°C en 2100.

C'est pourquoi, en décembre 2015, la communauté internationale se réunira à Paris, dans le cadre des négociations sur la COP21, pour adopter une nouvelle feuille de route relative à la gestion des changements climatiques. Chaque pays devra présenter sa contribution élaborée au niveau national. Le CESE se félicite de la démarche inclusive et participative adoptée par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre de la préparation de la contribution de notre pays à cette conférence qui sera déterminante pour le sort de l'humanité.

**3-** Par ailleurs, le CESE attire l'attention du Gouvernement sur certaines activités économiques qui peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement si des mesures d'adaptation ne sont prises. Il s'agit :

- du projet de construction de deux centrales à charbon au Sénégal, alors que cette technologie hautement polluante est désormais bannie au niveau mondial. Ce projet constitue un risque environnemental important que le Sénégal prend pour répondre, dans l'urgence, à ses besoins en énergie alors qu'un investissement résolu vers les énergies renouvelables, permettrait d'assurer plus durablement les besoins du Sénégal en énergie ;

- du projet d'exploitation du zircon sur une bande littorale de 5.000 m de largeur et sur plus de 100 km de côte (allant du nord de la région de DAKAR jusqu'à la proximité de Saint – Louis, longeant Fass Boye, MBoro et Lompoul en plus de Diogo) qui suppose l'excavation de la plage, la destruction de la forêt de filaos, des cultures dans les Niayes et le déplacement d'installations humaines. Dans ce contexte relativement bien équilibré mais particulièrement fragile, toute perturbation du milieu, et notamment de la dune bordière, pourrait avoir des conséquences sévères sur l'évolution du trait de côte. En vue de préserver cet écosystème le CESE attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de respecter le plan de contingence environnemental qui prévoit des solutions visant à réduire les impacts négatifs du projet d'exploitation par, notamment : la restauration des zones dégradées par l'extraction minière ; l'intégration de la dimension environnementale dans les activités minières et l'utilisation de technologies et de techniques d'exploration et d'extraction soucieuses de la préservation du cadre de vie et des ressources naturelles.

- de la cimenterie de Dangotte qui a obtenu l'autorisation de réaliser 6 forages de capacité 80 m<sup>3</sup>/h chacun pour satisfaire les besoins en eau de la cimenterie et de la centrale à charbon de 30 mégawatts qui utilise un système de refroidissement par eau. Sa consommation en eau

annuelle prévue est de l'ordre de 1 500 000 m<sup>3</sup>. Ces importantes quantités d'eau sont prélevées dans la nappe Maestrichtienne de Pout qui fait partie d'un ensemble géologique appelé Horst de DIASS, or cette nappe est fortement sollicitée par les centres de captage de la SDE localisés à Pout pour les besoins d'approvisionnement en eau de l'agglomération dakaroise. Il est donc évident que ces nouveaux prélèvements vont contribuer à la surexploitation et à la détérioration de la qualité de la ressource en eau souterraine du Maestrichtien constituant le principal aquifère du Sénégal.

- du projet de dépollution de la baie de HANN qui est un milieu naturel constamment agressé par des rejets issus des populations alentour et de toutes les industries qui se trouvent le long du port de Dakar. Le projet de dépollution a connu, durant l'année 2014, des progrès significatifs liés notamment à l'adhésion des populations, à la finalisation des études techniques relatives à l'édification d'un intercepteur, d'une station d'épuration, d'un émissaire en mer et de réseaux secondaires. S'y ajoutent l'élaboration, en cours, de dossiers d'appels d'offres et la définition d'option de tarification de l'assainissement industriel. Le CESE attire l'attention du Gouvernement sur l'urgence de démarrer ce projet.

## Section 2 : Recommandations

---

Appréciant la situation économique, sociale et environnementale du Sénégal au cours de l'année 2014, le CESE, bien que se félicitant des avancées significatives enregistrées, recommande la prise de certaines mesures pour améliorer et consolider les acquis.

### **2.1 Au titre de la gouvernance des ressources publiques, le CESE recommande l'instauration d'une gouvernance fondée sur le respect de la légalité et le renforcement de la lutte contre la corruption par, notamment:**

- l'opérationnalité de la Commission nationale de la gouvernance ;
- l'élaboration et l'adoption du rapport national d'auto-évaluation dans le cadre du MAEP ;
- la préparation et l'adoption du rapport sur la transparence dans les industries extractives pour permettre à notre pays d'accéder au statut de pays conforme ;
- l'effectivité des engagements souscrits par l'Etat dans les conventions régionales et internationales relatives à la bonne gouvernance ;
- la dotation, en ressources humaines et financières suffisantes, des services compétents en matière de gouvernance, notamment, l'OFNAC, la CREI et les autres institutions assimilées.

### **2.2 Pour l'amélioration de l'environnement des affaires, le CESE recommande l'instauration d'un environnement favorable à la compétitivité durable des entreprises, par :**

- la simplification des procédures administratives et leur dématérialisation ;
- la mise en place, à chaque fois qu'il est possible, de guichets uniques, par le regroupement sur un même site des services compétents ;
- l'achèvement des réformes judiciaires en cours (carte judiciaire, contentieux économique et financier, etc.);
- l'institutionnalisation et la généralisation de la Gestion axée sur les résultats et des contrats de performances et la systématisation des sanctions positives et négatives au sein des organismes publics;
- l'apurement de la dette intérieure;
- l'achèvement de la réforme des régies financières (code des douanes, réorganisation DGID, DGD et DGCPT).

### **2.3 S'agissant des procédures budgétaires, financières et comptables, le CESE recommande l'instauration d'un cadre conforme aux standards internationaux, par :**

- l'accélération de l'application des directives de l'UEMOA transposées ;
- la création, au sein de chaque département ministériel, d'une cellule de réforme qui travaillera avec le comité national ;
- le démarrage des séminaires de formation destinés aux agents de l'Etat après la formation des formateurs.

### **2.4 Au titre de la passation, de l'exécution et du contrôle des marchés publics, le CESE recommande de lutter contre les lenteurs notées dans l'application des procédures, en :**

- donnant des directives aux autorités contractantes, dans le sens du respect scrupuleux des principes et procédures prévus par la réglementation des Marchés publics ;
- prenant des sanctions d'ordre administratif, financier, etc., à l'encontre de toute personne constituant une entrave aux procédures de passation et d'exécution des Marchés publics ;
- transmettant aux autorités compétentes, l'ensemble des dossiers d'audit, d'investigation, d'inspection ou d'enquête relatifs aux Marchés publics ;
- exigeant des autorités contractantes le respect strict des délais prévus dans la réglementation des Marchés publics ;
- amenant l'ARMP à assumer convenablement sa mission de régulation, notamment :
  - l'appui-conseil au Gouvernement, en faisant preuve d'anticipation sur de futurs blocages qui pourraient entraver la mise en œuvre efficace des Projets et Programmes de l'Etat ;
  - le contrôle a posteriori.
- exigeant de la DCMP l'exercice, de manière efficiente, de son rôle de contrôle a priori ;
- instruisant les corps et organes de contrôle de l'Etat (Cour des Comptes, IGE et IGF) pour rationaliser et harmoniser leurs interventions en matière d'audit des Marchés publics ;
- conviant le Comité de Règlement des Différends à prendre des décisions conformes à la loi ;
- concrétisant l'autonomisation des organes de contrôle et de régulation ;
- professionnalisant les organes de gestion des Marchés publics (Cellules et Commissions des marchés) ;
- accélérant la création d'un dispositif de mise en œuvre des textes de transposition des Directives de l'UEMOA sur les Finances publiques ;
- en faisant supprimer les demandes de non objection des procédures des partenaires techniques et financiers.

**2.5 Au titre de la décentralisation et de la gouvernance locale, le CESE recommande, dans le cadre de la phase 2 de l'acte 3, de veiller à une déconcentration/décentralisation de l'exécution des politiques publiques au niveau local pour impulser le développement des territoires en :**

- mettant en place un dispositif d'accompagnement des collectivités locales pour rendre effectif l'acte 3 de la décentralisation ;
- mettant en œuvre la fonction publique locale et en promouvant le redéploiement du personnel des conseils régionaux dissous ;
- intégrant le statut de l'élu local (Droits, Obligations et avantages) dans le Code général des Collectivités locales ;
- rendant applicable la participation citoyenne dans la gestion des affaires locales conformément à l'article 6 du Code général des collectivités locales adopté en décembre 2013 ;
- promouvant la formation des élus locaux et des agents des collectivités locales par la mise en place d'un programme national de formation des acteurs locaux;
- instituant des Comités économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) auprès des pôles régionaux et en les rendant opérationnels par la mise à disposition de ressources conséquentes;
- créant et rendant effectif le Haut Conseil des Collectivités locales pour en faire un organe, de veille, d'alerte et de suivi de la politique de décentralisations, en remplacement du Conseil national de développement des collectivités locales ;
- finalisant le processus d'adoption de la Loi d'orientation de l'Administration territoriale et son instrument pratique, la Charte de la Déconcentration ;
- achevant la réforme foncière pour attirer les investissements vecteurs de développement local et en intégrant le CESE parmi les membres de la Commission nationale de réforme foncière.

**2.6 Concernant le secteur de l'agriculture, le CESE recommande l'élaboration et l'adoption des décrets d'application de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale ainsi que la prise de mesures pour :**

- promouvoir les aménagements hydro-agricoles et la petite irrigation pour une meilleure maîtrise de l'eau et un accroissement des surfaces cultivables;
- attirer les grands producteurs-exportateurs, favorisant un développement inclusif des exportations tout en protégeant la petite exploitation et l'agriculture durable protectrice de l'environnement;
- promouvoir un financement rural adapté et accessible aux deux modèles de production (agriculture familiale et agro-business);
- développer et généraliser l'assurance agricole;
- maintenir et renforcer la politique de mécanisation pour booster la productivité et générer des revenus subséquents;
- assurer la sécurité semencière pour promouvoir une agriculture durable;
- promouvoir l'autosuffisance alimentaire dans le moyen terme;

- accroître durablement les exportations en favorisant un modèle inclusif;
- créer un cadre de concertation pour asseoir un mécanisme durable et efficace de commercialisation de l'arachide;
- identifier les bonnes pratiques en matière d'agriculture et les étendre à l'échelle nationale par exemple pour le maïs et le riz, des expériences réussies ont été menées avec le concours des partenaires techniques et financiers.

Pour le cas spécifique de la filière riz, le CESE recommande au Gouvernement, pour que son objectif d'autosuffisance soit atteint en 2017, de prendre les mesures d'accompagnement ci-après :

- veiller à la montée en puissance régulière de la production du riz par une industrialisation et une mécanisation des techniques culturales ;
- mettre en place un environnement favorable et attractif pour le secteur privé national tout en accompagnant les exploitations familiales ;
- accompagner les producteurs à accroître leur capacité de production et de transformation avec l'augmentation et la décentralisation des rizières, l'augmentation des terres aménagées et des surfaces emblavées entre autres ;
- mettre en place un dispositif de commercialisation qui permettrait d'assurer le stockage, le transport, la compétitivité et la disponibilité du riz dans les différentes régions du pays;
- promouvoir le consommateur local avec des produits adaptés aux besoins de consommation des sénégalais ;
- organiser une journée nationale sur le riz local.

### **2.7 S'agissant du secteur de l'élevage, le CESE recommande la finalisation du Code pastoral ainsi que :**

- la poursuite et l'extension de la politique d'amélioration des races aux ovins ;
- la réduction de la vulnérabilité alimentaire du cheptel par la mise en place de banques de céréales, la création de petites unités de fabrication d'aliments dont les botteleuses, la vulgarisation des cultures et réserves fourragères;
- le recensement exhaustif du cheptel et le lancement du programme d'identification de ce cheptel ;
- la couverture du territoire national en points d'eau ;
- la promotion de la production de vaccins en renforçant les capacités et moyens de l'ISRA ;
- la création au niveau de chaque capital régional d'un marché à bétail ;
- la concertation entre éleveurs et agriculteurs pour prévenir, éviter et résoudre les conflits récurrents.

**2.8 S'agissant du secteur de la pêche, le CESE recommande la mise en œuvre d'un système de régulation appropriée et des réformes nécessaires pour règlementer l'accès à la ressource, sur la base de critères environnementaux et sociaux transparents. Ces réformes devraient prendre en compte :**

- la poursuite de la politique de lutte contre les pertes post captures et de mise aux normes de la pêche artisanale;
- la relance du programme d'assainissement des industries de transformation;
- l'organisation de la commercialisation intérieure et de l'accessibilité aux marchés extérieurs;
- la mobilisation de ressources suffisantes et le renforcement des services compétents en matière de recherches, de suivi, de contrôle, de surveillance et de contrôle des côtes;
- le respect des engagements, notamment, dans le cadre des conventions régionales et internationales relatives à la gestion, à la conservation et à la préservation des ressources halieutiques et initier des démarches nécessaires au sein de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR) en vue d'une approche commune de gestion de la ressource;
- la généralisation de la mise en place de fermes aquacoles dans toutes les Collectivités locales.

**2.9 S'agissant des ressources minières et énergétiques, le CESE recommande la poursuite de la politique du mix énergétique tout en :**

- veillant à réduire les impacts négatifs de l'utilisation du charbon par des choix technologiques appropriés, si ce n'est abandonner tout simplement cette option hautement polluante;
- développant le concept de diplomatie énergétique favorisant le partenariat direct avec les pays producteurs d'hydrocarbures;
- prenant toutes les dispositions nécessaires pour assurer le financement et le suivi du plan d'urgence d'électrification rurale;
- étudiant la baisse des taxes sur les hydrocarbures afin d'avoir les prix à la consommation équivalents à ceux de la sous-région ;
- en promouvant, dans le projet de code minier, la transparence des critères, des procédures, des délais, des droits et obligations, des paiements et de la répartition des recettes fiscales;
- sauvegardant les intérêts de l'État pour la cession des substances minérales extraites en vertu d'un droit d'exploitation, en fonction de la valeur réelle desdites ressources sur le marché pertinent;
- veillant au partage équitable des bénéfices (y compris les plus-values des cessions et les bénéfices extraordinaires) entre les exploitants miniers, l'État et les communautés affectées.

### **2.10 Au titre des télécommunications, le CESE recommande de :**

- doter le pays d'un plan directeur pour le secteur des télécommunications et innovations technologiques et établir des objectifs précis en matière de réformes réglementaires touchant notamment la dimension économique du secteur;
- veiller au respect, par les opérateurs, des cahiers des charges en vue de sécuriser les travailleurs et l'ensemble des partenaires sociaux ;
- rendre les conditions d'attribution des licences d'opérateurs dans le secteur des télécommunications plus transparentes et plus avantageuses pour les recettes nationales.

### **2.11 S'agissant du Tourisme, le CESE recommande la mise en œuvre d'une politique hardie de relance du secteur, avec, notamment :**

- la création d'un fonds de relance du tourisme;
- la mise en œuvre des conclusions de l'étude sur le financement du secteur touristique;
- la mise en place de mécanismes d'accès et de sécurisation foncière tout comme celle d'un système d'informations touristiques;
- la poursuite des efforts d'aménagement et de développement durable des pôles touristiques ;
- la suppression du visa exigé des touristes européens dont le séjour, dans notre pays, n'excède pas un ou deux mois ;
- l'organisation, en relations avec les ambassades et consulats, de journées portes ouvertes pour vendre la destination Sénégal.

### **2.12 Pour ce qui concerne le secteur de l'Artisanat, le CESE recommande l'élaboration d'une loi d'orientation de l'artisanat ainsi que :**

- la modification du décret n° 87-127 relatif au statut de l'entreprise artisanale, de l'artisan et du maître-artisan et les règlements en matière d'organisation des artisans et du décret n°97-928 du 27 Août 1996, en vue d'une meilleure prise en compte des nouvelles directives présidentielles pour la préférence nationale en matière de mobiliers, surtout pour les équipements des services administratifs et des collectivités locales ;
- la ratification du Règlement n° 01/2014/CM/UEMOA du 24 mars 2014 portant code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- la prise du décret relatif à la création et au fonctionnement du centre de promotion du textile et de la confection ;
- l'adoption d'un pacte pour l'émergence et la compétitivité, en partenariat avec le secteur privé;
- l'élaboration et l'adoption d'une charte de responsabilité sociale;
- la modernisation et l'équipement des sites artisanaux afin de promouvoir et de développer l'artisanat d'entreprises exportatrices;
- la clarification des missions de la Direction de l'artisanat, de l'APDA et des structures régionales pour la synergie et l'efficacité de toutes les interventions dans le secteur;
- la création de vingt (20) centres de développement artisanal prévus dans le PSE ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme prioritaire de formation et d'encadrement technique de tous les acteurs disposant d'un savoir-faire dans les filières du secteur de l'artisanat;
- la professionnalisation du secteur et le développement de passerelles entre l'enseignement général et la formation professionnelle et technique.
- la mise en place d'un système d'information accessible sur les procédures bancaires et les opportunités de financement, notamment avec la BNDE ;
- l'harmonisation du fonds de garantie des projets artisanaux de l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA), chiffré à 350 millions de francs CFA et celui de la promotion de l'artisanat de la Direction de l'Artisanat d'un montant de 410 millions de francs CFA, en plafonnant le cumul à un milliard et en les domiciliant à la BNDE ;
- la mise en place d'une commission nationale intersectorielle pour la commande publique et des facilités en matière de prêts (financements, modalités de décaissements etc.), afin d'assurer un accompagnement des artisans pour une production de qualité, en quantité et dans les délais prescrits ;
- la création d'une tannerie de dimension nationale.

**2.13 Concernant les transports et infrastructures, le CESE recommande la réalisation d'infrastructures de transport multimodal et complémentaire reliant les capitales régionales et les capitales départementales avec, notamment :**

- la construction d'une autoroute Dakar-Ziguinchor-Kolda contournant la Gambie voire même une voie ferroviaire reliant Dakar aux villes de la Casamance pour un meilleur désenclavement de la région, facteur favorisant la paix en Casamance;
- la poursuite de la modernisation et du renouvellement des moyens de transports en commun ;
- la relance du chemin de fer en mettant en place un programme d'envergure pour relier toutes les capitales départementales ;
- la redynamisation du transport fluvial et maritime, des personnes et des marchandises, par la réfection de tous les ports existants, la création de nouveaux ports et le dragage des fleuves ;
- la célérité, dans l'exécution des projets du MCA pour éviter la perte des financements non engagés et qui peut hypothéquer la possibilité d'obtenir un second compact

**2.14 S'agissant des Investissements internationaux, de l'exécution budgétaire et de l'endettement, le CESE recommande :**

- la diversification des sources d'investissements directs étrangers, notamment vers la Chine et les pays émergents, dans le cadre d'un partenariat franc et fructueux ;
- la promotion des mécanismes de financement innovants (Mécanismes Développement Propre, Waqf ainsi que les autres mécanismes de financement islamiques);

- la limitation des prêts à maturités courtes (bon du trésor, Eurobonds);
- le recours, prioritairement, aux financements concessionnels (minimum 35% éléments-don) et, exceptionnellement, aux financements non concessionnels et seulement pour des projets/programmes dont la rentabilité financière et l'impact économique sont prouvés ;
- l'orientation de l'épargne et de l'investissement vers les secteurs à forte valeur ajoutée et à haute intensité de main d'œuvre
- la mise en place d'une équipe technique nationale pour la mise en œuvre de l'initiative "Africa 4 Results" ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale en renforçant la fonction de recensement des contribuables au sein de la DGID.

**2.15 Au titre de l'Education et de la formation professionnelle, le CESE recommande la pacification du système en faisant prévaloir, par tous les acteurs, l'intérêt des apprenants par, notamment :**

- la mise en œuvre des conclusions des assises sur l'éducation en tenant un Conseil présidentiel sur l'école sénégalaise pour définir la feuille de route issue desdites assises et œuvrer à consolider l'esprit de dialogue ;
- le respect des engagements pris par l'Etat pour apaiser le système éducatif et la révision du système de rémunération et de motivation des agents;
- l'organisation des élections de représentativité pour rationaliser l'espace de négociation avec les syndicats d'enseignants et garantir la pacification du secteur ;
- la mise en place d'un cadre de concertation permanent sur l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- l'organisation de larges concertations autour de la loi sur la gouvernance des universités publiques du Sénégal en vue de prendre en compte les points de vue des différents acteurs pour disposer d'une loi consensuelle ;
- l'adoption des textes législatifs et réglementaires et la prise des mesures individuelles de validation des années de vacation et de contractualisation ;
- la mise en place d'un dispositif de paiement des bourses d'étudiants et des salaires des personnels de l'Enseignement supérieur à date échue ;
- le respect du principe, conformément à l'accord signé avec les cadres unitaires des syndicats d'enseignants, consistant à régler toutes les indemnités dues aux enseignants pour le compte de l'année scolaire, au plus tard, le 30 novembre de la même année ;
- la révision des modalités d'organisation des formations diplômantes pour éviter les problèmes de recrutement qui se posent en fin de formation ;
- l'amélioration du taux d'achèvement du primaire et de la qualité de l'éducation;
- l'élimination des abris provisoires et leur remplacement par des constructions en dur;
- la généralisation des lycées techniques pour promouvoir la formation professionnelle ;
- la mise en place de l'Observatoire de l'emploi et de la qualification professionnelle, et le répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi.

**2.16 En matière de Santé et de protection sociale, le CESE recommande la promotion de la gouvernance du secteur afin d'identifier les dysfonctionnements qui remettent en cause l'atteinte des objectifs, en procédant à :**

- l'évaluation de l'efficacité du financement du système de santé au Sénégal ;
- la révision de la carte sanitaire pour une offre de service équitable dans les zones enclavées, en lien avec la Politique de pistes rurales;
- promouvoir d'avantage l'accessibilité et la qualité des soins ;
- prioriser la formation des agents dans spécialités répondant aux besoins prioritaires ;
- réguler la médecine traditionnelle en rendant effective la Loi sur la médecine traditionnelle et remplacer le bureau de celle-ci par une direction ;
- veiller à l'équité dans l'accès aux soins ;
- promouvoir la gouvernance du secteur de la santé afin d'identifier les dysfonctionnements et les inefficiences qui remettent en cause l'atteinte des objectifs assignés au secteur
- rendre effective la loi d'orientation sociale par l'élaboration de ces décrets d'application ;
- mettre en place un cadre harmonisé des interventions en matière de protection sociale ;
- trouver des mécanismes de financement adéquat de la protection sociale et rehausser les montants alloués d'une manière significative;
- tenir un Conseil Présidentiel sur la protection sociale ;
- mettre en œuvre d'une manière effective la carte à égalité de chances ;
- rendre l'assurance maladie obligatoire pour une parfaite Couverture Maladie Universelle (CMU) et lutter contre l'évasion sociale ;
- promouvoir l'autonomisation des groupes vulnérables à la place de l'assistanat ;
- mieux prendre en charge la protection sociale des sénégalais de l'étranger.

**2.17 S'agissant du cadre de vie, le CESE recommande de**

- définir une stratégie nationale d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'assainissement ;
- prendre en compte l'assainissement dans la construction routière: "le tuyau avant le bitume";
- élaborer des plans directeurs d'assainissement dans toutes les collectivités locales.
- veiller à l'application de la loi sur les loyers en luttant contre les stratégies de contournement ;
- élaborer des mécanismes de lutte contre le renchérissement du loyer et l'occupation des zones non viabilisées et non habitables ;
- renforcer les moyens de la direction de surveillance et de l'occupation des sols pour une meilleure application des dispositions réglementaire dans le domaine de la construction des bâtiments et immeubles.

## **2.18 En matière de Culture et de Sport, le CESE recommande de :**

- rendre opérationnelle la Nouvelle Société de Gestion collective par la prise des décrets d'application ;
- élaborer et mettre en œuvre une charte culturelle nationale pour restaurer les valeurs et faire émerger un nouveau type de citoyen sénégalais ;
- promouvoir les industries culturelles et les entreprises créatives ;
- redynamiser le cinéma sénégalais ;
- valoriser le statut de l'artiste ;
- mettre en place un cadre pour l'élaboration concertée d'une politique culturelle.
- doter les collectivités locales d'infrastructures sportives multifonctionnelles;
- augmenter les ressources financières destinées aux disciplines sportives ;
- trouver des mécanismes innovants de financement du sport ;
- multiplier les espaces d'éducation et de sensibilisation pour mieux lutter contre la violence dans les stades ;
- restaurer l'UASSU pour promouvoir la pratique du sport et l'esprit du fair play ;
- créer une arène nationale ;
- assainir le secteur de la lutte : paiement d'impôts, cotisations sociales, assurance maladie.

## **2.19 Au titre de l'environnement, le CESE recommande l'élaboration d'une politique d'adaptation aux changements climatiques qui permettra de :**

- intégrer la dimension changement climatique dans le Plan Sénégal Emergent et proposer les réponses appropriées ;
- renforcer les collectivités locales pour une meilleure prise en charge de la composante environnementale (préservation de l'environnement, conservation de la biodiversité) et de la gestion des déchets ;
- renforcer et généraliser l'éducation environnementale dans toutes les écoles du Sénégal (programme Sandwach) ;
- évaluer la mise en œuvre des différentes conventions internationales dans le domaine de l'Environnement et veiller à leur stricte application ;
- renforcer l'engagement politique du gouvernement par une implication effective de l'ensemble de ses structures et des autres parties prenantes à ses activités de prise en charge des changements climatiques;
- renforcer le suivi de l'érosion côtière et le renforcement des capacités dans la gestion et la planification côtière.
- aider la DEEC à faire réaliser des études techniques dont l'objectif est de mettre fin à l'érosion côtière et des études sur la délocalisation des populations concernées ;
- renforcer le cadre de concertation national pour faire face à la complexité des enjeux liés au changement climatique (Fonds Vert Climat, COP de Paris, CPDN du Sénégal, etc.) afin de permettre à notre pays de continuer à jouer son rôle de leader dans la sous-région, en Afrique et au sein des groupes de négociation auxquels il appartient ;

- préparer la CPDN du Sénégal à la COP 21 de manière inclusive en s'appuyant sur un engagement politique au plus haut niveau ;
- valoriser les emplois verts ;
- adopter et mettre en œuvre une loi interdisant l'utilisation des sachets plastiques et proposer l'adoption d'une directive communautaire interdisant les sachets plastiques dans l'espace UEMOA.



# ***DEUXIEME PARTIE***

---

## **RAPPORT D'ACTIVITES DES SESSIONS ET DES INTERSESSIONS DE L'ANNEE 2014**



**A- RECOMMANDATIONS**  
**DES DEUX SESSIONS ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2014**



Au cours de l'année 2014, le Conseil économique, social et environnemental a tenu ses deux sessions annuelles en examinant et en adoptant huit rapports.

Pour chacun de ces rapports, le Conseil, après avoir posé un diagnostic axé sur les contraintes essentielles a proposé une série de recommandations pour améliorer l'efficacité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

**I. Le Conseil économique, social et environnemental, dans son avis n° 2014-01 du 22 avril 2014 portant sur le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent, recommande :**

**A- Pour la facilitation de l'accès des entreprises aux financements :**

**1. d'améliorer les dispositifs de financement et d'appui existants par :**

- la rationalisation et le regroupement des lignes de crédit et des fonds de garanties et l'amélioration du système d'information sur le crédit ;
- l'incitation à la création et au développement de sociétés spécialisées dans le crédit-bail, le capital-risque et l'affacturage ;
- la dynamisation des centres de gestion agréés (CGA) en vue de permettre la modernisation du système d'information des PME ;
- le renforcement du programme de labellisation des PME, initié par l'ADPME et sa mise en cohérence dans la mesure du possible avec les normes d'analyse des risques adoptées par les institutions financières et la BCEAO ;
- un volontarisme d'état pour réduire l'écart de 3 à 8% entre les taux consentis, respectivement, aux entreprises étrangères et aux entreprises sénégalaises ;

**2. de promouvoir la qualité des services financiers à travers, notamment :**

- le renforcement de la transparence financière par l'exigence de publication d'états financiers ;
- le renforcement de la concurrence dans le secteur financier et l'amélioration de la qualité de la relation entre institutions financières et entreprises sénégalaises ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation financière des PME ;

**3. de créer un guichet des PME au niveau du FONSI, du FONGIP et de la BNDE et d'inciter le secteur bancaire à apporter des concours financiers aux PME en révisant le mode de calcul du risque de crédit face à cette clientèle particulière qui ne remplit pas généralement les conditions exigées par les banques ;**

**4. de placer les ressources de l'Etat dans des banques qui accepteraient d'accompagner les PME et de créer des institutions de financement spécialisées, voire sectorielles, telles que le Crédit Agricole, qui auraient vocation à financer le développement.**

**5. de renforcer le cadre législatif et réglementaire :**

- en révisant la loi d'orientation n° 2008-29 du 28 juillet 2008, relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises tout en prenant, avec diligence, ses décrets d'application ;
  - en diligentant les décrets d'application de la nouvelle loi sur les contrats de partenariat public privé ;
- 6. d'améliorer le niveau de capitalisation des PME et de renforcer le secteur financier en mettant en place des mécanismes de financement adaptés (fonds de garantie, ligne de refinancement à taux bonifié) ;**
- 7. de créer une synergie entre les différentes institutions de financement et d'encourager le renforcement de l'articulation entre banques et SFD pour favoriser l'accès de ces derniers à des ressources longues;**
- 8. de rationaliser le dispositif global d'appui aux PME et de rendre fonctionnels les comités techniques régionaux de suivi des PME, dans lesquels seront représentées toutes les structures d'appui ;**
- 9. de remédier aux difficultés des 142 entreprises identifiées en mettant en place un fonds de normalisation qui permettra, par ricochet, de préserver les emplois ;**
- 10. d'entreprendre des démarches au niveau des pays membres de l'UEMOA, pour que certains ratios du dispositif prudentiel imposé aux banques par la BCEAO, soient revus dans l'optique de leur permettre de disposer d'un peu plus de marge de manœuvre, pour l'octroi de crédit aux PME et aux startups (entreprises en démarrage).**

**B- Pour la participation des nationaux au PSE :**

- 11. de créer les conditions de participation de l'entreprise sénégalaise aux projets phares du PSE, en l'accompagnant dans sa recherche de financements et en renforçant les capacités techniques du secteur privé national afin de mieux la préparer aux PPP;**
- 12. de veiller à propager les différents projets du PSE sur l'ensemble du territoire national et d'encourager l'actionnariat populaire dans la réalisation de certains projets, notamment, en favorisant toutes les initiatives susceptibles de développer l'entrepreneuriat en milieu rural ;**
- 13. de réformer et de moderniser l'Administration publique pour l'accroissement des capacités techniques de ses services en veillant à la qualité des ressources humaines chargées de la mise en œuvre du PSE.**
- 14. d'encourager une forte appropriation du PSE par les sénégalais et d'œuvrer pour un changement de comportements des citoyens, des élus et des agents de l'Etat, par une démocratie participative et par la promotion des valeurs civiques à travers la création d'un Prix du civisme et du mérite ;**

15. de veiller à la sauvegarde de l'intérêt national lors de la négociation et de la signature des conventions de partenariat, et notamment au transfert de technologies et de savoir-faire;
16. de renforcer les moyens d'intervention du FONSI en lui permettant de fructifier certains actifs de l'Etat à mettre à sa disposition et de sécuriser la participation nationale par la création et le développement d'entreprises fortes capables de s'ériger en véritables championnes nationales ;
17. de faciliter aux opérateurs économiques nationaux l'accès aux terres sur lesquelles ils pourraient disposer de droits réels et qu'ils pourront donner en garantie pour l'obtention d'un crédit ;
18. de renforcer l'environnement des affaires pour le rendre favorable à l'émergence d'un secteur privé fort par :
19. la rationalisation de la fiscalité sur les entreprises afin de favoriser l'investissement, vecteur de croissance et d'emploi, tout en exploitant, plus que par le passé, les possibilités de la fiscalité sur le foncier ;
20. l'édification d'infrastructures de base, notamment, dans le monde rural ;
21. la mise sur pied d'institutions fortes, stables, intègres, compétentes et efficaces ;
22. la réforme profonde du secteur des assurances qui constitue un maillon important du dispositif d'accompagnement de l'entreprise ;
23. de mettre en place, au niveau des territoires, des structures de veille citoyenne comme leviers opérationnels de la volonté de faire participer fortement les populations et de faire changer les comportements. Ces structures seront impliquées :
  - dans la formulation des projets du PSE ;
  - dans le suivi et l'évaluation participative des politiques sectorielles initiées.

**II. le Conseil économique, social et environnemental, dans son avis n° 2014-02 du 23 avril 2014 sur le système de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal, recommande :**

**A. à l'Etat (Gouvernement, Collectivités locales et autres) :**

24. le renforcement institutionnel des régimes de sécurité sociale existants et l'harmonisation des interventions des différents acteurs institutionnels ainsi que la diversification des stratégies de mobilisation de ressources complémentaires pour le financement des programmes dédiés ;

- 25.**le renforcement des politiques en vigueur relatives à l'accès aux services de santé et à la sécurité au travail ainsi que l'accélération de la mise en œuvre de nouvelles initiatives en matière de Couverture Maladie Universelle ;
- 26.**la création de nouveaux régimes contributifs volontaires par capitalisation ainsi que la prise en charge des travailleurs de l'agriculture (mutualité sociale agricole), de l'artisanat, de la culture et des arts dans le régime des petits contribuables avec une perspective d'octroi d'un revenu minimum garanti et d'une pension de retraite minimale ; mais aussi, un dé plafonnement du niveau de cotisation dans les Institutions de prévoyance retraite ;
- 27.**la ratification et l'application de la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité ainsi que la signature des décrets d'application de la loi d'orientation sociale relatifs :
- à la convocation du Conseil présidentiel sur le handicap et au fonds d'appui aux personnes handicapées ;
  - à l'institutionnalisation de la Haute Autorité pour la promotion de personnes handicapées ;
  - à la carte d'égalité des chances dans un contexte harmonisé de délivrance.
- 28.**la couverture sociale des travailleurs migrants dans les législations sociales par :
- l'amélioration des offres de services en matière d'assistance sociale et judiciaire ;
  - l'atténuation du principe de territorialité afin de permettre une couverture sociale aux migrants et l'exploration de toutes les formes de couverture tenant compte du statut du migrant dans les pays d'emploi ;
  - la négociation de convention avec les pays accueillant les travailleurs migrants sénégalais pour le reversement des cotisations de retraite ;
- 29.**la promotion de nouvelles formes de protection sociale par le recours, par exemple, aux préceptes religieux de partage et de solidarité avec notamment la mobilisation de l'aumône (ou zakat) à travers des mécanismes officiels chargés de leur gestion ;
- 30.**la rationalisation des structures étatiques compétentes en matière de protection sociale en vue d'une coordination cohérente, harmonieuse et efficiente de la vision et de la politique de l'Etat en la matière ;
- 31.**la mise en place d'un système national de filets sociaux interactif et flexible à réponses rapides sous tendue par une revue périodique de la SNPS. Ceci permettra de disposer aussi d'un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions avec un système de ciblage harmonisé sur la base d'un seul Registre des bénéficiaires fortifié par un mécanisme de coordination locale ;
- 32.**le renforcement du système de santé pour une offre de services de soins efficiente, inclusive, accessible et pérenne ;
- 33.**la promotion de l'accès légal des femmes et des jeunes aux terres à usage agricole, leur sécurisation et l'accroissement de leur productivité pour générer des emplois décents et durables;

## **B. à la société civile :**

- 34. la valorisation (capitalisation) et le partage des bonnes pratiques en matière de développement des capacités de résilience des populations rurales et de protection sociale en général;
- 35. l'élargissement des prestations des OCB et ONG au niveau des composantes «maladie», «chômage», « couverture des risques d'accidents de travail», et «maladies professionnelles», etc. ;
- 36. la vulgarisation de la CMU au niveau des populations par la création de mutuelles de santé ;
- 37. la promotion de l'exécution nationale par les services étatiques et les ONG pour les programmes d'assistance alimentaire en vue de réduire les coûts de gestion, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) devant se limiter à ses missions d'appui aux acteurs nationaux ;
- 38. le développement des capacités de résilience des communautés vivant dans l'espace rural face à l'insécurité alimentaire ;

## **C. au secteur privé :**

- 39. l'appui et l'encouragement à la mise en place de mutuelles de santé dans les différentes organisations syndicales et groupements associatifs ;
- 40. l'appui à l'aménagement de produits d'assurance volontaire dans le système formel de sécurité sociale ;

## **D. aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) :**

- 41. le renforcement du portefeuille conventionnel par la ratification des conventions et la signature d'accords bilatéraux de sécurité sociale ;
- 42. l'augmentation des ressources affectées aux bourses familiales en vue d'une revalorisation des montants ;
- 43. l'harmonisation des interventions et l'élaboration d'un cadre financier global du secteur ;
- 44. la coordination des indicateurs et du Système d'Information Géographique (SIG) compatibles de façon à assurer une transmission constante des données entre les programmes et leur agrégation au niveau national.

### **III. Le Conseil économique, social et environnemental, dans son avis n° 2014-03 du 23 avril 2014 sur l'économie numérique, facteur de croissance au Sénégal, recommande**

- **Au plan général**

1. La mise en place d'un Haut Conseil de l'Économie numérique (ou un IT BOARD) qui ne serait pas une nouvelle structure de l'État mais plutôt un cadre consultatif indépendant qui réagit sur demande ou de manière proactive, pour que l'exécutif n'aille pas dans de mauvaises directions. Il sera composé de membres reconnus comme experts en la matière, issus du public et du privé et sera sollicité sur toutes les questions relatives à l'économie numérique. Un Haut Conseil de l'économie numérique permet d'avoir une vision sur laquelle tout le monde s'accorde.

- **De manière spécifique**

#### **A. Au titre du renforcement du secteur de l'Audiovisuel**

2. Promouvoir, avec l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), une démarche inclusive dans la définition des modalités de fonctionnement de la plateforme technique mutualisée qui sera gérée pour le compte de l'État et créer les conditions d'une législation pour qu'aucun acteur du secteur de l'audiovisuel ne soit favorisé au détriment d'un autre. Ainsi, l'ARTP conserve la gestion de la régulation des infrastructures et le CNRA, celle de la régulation du contenu et du suivi du respect des cahiers des charges ;
3. Vulgariser le travail du CONTAN par la tenue de rencontres avec des relais tels que l'Assemblée nationale, le CESE, l'Association des maires du Sénégal, la Société civile, les organisations syndicales et en informant les populations pour une meilleure appropriation du passage de l'analogique au numérique en des termes accessibles à tous. Pour cela, une augmentation des moyens du CONTAN est nécessaire ;
4. Encourager la création de Chaînes de télévision thématiques et en faire des vecteurs de promotion de la diversité culturelle et linguistique ;
5. Promouvoir la production audiovisuelle par la formation des acteurs et l'accès au financement des entreprises du sous-secteur de l'audiovisuel et légiférer sur un taux minimal de production de contenu national de qualité et de diffusion fixé à 40% et 60% africaine.

## B. Au titre de la promotion des Télécommunications

6. Prendre le décret d'application du Code des Télécommunications ;
7. Entamer, dès à présent, une étude et/ou une réflexion sur la fin de concession de la SONATEL ;
8. Promouvoir les Investissements nécessaires pour le maillage du territoire en fibre optique ;
9. Accélérer la mise en place de la portabilité qui offre à l'utilisateur la possibilité de changer d'opérateur tout en conservant le même numéro ;
10. Faciliter l'accès des populations en zone rurale au téléphone et à des services à valeur ajoutée par un appui au **FDSUT** dans ses missions générales et en particulier dans ses efforts d'accompagnement au déploiement effectif du **réseau HAYO** mis en œuvre par le Consortium de Service Universel (**CSU**) dans la région de Matam (zone pilote).

## C. Au titre des Services et réseaux informatiques (Internet)

11. Assurer la mise à jour de notre cadre juridique et la mise à niveau des agents du système juridique et judiciaire national ;
12. Mutualiser le matériel informatique des services de l'État pour arriver à un plan de continuité des services ;
13. Pour des raisons de sécurité nationale, l'Armée et la police doivent disposer de leur propre réseau et en conserver la gestion. Les autres réseaux gagneraient à être interconnectés avec des codifications similaires ;
14. Accélérer, sur toute l'étendue du territoire national, l'installation de l'internet haut débit et baisser les tarifs d'accès ;
15. Accélérer l'équipement intégral en matériel informatique et la connexion internet de tous les établissements du système éducatif en commençant par les collèges, lycées et universités ;
16. Promouvoir la formation à l'usage des TIC des acteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, encourager l'utilisation du numérique dans la commercialisation des produits agricoles et halieutiques et la lutte contre le vol de bétail ;
17. Accélérer la mise en œuvre du Projet d'Archives numériques nationales en même temps que la création d'un système d'archivage et de sauvegarde des données numériques sûr et accessible rapidement au niveau national, pour des raisons de sécurité et de souveraineté nationale ;
18. Associer étroitement le secteur informel aux plateformes numériques de concertation et potentialiser les dynamiques qui naissent dans ce secteur, car chaque réussite provoque un effet d'entraînement ;

19. Favoriser l'émergence et le développement de la télémédecine et de la téléformation ;
20. Promouvoir les formations dans le domaine numérique ;
21. Faciliter l'accès des PME à la Commande Publique dans le domaine de l'Économie numérique ;
22. Créer et développer des incubateurs dans les villes universitaires en partenariat avec les collectivités locales pour amoindrir les charges de fonctionnement et encourager la Recherche & Développement grâce au Partenariat Public Privé ;
23. Promouvoir l'identifiant unique du contribuable, accélérer l'informatisation de la gestion foncière et rendre possible la consultation en ligne des documents administratifs du cadastre ;

#### **D. Au titre de l'amélioration de la régulation**

24. Élargir les pouvoirs du CNRA en y intégrant, notamment la fonction de contrôle, par un réaménagement de la loi, de façon globale, pour l'ajuster au passage de l'analogique au numérique ;
25. Revisiter la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel pour mieux garantir leur sécurisation ;
26. Réaffecter au Fonds de Développement des Services Universels de Télécommunication (FDSUT) 50% minimum de ses ressources issues de la fiscalisation CODETE dont les 95% sont attribués au Fonds de Soutien au secteur de l'Énergie (FSE), réglementer son action et élargir son champ d'intervention ;
27. Finaliser la stratégie nationale concertée de l'Économie numérique et un Plan d'Action de l'Économie numérique et assurer la promotion du secteur par des événements officiels ;
28. Créer un cadre fiscal favorable à l'investissement dans l'économie numérique et appliquer les règles de droit et de concurrence ;
29. Trouver à Gaïndé 2000 un statut juridique plus adapté que le GIE pour qu'il soit mieux valorisé et porté en bourse. Aussi, étendre le plateau technique au Gaïndé Intégral et harmoniser les codes d'identification entre les Administrations publiques ;
30. L'ASPIT est invitée à protéger les droits de propriété intellectuelle en ayant comme pilier la loi votée en 2008 sur le droit d'auteur et le droit voisin et à mettre en place une bourse de cotation des brevets ; éléments du Capital dans une société.

**IV. Le Conseil économique, social et environnemental, dans son avis n°2014-04 du 25 avril 2014 sur «Quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable ? », recommande :**

**A- Au plan général**

***a- Pour un changement de paradigme***

Il s'agit, pour tous les acteurs du système, de promouvoir une nouvelle prise de conscience permettant d'identifier leur part de responsabilité dans ce qui arrive à l'école sénégalaise et de convenir de la nécessité de :

1. Construire, autour de **la centralité de l'élève et de l'étudiant**, un consensus pour un respect du quantum horaire par tous les acteurs du système éducatif, à travers un pacte de pacification durable de l'espace scolaire et universitaire.

Un tel pacte permettrait la mobilisation et l'implication pleines et entières de chaque acteur, à travers des initiatives constructives pour le seul intérêt de l'école et de l'université.

Ainsi :

- l'Etat s'acquittera effectivement et à temps de tous ses devoirs régaliens vis-à-vis du système dans tous les domaines et dans tous les sous-secteurs, dans l'équité, la justice, l'égalité et le respect des lois et règlements de la République ;
- les chefs d'établissement développeront avec leurs partenaires des projets porteurs pour réaliser l'excellence dans leurs établissements respectifs, selon une gestion participative transparente ;
- les enseignants arrêteront les grèves, quand elles peuvent nuire aux intérêts supérieurs des élèves et étudiants, et trouveront des ressources additionnelles dans le cadre de leurs projets de recherches pour bonifier leurs laboratoires et occuper leurs étudiants ;
- les étudiants et élèves s'abstiendront de faire grève et s'impliqueront davantage dans des activités au service de la communauté et pour l'amélioration de leur cadre de vie et d'études ;
- les parents d'élèves et d'étudiants auront à cœur de renforcer leur mobilisation pour des ressources additionnelles mais également pour participer activement à la prévention et à la résolution des crises en plus de la gestion transparente des ressources des établissements ;
- les collectivités locales prendront de manière effective et soutenue leur part dans la construction de l'école et des produits de qualité que celle-ci doit générer ;

- les anciens élèves et anciens étudiants pourront aussi revenir vers leurs écoles ou facultés pour développer des activités d'accompagnement et de soutien en tout genre, pédagogique et matériel pour leurs frères et sœurs ;
  - les partenaires de l'école pourront ainsi renforcer leur accompagnement productif, efficace et efficient pour le bon devenir du système éducatif dans son ensemble.
2. Il s'agit également, pour tous les acteurs du système, de promouvoir une nouvelle prise de conscience permettant de comprendre qu'à l'heure du numérique et de la mondialisation, les élèves et les étudiants ne peuvent plus être gouvernés comme avant et convenir de la nécessité de construire une nouvelle gouvernance du système impliquant élèves et étudiants, en tant qu'acteurs centraux dans la gestion des établissements scolaires et universitaires.

***b- Pour des stratégies innovantes de prévention et de gestion des crises en milieu scolaire et universitaire***

***- Au niveau national :***

3. la refondation du système sur la base des principes et valeurs en vue de la restauration de sa crédibilité, partagés et acceptés par tous, avec un dispositif qui regroupe toutes les entités, du préscolaire au supérieur, en passant par le cycle fondamental, l'enseignement secondaire, comme le préconise le consensus issu de la dernière revue du programme de développement de l'éducation et de la formation (PDEF) relatif à la fusion de tous les segments de l'éducation en un seul département ministériel en vue d'une meilleure cohérence des offres ;
4. la mise à profit des assises nationales de l'éducation en vue, pour l'adoption de réformes consistantes pour un nouveau statut de l'enseignant afin de restaurer les valeurs fondamentales qui caractérisent la profession (l'éthique, la déontologie, la responsabilité, l'attachement, l'investissement, la coopération sociale avec les parents et les communautés...) et l'élaboration de nouvelles stratégies de financement du secteur de l'éducation ;
5. la rationalisation de la carte universitaire et une bonne planification des flux d'entrée sur la base d'une gestion prévisionnelle de l'accroissement du nombre de bacheliers et d'une prise en charge convenable des demandes des communautés et des acteurs du système ;
6. l'institutionnalisation de la gestion participative, avec l'adoption d'une charte commune de gouvernance administrative, pédagogique et financière de ressources des écoles et des universités et la mise en place de dispositifs de coordination, inclusifs et fonctionnels ;
7. le respect et le suivi diligent des engagements de l'Etat en matière de réhabilitation, de construction et d'équipement, l'achèvement sans délai des chantiers en cours et l'accélération de la réalisation des projets d'infrastructures et d'équipement des différentes universités, en tenant compte des évolutions et des besoins en informatique, notamment au niveau de celles dites de troisième génération ;

8. la dotation conséquente des établissements scolaires et universitaires en ressources matérielles et financières (budgets de vérité) permettant de payer régulièrement, en conformité avec la réglementation et de faire face à la totalité de leurs charges, en vue d'une préservation durable de la paix sociale ;
9. le recrutement et la disponibilité des ressources humaines dont les déficits constituent les causes les plus graves de désordre dans le fonctionnement de l'école: les enseignants, les éléments du corps médical en charge des populations scolaires et universitaires, les personnels administratifs, techniques et de services, les assistants sociaux ;
10. la restauration des services sociaux scolaires et le recrutement d'un personnel pluridisciplinaire dans les établissements scolaires et universitaires ;
11. la réalisation d'un état des lieux de tous les accords signés entre l'Etat et les différentes organisations syndicales, le rétablissement du climat de confiance entre les différentes composantes de la communauté éducative, la création d'un comité de suivi des engagements et la planification de leur mise en œuvre ;
12. la réalisation de l'étude sur le système de rémunération et de motivation des agents de la fonction publique, selon les normes républicaine afin de respecter l'orthodoxie et de rétablir l'équité dans le système et restaurer la confiance entre acteurs ;
13. la moralisation de l'espace scolaire et universitaire en veillant à éradiquer toute dérive liée à la propagande politique et religieuse.

- *au niveau universitaire :*

14. une large diffusion des textes régissant les universités en matière d'autonomie de gestion et de franchises universitaires et leurs manuels de procédure, s'il en existe ;
15. le renforcement des capacités des personnels administratifs et techniques des universités sur la législation du travail et la gestion des conflits ;
16. le renforcement des mesures de sécurité dans l'espace universitaire et l'exigence de professionnalisme dans le maintien de l'ordre ;
17. la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des performances des universités, de gestion des plateformes revendicatives et des protocoles d'accord signés ; une telle préoccupation pourrait être prise en charge par l'Autorité Nationale d'Assurance qualité dont il convient de diligenter la mise en place.
18. l'instauration d'un dispositif inclusif, dans le dialogue et dans l'enseignement, d'une pédagogie du respect de la hiérarchie, des normes de conduite, du respect des responsabilités des délégués dans les différentes instances et la planification de rencontres régulières entre les chefs d'établissement et les diverses catégories de délégués.
19. l'établissement de conventions de partenariat avec le secteur privé, les organismes internationaux, les centres de recherche spécialisés, les structures de santé, les

laboratoires, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales pour décloisonner l'université et rapprocher les étudiants du monde de la vie professionnelle ;

20. la promotion de la recherche de financements de projets par les laboratoires, au niveau africain comme international, pour accompagner les enseignants chercheurs et les étudiants mobilisés dans ces projets afin de donner des moyens complémentaires, en équipement et en financement pour les laboratoires ;
21. la mise en place rapide du Centre National des Œuvres Universitaires et des centres régionaux en vue de corriger l'aberration consistant à faire porter les services sociaux des universités de Thiès et de Bambey par le COUD situé à Dakar ;
22. l'appui au renforcement des capacités des dirigeants syndicaux et des organisations comme la section éducation du Comité National sur le Dialogue Social, en vue d'une meilleure prévention des crises et d'une gestion responsable des revendications ;
23. l'institutionnalisation d'un Conseil présidentiel annuel sur l'éducation et l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques sectorielles les concernant.

- *au niveau l'enseignement général, technique et de la formation professionnelle*

24. l'évaluation des actions et / ou initiatives des différentes organisations de la société civile et la capitalisation des bonnes pratiques du PDEF, relatives aux organes de concertation et de gestion des établissements ;
25. le respect de l'équité de traitement entre les différents corps de la fonction publique en jouant autant que possible la carte de la transparence.
26. le respect des engagements de l'Etat en matière de promotion de la formation professionnelle et technique ;
27. la promotion, dans le Moyen secondaire, surtout technique et professionnel, de la recherche de financement pour les projets d'établissement, au niveau national, africain comme international, pour des ressources additionnelles utiles au bon fonctionnement des lycées et collèges pour l'excellence, à l'exemple du lycée Limamoulaye de Guédiawaye qui s'est doté d'une centrale électrique grâce à l'aide de partenaires italiens.

## **B- Au titre des recommandations particulières**

Elles visent, essentiellement, l'amélioration systématique des conditions des personnels de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, des étudiants et des élèves.

### ***a- Pour une gestion anticipative des préoccupations des enseignants du supérieur***

- 28.** l'allocation aux universités nouvellement créées d'une enveloppe spéciale sur le budget de 2015 et l'octroi, dans le cadre du partenariat public-privé, d'un financement fondé sur des contrats de performance ;
- 29.** le dégrossissement des effectifs de l'UCAD et leur stabilisation progressive à un maximum de 50.000 étudiants avec une capacité d'hébergement d'au moins 10.000 lits ;
- 30.** le règlement définitif du problème de retard des salaires des personnels de l'enseignement supérieur en explorant la piste de leur gestion par la direction de la solde, tout en respectant l'autonomie des universités ;
- 31.** la résolution du problème des vacataires du supérieur par une harmonisation de leur statut avec les corps existants dans le sous-secteur, tant pour les problèmes de salaires que de carrière ;
- 32.** la mise en place d'un système de communication performant, accepté et accessible à l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, en pensant aux moyens modernes, Radio, TV ;
- 33.** la valorisation du statut du médiateur de l'Université, le renforcement de ses moyens d'action et l'institutionnalisation d'un cadre de dialogue permanent au niveau de chaque faculté à raison d'une rencontre par an et d'une rencontre par trimestre en inter-facultés, afin d'anticiper sur les crises (voir l'expérience de l'Université de Thiès);
- 34.** le prélèvement volontaire de 1% du salaire (ou sous forme d'abattement fiscal) pendant la première année d'embauche de tout fonctionnaire ou travailleur destiné au budget de l'Université d'origine.

### ***b- Pour une gestion anticipative des préoccupations des personnels de l'éducation***

- 35.** le paiement des salaires et indemnités diverses des enseignants des corps émergents et des vacataires, à date échue ;
- 36.** la décentralisation de la gestion budgétaire au niveau local comme le préconisent les principes de l'UEMOA en matière d'exécution de budget programme en adaptant les procédures aux exigences de résultats ;
- 37.** l'élaboration d'un calendrier de rencontres périodiques Etat/partenaires sociaux en vue d'anticiper sur les conflits par une logique préventive ;

38. le recrutement suffisant de professeurs, dans toutes les disciplines, notamment en mathématiques et en philosophie ;

39. la programmation et la tenue régulière des Commissions Administratives Paritaires.

**c- Pour une gestion anticipative des préoccupations des personnels du CFPT**

40. la planification du passage progressif du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal/Japon (CFPT/ SJ), à l'enseignement supérieur de même que le CEDT-G15.

**d- Pour une gestion anticipative des préoccupations des étudiants**

41. le paiement régulier des bourses le 25 de chaque mois et des aides au début de l'année universitaire pour soulager les étudiants des exigences et charges sociales ;

42. l'adoption d'un plan de recrutement d'au moins 500 enseignants par an pendant 5 ans pour toutes les universités afin d'améliorer le ratio enseignant/étudiants ;

43. la généralisation des bureaux d'accueil et d'orientation des étudiants dans tous les campus pédagogiques et l'amélioration de la communication sur l'université virtuelle en tenant compte des mesures d'accompagnement qui s'imposent au profit des premières générations d'étudiants ;

44. l'adaptation des modèles pédagogiques de certaines facultés comme la FASTEF aux nouvelles opportunités qu'offre l'approche par les compétences, tout en intégrant le système de validation des acquis de l'expérience, en vue d'une meilleure prise en charge des doléances des vacataires de l'enseignement moyen général ;

45. la révision des textes qui régissent les associations d'étudiants ;

46. le respect strict des lois par tous et en cas de nécessité permettre le déploiement des forces de l'ordre dans le campus conformément aux textes sur les franchises universitaires et l'installation concertée d'une police universitaire sur la base d'un large consensus entre les acteurs ;

47. la contractualisation avec les associations d'étudiants pour la réalisation d'activités utiles, pouvant contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie ;

48. la valorisation des opportunités de Co-diplômation avec d'autres Universités et Instituts de formation ;

49. l'élaboration d'un règlement intérieur qui détermine le comportement de chacun au sein des universités et l'organisation régulière d'élections de représentants aux diverses instances délibérantes ainsi que le respect strict du caractère laïc de l'espace scolaire et universitaire sans préjudice pour la liberté de culte ;

50. l'effectivité de la représentation des étudiants dans les assemblées de département, de faculté ou d'UFR, de grande école ou université, ainsi que la représentation des personnels administratifs, techniques et de service, en codifiant les pratiques qui précisent sur quelles questions les élèves, les étudiants et les représentants des PATS délibèrent en ces instances.

#### *e- Pour une gestion anticipative des préoccupations des élèves*

51. l'amélioration du cadre de vie des élèves par la promotion de l'éducation à la citoyenneté qui inclut l'éducation à la paix et à l'environnement ;

52. l'appropriation de certaines stratégies développées par l'USAID, en vue de pérenniser les acquis et d'encourager leur élargissement à d'autres établissements surtout en matière de gouvernement scolaire ;

53. le respect de la chaîne des autorités dans l'adresse des revendications : le chef d'établissement, l'inspecteur d'académie, le préfet, le gouverneur, le Ministre de tutelle.

**V. Le Conseil économique, social et environnemental, dans son avis n°2014-05 du 13 novembre 2014 sur « droits de la femme : acquis, enjeux et perspectives », recommande :**

#### *A- Pour l'amélioration du cadre légal*

1. l'harmonisation du droit positif interne (code de la famille, code du travail, code pénal et code procédure pénale...) avec les textes internationaux et régionaux ratifiés, sans réserve, par le Sénégal (Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui, Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), Protocole facultatif de la CEDEF, Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (CADHP) ... ;

2. la révision des textes de loi comme :

- le Code de la famille, en ses articles 111, 152, 153 :
  - relèvement de l'âge minimum pour le mariage à 18 ans chez la fille (art. 111 CF), comme le préconise le comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, suite à l'examen du rapport initial du Sénégal en 2011;

- révision de la subsistance de la « puissance maritale » sur la femme (art. 152 CF).
- choix concerté de la résidence du ménage (art. 153 CF).
- le code électoral et la loi n°2010-11 du 28 mai 2010, instituant la parité absolue homme-femme (...), pour intégrer des dispositions permettant d'assurer l'effectivité de la parité dans les bureaux des Collectivités locales;
- le Code du travail par l'adoption de dispositions particulières au profit des jeunes filles et femmes domestiques ;
- le Code pénal et le code de procédure pénale pour :
  - une meilleure prise en charge des questions de genre, notamment, pour le renforcement des dispositions particulières relatives à l'individualisation des peines appliquées aux femmes enceintes et mères d'enfants de moins de deux (2) ans condamnées. (*réforme des lois 2000-38 et 2000-39 du 29 décembre 2000 et du décret 2001-362 du 4 mai 2001*) ;
  - mettre fin à la pratique des retours de parquet ;
  - limiter le mandat de dépôt en matière criminelle à trois ans, au maximum et éviter ainsi les longues détentions préventives.
- 3. La ratification et l'internalisation :
  - de la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité ;
  - de la convention 189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs à domicile.

### ***B- Pour plus d'efficacité et d'efficience dans la gouvernance***

4. la stabilisation de la dénomination du ministère dédié à la femme, en créant par exemple un Ministère plus englobant du « développement social », pour :
  - pallier l'instabilité institutionnelle et la connotation politique décriées par la plupart des acteurs ;
  - impulser des politiques sociales innovantes et plus soutenues, en cohérence avec les orientations prospectives et inclusives visant l'émergence économique du Sénégal ;
5. la mise en place d'un dispositif institutionnel capable d'intégrer dans son mode opératoire le caractère holistique pour l'effectivité de la réalisation des droits de la femme, au niveau de toutes les politiques sectorielles et programmes de développement (cf. modèles cubain et canadien) ;
6. de conférer à l'Observatoire national de la Parité un statut « d'autorité administrative indépendante », lui permettant de disposer d'un pouvoir de régulation et d'accès aux données ;
7. l'augmentation des ressources allouées à l'Observatoire national de la Parité, en vue de l'optimisation de son fonctionnement et d'une plus grande efficacité de son action ;

8. l'accompagnement des organisations féminines, afin de leur permettre de consolider leurs acquis dans le domaine de la formation des femmes et des jeunes filles, de favoriser des synergies avec les politiques sur le genre, de renforcer les capacités économiques des femmes et de vulgariser la loi sur la parité ;
9. la reconnaissance des pionnières dans la lutte pour l'émancipation des femmes au Sénégal, par un hommage de la Nation à ces dernières, de leur vivant comme à titre posthume ;
10. le renforcement des actions de veille, en vue d'une meilleure prise en compte des menaces qui pèsent sur la parité au Sénégal, surtout avec l'avènement de l'acte III de la décentralisation et de nouveaux courants de pensées intégristes.

***C- Pour des politiques et programmes plus structurants en faveur de l'équité et de l'égalité de genre***

11. le développement de programmes inclusifs plus soutenus d'information, d'éducation, de sensibilisation et de formation, en vue de la promotion de nouvelles valeurs sociétales favorables à la prise en compte des capacités productives de la femme dans tous les secteurs, sans aucune discrimination et son apport dans le développement économique et social du Sénégal ;
12. le renforcement de la communication et des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des politiques et programmes établis en accordant une importance particulière à la SNEEG ;
13. le développement de campagnes d'information et de sensibilisation de proximité auprès des chefs religieux et autorités coutumières sur les enjeux de la parité et du développement inclusif ;
14. le renforcement du rôle des médias dans la promotion des valeurs d'égalité est nécessaire, afin de permettre une meilleure sensibilisation des acteurs médiatiques sur la problématique de l'égalité ;
15. l'établissement d'indicateurs pour une meilleure évaluation des charges de travail non rémunérées de la femme sénégalaise, en vue de mieux considérer sa productivité globale dans la croissance économique et la création de richesses ;
16. le développement d'indicateurs sur le genre dans la préparation, l'exécution et l'évaluation des projets du Plan Sénégal Emergent en capitalisant toutes les bonnes pratiques en la matière et en établissant une collaboration avec des institutions comme le Laboratoire Genre de l'IFAN ;
17. la systématisation de la budgétisation sensible au genre dans tous les politiques et programmes des départements sectoriels et des collectivités locales, en s'inspirant de l'étude réalisée par la BAD sur la question, notamment avec l'avènement des budgets-programmes introduits suite aux réformes de l'UEMOA ;
18. l'organisation des assises de l'agriculture pour évaluer entre autres, la participation des femmes dans ce secteur et les contraintes d'accès à la terre, aux intrants et aux outils de production auxquelles elles font face ;

19. l'implication des femmes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets basés sur le genre au sein des Organisations Non Gouvernementales ;
20. le renforcement de l'apprentissage de la culture de l'égalité et du code de la famille à l'école et dans les foyers permettra de préparer les futures générations à une meilleure prise en compte de la problématique genre ;
21. le renforcement et la diversification du partenariat établi entre les différentes institutions et bailleurs, pour la promotion du genre ;
22. l'organisation d'une biennale pour la promotion du genre ;
23. le logement des fonds destinés à la promotion de l'entrepreneuriat féminin à la Banque nationale de développement économique (BNDE), en conformité avec ses missions.

***D- Pour une considération plus accrue des politiques sectorielles en matière de promotion et de développement de l'entrepreneuriat féminin***

24. l'établissement d'une base de données de toutes les PME, notamment celles créées par les femmes et une analyse de leurs forces, faiblesses, besoins en renforcement en vue de favoriser le développement de politiques d'accompagnement structurantes pour leur essor ;
25. la réalisation d'audits permanents et d'une évaluation de l'impact des différents fonds et initiatives dédiés à la promotion de la femme ;
26. la prise en compte effective de la dimension genre et une attention plus soutenue aux entreprises gérées par les femmes y compris les M-PME (micros-PME), dans l'exécution des différents projets du Plan Sénégal Emergent (PSE) ;
27. la facilitation de l'accès des femmes Chefs d'entreprises aux financements, en obligeant les institutions financières bénéficiaires des fonds des partenaires techniques et financiers (BAD et autres) à appliquer un taux d'intérêt maximum de 5% sur les prêts à accorder aux femmes ;
28. la facilitation de l'accès à des sites aménagés tout en favorisant, en leur sein, le développement de groupements mutualistes et l'émergence de grandes unités industrielles, surtout dans la filière du textile, la transformation agro-alimentaire ...
29. la participation des femmes Chefs d'entreprises, au même titre que les autres organisations patronales, à toutes les dynamiques et instances d'orientation des politiques publiques et de développement économique, social et environnemental.

***E- Pour l'amélioration des conditions de détention des femmes et filles en situation de privation de liberté***

30. l'augmentation de l'indemnité journalière d'entretien des jeunes filles et femmes en situation de privation de liberté, ainsi que celles placées dans les centres d'éducation spécialisée à 1000 FCFA et l'introduction d'une ligne particulière pour la prise en charge médicale ;

**31.** le recrutement d'équipes pluridisciplinaires en vue du renforcement de la prise en charge psychosociale des jeunes filles et femmes en situation de privation de liberté, de celles placées dans les centres d'éducation spécialisée et du personnel des agents de l'administration pénitentiaire ;

**32.** la construction dans les établissements pénitenciers des crèches et garderies pour les enfants des détenues et du personnel administratif pour un meilleur développement psychomoteur de ces enfants.

**VI. Le Conseil économique, social et environnemental, dans son avis n°2014-06 du 13 novembre 2014 sur « Quelles orientations pour un secteur de l'artisanat compétitif créateur de richesses et d'emplois », recommande :**

**Au plan général**

**A- pour l'amélioration et la consolidation du cadre légal**

1. l'actualisation des lois et règlements en matière d'organisation des artisans, en tenant compte des évolutions du secteur, notamment le décret 87-1275 relatif au statut de l'entreprise artisanale, de l'artisan et du maître-artisan;
2. l'extension du champ d'application (limité à l'art présentement) du décret 97 - 928 du 27 août 1997, en vue d'une meilleure prise en compte des nouvelles options politiques pour la préférence nationale en matière de mobilier de bureau, surtout pour les équipements des services administratifs et des collectivités locales ;
3. la ratification et la vulgarisation du code communautaire de l'UEMOA ;
4. l'adoption du projet de loi et des décrets d'application, relatifs à la création et au fonctionnement du centre de promotion du textile et de la confection ;
5. le partage et l'appropriation du Règlement n° 01/2014/CM/UEMOA du 24 mars 2014 portant code communautaire de l'artisanat de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**B- pour le renforcement du cadre institutionnel et pilotage stratégique du secteur**

6. le redimensionnement de la gouvernance stratégique du secteur en clarifiant en urgence les missions de la Direction de l'artisanat, de l'APDA et les attributions des structures régionales pour la synergie et l'efficacité de toutes les interventions dans le secteur ;
7. le renforcement de l'accompagnement technique des chambres de métiers et en veillant sur le renouvellement régulier de leur bureaux ;

8. la mise en conformité des organisations d'artisans d'avec les lois OHADA en matière d'organisations socioprofessionnelles ;
9. la promotion et la diffusion des lois et décrets portant organisation du secteur, notamment, les corporations des métiers d'artisans ;
10. la traduction et l'interprétation des lois et décrets portant organisation du secteur en langues nationales.

### **C- pour l'orientation stratégique des politiques, programmes et projets**

11. l'actualisation des politiques sectorielles du secteur de l'artisanat et du partenariat entre les organisations des professionnels de l'artisanat et les administrations ;
12. l'accélération de la mise en œuvre des deux projets phares du PSE dédiés au secteur pour la création de 20 centres de développement artisanal et plan sectoriel pilote pour le sous-secteur de l'artisanat ;
13. l'élaboration, dans la perspective du PSE, d'un programme prioritaire sur la formation professionnelle et l'encadrement technique de tous les acteurs disposant d'un savoir faire des filières du secteur de l'artisanat, à soumettre à l'ONUDI et à la DIASPORA, en vue de créer plus de richesses et d'emplois, pour sortir le secteur de l'informel ;
14. la réalisation d'une étude sur le potentiel artisanal de chaque pôle économique ;
15. l'implication des collectivités locales dans la mise en place d'espaces modernes et d'unités de production équipées et de projets coopératifs, à l'échelle locale dont la mission est de créer de l'offre compétitive à partir des compétences de la zone.
16. le développement de programmes-filières, en adéquation aux nouvelles orientations du PSE, pour l'optimisation des potentialités et des opportunités du secteur en matière de renforcement de son apport dans le domaine de la formation, de la création d'emplois et de richesses, en prenant les mesures qui suivent :
  - immatriculer toutes les entreprises artisanales, individuelles ou collectives ;
  - procéder au ciblage de sept (7) filières pilotes : textile, cuir, bois, métal et services de réparation (mécanique auto), agro-alimentaire, bâtiment -travaux public ;
  - élargir les missions des chambres des métiers et renforcer les moyens mis à leur disposition, en vue de l'établissement de contrats d'objectifs plus structurants avec les organisations professionnelles d'artisanat (OPA) ;
  - renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des artisans ;
  - faciliter l'accessibilité à des sites aménagés et sécurisés ;
  - accompagner le processus de renouvellement des équipements des unités artisanales et le renforcement de la mise en synergie des acteurs ;

- adopter de nouvelles mesures pour plus d'accessibilité aux financements ;
- orienter la commande publique pour venir en appui au secteur de l'artisanat ;
- instituer une nouvelle politique en matière d'amélioration de la qualité, de labellisation des produits artisanaux et de commercialisation des produits artisanaux ;
- faciliter l'accès à la protection sociale des acteurs du secteur de l'artisanat.

- 17.** la réalisation du programme de construction de nouveaux centres artisanaux et d'un projet « une commune, un village artisanal » ;
- 18.** la modernisation et l'équipement des sites artisanaux, afin de promouvoir et de développer l'artisanat d'entreprises exportateur, comme le prévoit la Stratégie de la Croissance Accélérée (SCA) ;
- 19.** le renforcement des dispositifs d'accompagnement des processus d'évolution des unités artisanales en micros entreprises ;
- 20.** le renforcement des capacités des membres de l'union et un accompagnement plus soutenu des pouvoirs publics, notamment pour la soumission aux appels d'offre, la participation aux foires et la valorisation de leurs produits ;
- 21.** le renforcement des capacités d'intervention de l'ANAMO et l'augmentation des maisons de l'outil.
- 22.** Renforcer les moyens de l'ONFP en relevant la part de la CFCE de 5% à 10%,

#### **D- pour la valorisation des initiatives des acteurs du secteur**

- 23.** l'organisation de biennales et la relance du grand prix du Chef de l'Etat ;
- 24.** la création d'un centre national des métiers et la démultiplication des centres d'incubation ;
- 25.** la création d'une tannerie nationale et de tannerie dans chaque abattoir ;
- 26.** le renforcement de la collaboration avec les collectivités locales pour le développement du secteur ;
- 27.** le renforcement du niveau institutionnel des artisans afin d'asseoir un véritable cadre d'autopromotion du secteur ;
- 28.** la professionnalisation du secteur, le développement de passerelles entre l'enseignement général et la formation professionnelle et technique et la signature de convention entre l'Etat et les artisans formateurs.

## **E- pour la communication et le partenariat**

- 29.** la mise en place d'un système d'information accessible sur les procédures bancaires et les opportunités de financement, notamment avec la BNDE ;
- 30.** l'harmonisation du fonds de garantie des projets artisanaux de l'APDA, chiffré à 350 millions de francs CFA et celui de promotion de l'artisanat de la Direction de l'Artisanat d'un montant de 410 millions de francs CFA , en plafonnant le cumul à un milliard et le transfert de leur domiciliation à la BNDE ;
- 31.** l'établissement de conventions pour un partenariat structurant entre l'UMECAS, l'Union des chambres de métiers et la BNDE, l'UMECAS et le Ministère de l'artisanat, l'UMECAS et les chambres de métiers ;
- 32.** l'amélioration du dispositif d'information et de communication pour la promotion du secteur.

## **De manière spécifique**

- 33.** la standardisation des processus de production et professionnalisation des métiers pour pallier les contraintes persistantes du secteur de l'artisanat relative à la mauvaise qualité des produits artisanaux, car l'offre actuelle ne répond pas aux normes et exigences pour permettre le développement d'un véritable marché tourné vers l'exportation ;
- 34.** l'amélioration des situations enseignement-apprentissage au sein des ateliers et les relations entre les maîtres artisans et les apprentis, avec l'usage de l'approche par les compétences, car le mode de transmission du savoir dans le secteur de l'artisanat reste traditionnel et les enseignements dispensés dans la formation professionnelle restent inaccessibles à la plupart des artisans ;
- 35.** le développement d'un marché de sous-traitance pour le secteur industriel en développant, autour des unités industrielles existantes, une véritable politique de promotion de la sous-traitance. Par exemple, en région toulousaine, autour de l'industrie aéronautique tirée par la présence d'Airbus, de nombreux sous-traitants se sont développés et créent des richesses et des emplois ;
- 36.** l'actualisation des métiers porteurs en adéquation au répertoire opérationnel des métiers et emplois au Sénégal (ROME) et des nouvelles orientations prospectives du Plan Sénégal Emergent (PSE) ;

- 37.** l'actualisation du plan de renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'artisanat, notamment en matière de soumission aux marchés publics et la diversification du partenariat ;
- 38.** le renforcement des dispositifs d'accompagnement des processus de mutation des unités artisanales en micro-entreprises ;
- 39.** le renforcement des actions de promotion de l'artisanat d'art avec la création de boutiques de références pour la commercialisation des produits artisanaux, notamment au niveau des sites touristiques ;
- 40.** l'élaboration d'un plan de renforcement de l'UMECAS en :
- limitant les menaces liées aux importations ;
  - facilitant la collaboration avec la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE), surtout en matière de financements des PME ;
  - instruisant la limitation des taux encore élevés au niveau des mutuelles, notamment celles qui financent les groupements de promotion féminine.
- 41.** l'organisation d'un salon annuel ou une foire internationale de l'artisanat, à l'exemple du SIAO au Burkina, afin d'accroître la visibilité des produits des artisans, en plus de la foire internationale de Dakar qui constitue déjà une plate-forme ;
- 42.** la mise en place urgente d'une commission nationale intersectorielle pour la commande publique et des facilités en matière de prêts (financements, modalités de décaissement, etc.), afin d'assurer un accompagnement des artisans pour une production de qualité, en quantité et dans les délais prescrits.
- 43.** la systématisation de la certification des produits pour stimuler la qualité du secteur.
- 44.** l'ouverture des showrooms ou salles d'exposition des produits artisanaux, à l'étranger, dans les ambassades et services consulaires du Sénégal, en privilégiant les produits du sous-secteur de l'art.

## VII. Le Conseil économique, social et environnemental, dans son avis n° 2014-07 du 14 novembre 2014 sur la gestion concertée du littoral et l'érosion côtière, recommande

### Au plan général

1. **une approche globale et concertée** de la gestion de l'érosion côtière (approche environnementale), et non de celle locale privilégiée jusqu'à présent. En effet, l'Etat doit mener une action concertée d'analyse des enjeux et d'étude des stratégies de réduction de la vulnérabilité par des mesures de gestion du risque et d'interdiction de la localisation future d'installations dans les zones soumises à fort aléa. Comme ces actions ont un coût, elles doivent être précédées d'une réflexion suffisamment approfondie sur l'ampleur du phénomène et les enjeux des espaces à protéger.
2. **une gestion intégrée des zones côtières (GIZC)** qui offrira un cadre de réflexion plus général pour la gestion du littoral. Elle consistera à faire participer tous les acteurs concernés par la problématique à des degrés différents, de façon directe ou indirecte, à une démarche intégrée et concertée (schémas de gestion, plans de gestion de la ressource). La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) permettra:
  - d'instaurer un système d'alerte précoce en cas de graves dégradations des conditions maritimes ;
  - d'intégrer le volet météo et climat dans le dimensionnement des ouvrages ;
  - de développer des projections (prévisions) sur l'augmentation du niveau de la mer pour une meilleure prise de décision à des horizons temporels variés (en fonction des plans directeurs de l'Etat) ;
  - de densifier le réseau d'observation des paramètres climatiques relatifs à la mer : houle, température ;
  - de développer la culture de la prévention des risques climatiques (information, sensibilisation et mobilisation des décideurs politiques, des élus locaux, du secteur privé et du grand public ;
  - d'impliquer davantage la météo dans la formulation des projets pour un développement durable ;
  - de promouvoir la recherche et l'exploitation des résultats de recherche dans le domaine de la gestion des risques ;
  - de contribuer à sensibiliser les collectivités locales à la prévention et à la préparation aux catastrophes naturelles, ainsi qu'à renforcer la coordination et l'échange d'informations entre les entités nationales et régionales œuvrant dans ce domaine ;
  - de mettre en œuvre un dispositif de supervision et de veille (monitoring, système de cartographie : SIG) ;

- 3. une sécurisation du littoral, vu tous les constats évoqués sur sa dégradation, par :**
- l'interdiction formelle de tout prélèvement de sédiments ;
  - la conservation des zones forestières littorales ;
  - la plantation de forêts de filaos sur les hauts de plage et les dunes littorales ;
  - la restauration de la végétalisation des plages et des mangroves dégradées ;
  - la destruction des ouvrages modifiant les dérives littorales et bloquant les transits sédimentaires ;
  - l'aménagement du bâti plus en retrait des côtes et des plages, le respect plus marqué des populations locales et des villages de pêcheurs vivant alentours ;
  - l'aménagement de zones dédiées aux activités nuisibles à la faune (jet-ski, quad, pêche, baignade...);
  - la réduction de l'impact visuel (occupation du littoral, bétonnage ...).
- 4. l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de formation aux risques et aux techniques de protection de base** (l'érosion côtière étant un phénomène évolutif avec des phases de transgression et de régression marines) au profit des collectivités locales , des services déconcentrés de l'Etat et des usagers (de la pêche, du tourisme, de l'extraction de sable marin, ...). Dans cadre, il pourrait être envisagé la création de structures de concertation inter-acteurs pour faciliter ce travail.

## **De manière spécifique**

### **A- Au plan législatif :**

- 5. adopter le projet de loi sur le littoral** déjà dans le circuit, qui va garantir un ancrage institutionnel et assurer la transparence dans la procédure de classement et de déclassement sur le littoral ;

### **B- Au plan institutionnel**

- 6.** mettre en place un observatoire traitant de tous les problèmes du littoral avec un comité scientifique pour l'érosion côtière ;
- 7.** mettre en place un comité interministériel de gestion du littoral;
- 8.** renforcer le cadre institutionnel avec la mise en place d'une plateforme nationale pour la réduction des risques et catastrophes et la création d'un cadre de concertation permanent au niveau national et régional.

### **C- Sur le financement**

9. mettre en place un fonds national de protection du littoral ;
10. redynamiser les redevances fiscales des occupants du littoral ;
11. mettre en place des sanctions financières graduelles.

### **D- Sur la sécurité maritime**

12. Encourager l'ANAM, en vue de mieux assurer la police maritime, à redoubler ses actions dans les domaines :
  - du marquage du DPM permettant une identification des occupants ;
  - du contrôle mensuel des occupations du DPM ;
  - de la coordination des opérations de sécurisation périodiques (trimestrielles) regroupant les administrations chargées de la police du DPM (section de l'environnement de la Gendarmerie, police, douanes) ;
  - de la coordination des actions à mener sur le DPM avec d'autres administrations impliquées dans la gestion du DPM.

### **E- Sur la réalisation des infrastructures**

13. Draguer, selon une périodicité convenue, les fleuves, les ports, les bras de mer, etc. ;
14. Mener des études techniques en vue de réparer la Brèche de Saint-Louis ;
15. Mettre en place des murs de protection et des Brise-lames pour arrêter l'avancée de la mer et provoquer le recul de la côte ;
16. Intégrer, dans les projets et programmes, les travaux du CEREEQ, CSE, ISE ou tout autre bureau d'études avec une expertise avérée dans le domaine de la gestion du littoral.

**VIII. Dans son avis n°2014-08 du 14 novembre 2014 sur les conditions de développement d'un secteur de l'élevage porteur de croissance le conseil économique, social et environnemental recommande :**

### **Au plan général**

#### **A- en vue de l'amélioration du cadre juridique :**

1. finaliser le code pastoral en impliquant l'ensemble des acteurs ;
2. diligenter la prise de l'ensemble des textes réglementaires nécessaires à l'application effective de la loi n°2008-07 du 24 janvier 2008 organisant la profession et la pharmacie vétérinaires ;
3. conférer un statut aux auxiliaires vétérinaires ;

## **B- en vue d'une meilleure sécurisation du cheptel :**

4. mettre en place une procédure allégée d'enregistrement de tous les types d'élevage au sein du ministère de l'élevage ;
5. procéder à un recensement exhaustif du cheptel et lancer un programme d'identification du cheptel par l'utilisation de procédés modernes excluant le marquage à chaud ;
6. promouvoir l'assurance du bétail et mettre en place un fonds de calamité ;
7. assurer la sécurisation des pâturages par des pare-feux ;
8. assurer une meilleure couverture du territoire national en points d'eau en aménageant des infrastructures hydrauliques adéquates et installer des équipements pastoraux notamment dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor ;
9. améliorer l'alimentation du cheptel par la vulgarisation des cultures fourragères et des réserves fourragères ;
10. renforcer la protection zoo-sanitaire et systématiser les visites sanitaires en élevage en encourageant une meilleure implication des médecins vétérinaires ;
11. assurer une bonne disponibilité des vaccins et promouvoir la production nationale de vaccins ;
12. interdire l'importation, la production et l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables.

## **C- en vue de l'amélioration de la productivité et des pratiques d'élevage :**

13. mieux encourager et soutenir la recherche dans le secteur de l'élevage ;
14. développer des partenariats entre OPE et Instituts de recherche (ISRA, ITA...) ;
15. faciliter l'accès du foncier aux éleveurs pour un élevage moderne ;
16. systématiser la concertation entre organisations d'éleveurs et d'agriculteurs et entre les ministères chargés respectivement de l'agriculture et de l'élevage ;
17. évaluer l'impact du programme national d'insémination artificielle et réorienter ledit programme afin de le rendre plus efficace ;
18. moderniser les systèmes de productions animales et intensifier le développement des
19. Industries animales ;
20. améliorer les conditions de transformation et de mise en marché des produits animaux ;
21. développer la structuration des filières animales en chaînes de valeur compétitives et
22. améliorer la disponibilité des données statistiques dans le secteur de l'élevage ;
23. assurer une politique de financement adapté au système de production ;
24. redéfinir et restructurer le FONSTAB ;
25. améliorer la salubrité des abattoirs et promouvoir la transformation des déchets issus de l'abattage des animaux et des bouses de vache en biogaz ;

#### **D- en vue du renforcement des capacités des éleveurs :**

- 26. mettre en place un modèle éducatif adapté aux éleveurs et à leurs familles ;
- 27. développer les formations initiales et continues au sein du secteur de l'élevage en mettant en place des centres spécialisés de formation des producteurs ;

#### **Au plan spécifique**

##### **A- pour la filière bétail /viande et produits dérivés :**

- 28. Veiller à la sécurité du bétail pour éradiquer le vol du bétail et l'abattage clandestin en renforçant les moyens d'intervention des forces de sécurité et en développant la coopération en matière sécuritaire avec les pays limitrophes (mise en place d'une commission composée des services de sécurité du Sénégal et ceux des pays frontaliers pour mieux prendre en charge la problématique du vol de bétail) ;
- 29. construire des marchés à bétail adaptés dans les zones agropastorales ;
- 30. créer un schéma national des abattoirs décliné par zone d'élevage, destiné à orienter la politique de l'État et des collectivités locales ;
- 31. construire des abattoirs équipés dans les zones d'élevage ;
- 32. maintenir un dispositif public indépendant de contrôle des abattoirs qui assure un niveau d'exigence sanitaire élevé et égal sur l'ensemble du territoire national ;
- 33. imposer des contrôles physiques des vétérinaires au poste d'abattage pour toutes les espèces, suivre les incidents d'égorgeage, et disposer d'un outil statistique abattoir par abattoir permettant de connaître les tonnages abattus et éviter les dérives car le risque sanitaire existe à toutes les étapes de la chaîne de valeur ;
- 34. faire enregistrer toute délivrance de médicament vétérinaire (accompagnée de ses principales caractéristiques) par le vétérinaire prescripteur afin d'assurer la traçabilité des substances pharmacologiques et amener l'éleveur à retracer l'ensemble des traitements mis en œuvre dans un registre d'élevage ou un livret d'éleveur ;
- 35. favoriser le développement des circuits courts et des filières de qualité, à côté des filières industrielles ;
- 36. appuyer la filière porcine pour saisir les opportunités d'exportation dans les pays de la sous-région ;

## **B- pour la filière laits et produits dérivés :**

37. identifier les PME de la filière et les accompagner dans le management ;
38. mettre en place des centres de collecte multifonctionnels tout en développant des infrastructures destinées à désenclaver les zones de collecte ;
39. encourager et soutenir la création d'unités artisanales ou industrielles de transformation du lait en produits dérivés tels que , le lait en poudre, le yaourt, le lait pasteurisé, le fromage frais, le fromage à pâte cuite, le fromage à pâte molle. Des expériences intéressantes dans le domaine des petites industries agroalimentaires de transformation de produits laitiers (JABOOT, SATREC, LAITERIE DU BERGER, MOINES DE KEUR MOUSSA etc.) doivent être soutenues et encouragées en vue de promouvoir et disséminer cette activité industrielle voire artisanale en créant de la valeur ajoutée, de l'innovation et de la diversification dans la filière lait et dérivés dans les zones de production de lait.

## **C- pour la filière cuirs et peaux :**

40. construire une tannerie, aux normes, au niveau de chaque abattoir ;
41. mettre en place un dispositif de valorisation des peaux issues des moutons de la tabaski ;
42. promouvoir les investissements dans la transformation artisanale et industrielle des cuirs et peaux ;

## **D- pour la filière aviculture :**

43. lancer un plan de modernisation des élevages avicoles et des entreprises de l'aviculture ;
44. professionnaliser la filière avicole (formation, construction des structures modernes et d'abattage) ;
45. mettre en place une commission de contrôle et de suivi pour la réglementation de la filière avicole (non-respect des formules de fabrication d'aliments, mauvaise qualité des œufs à couver « OAC », produits de traitement) ;
46. encourager et soutenir la création d'unités de transformation de produits avicoles et dérivés ;
47. capitaliser l'expérience de la SEDIMA et inciter les opérateurs privés des autres régions à s'en inspirer ;
48. encourager l'aviculture familiale par l'amélioration des races et l'utilisation d'équipements améliorés ;
49. promouvoir le recours à d'autres formes d'élevage (pintade, lapins, etc.) pour lutter contre la malnutrition et la pauvreté.

**E- pour la filière équine, en vue d'accélérer la rentabilité et la profitabilité de la filière :**

- 50.**redynamiser le Comité Consultatif National d'Orientation de la Filière Equine (CONOFE) ;
- 51.**produire des chevaux plus adaptés aux différentes utilisations, en vue de meilleurs rendements ;
- 52.**produire des aliments de qualité économiquement accessibles ;
- 53.**veiller à l'application effective du décret n° 96-485 du 13 juin 1996 portant réglementation des courses hippiques et de l'arrêté interministériel n°00410 du 21 janvier 1999 fixant à 1 % le taux du prélèvement sur les recettes issues du PMU de la LONASE, destiné au financement du développement de l'élevage équin, des courses hippiques et des sports équestres ;
- 54.**instaurer un nouveau modèle de gestion professionnelle des courses plus soucieux de la rentabilité économique de l'activité ;
- 55.**assurer la couverture vaccinale annuelle d'au moins 80% du cheptel contre les principales épizooties ;
- 56.**octroyer une subvention aux protecteurs de la race équine ;
- 57.**renforcer la formation des agents vétérinaires et des autres personnels intervenant dans la filière.

**B- COMPTE RENDU DES TRAVAUX  
DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE L'ANNÉE 2014**



## I. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est réuni en séance plénière, le mardi 02 décembre 2014 à 15h30min, à l'auditorium Mamba GUIRRASY, pour procéder à la tenue de la première session extraordinaire de l'année 2014 consacrée à la Responsabilité sociétale de l'entreprise. La séance a été présidée par Madame Aminata TALL, Présidente de ladite institution.

Après avoir souhaité la bienvenue aux invités, elle a adressé ses sincères remerciements à Messieurs Philippe BARRY et Abdou Karim MBENGUE, respectivement président de l'Initiative RSE Sénégal et Directeur de la Communication Institutionnelle et des Relations Extérieures de la SONATEL.

Madame la Présidente a ensuite invité le Secrétaire général du CESE à donner lecture du décret n° 2014-1539 du 26 novembre 2014, portant convocation de la première session extraordinaire de l'année 2014 du Conseil économique, social et environnemental. Les dispositions dudit décret fixent l'ouverture de la session au mardi 02 décembre 2014 et sa clôture, à l'expiration de l'ordre du jour.

Constatant que le quorum était largement atteint (quatre-vingt (80) présents et quinze (15) excusés sur 120 membres), Madame la présidente a indiqué que l'assemblée plénière pouvait valablement délibérer. Elle déclare ouverte la première session extraordinaire de l'année 2014.

L'ordre du jour, portant sur le seul point de la responsabilité sociétale de l'entreprise (communément appelée RSE) au Sénégal, avec deux communications introductives présentées par M. Philippe BARRY et Monsieur Abdou Karim MBENGUE, a été adopté à l'unanimité.

## II. PRESENTATION DU THEME

Selon **Madame la Présidente**, le triptyque sur lequel repose la RSE, à savoir l'économie, l'environnement et le social, s'inscrit en droite ligne des missions du CESE. Cela explique tout l'intérêt du CESE à organiser cette rencontre pour une meilleure compréhension de l'approche RSE et pour voir comment elle est prise en compte dans le fonctionnement des entreprises sénégalaises.

Elle a rappelé que la notion de RSE favorise une meilleure prise de conscience par les entreprises des responsabilités qui sont les leurs devant les conséquences induites par leurs activités sur les sites où elles sont implantées, les employés et les consommateurs.

Les deux communications, les discussions et conclusions qui ont suivi devraient inspirer la contribution du CESE à la promotion et à la vulgarisation de la RSE.

### **III. SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS**

#### **1- Présentation de M. Philippe BARRY, Président Initiative RSE/Sénégal**

La communication de **M. Philippe BARRY** est structurée autour de quatre axes :

- **La RSE, outil pour la transition économique, sociale et environnementale**
- **L'état des lieux des pratiques de RSE au Sénégal**
- **Le cadre institutionnel et les instruments de la RSE au Sénégal ;**
- **Les recommandations.**

Dans sa présentation, Monsieur Barry indique que la RSE, selon la norme ISO 26000, c'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent. Il ajoute que la RSE favorise l'imbrication entre la politique publique et l'initiative privée tout en précisant que l'initiative RSE Sénégal s'articule avec le PSE.

La RSE s'adresse à tout citoyen et à toute organisation et rappelle aux entreprises leur devoir de répondre aux enjeux de développement durable par le respect des principes :

- de redevabilité. Ce principe prend en compte le respect des intérêts des parties prenantes qui sont, entre autres : actionnaires, investisseurs, collectivités, médias, opinion, associations, consommateurs etc.
- d'éthique et de la transparence qui intègrent la communication et surtout le reporting ;
- de légalité qui exige le respect des lois en vigueur et celui des normes de comportement internationales ;
- des droits humains qui se traduit par une contribution au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société. Au Sénégal, chaque entreprise a ses enjeux prioritaires par rapport au développement durable.

Quel est le niveau d'appropriation desdits principes par les acteurs économiques et sociaux au Sénégal ? C'est une question qui, selon M. BARRY, mérite d'être posée.

Abordant la question du niveau et surtout de la qualité du dialogue entre acteurs dans l'entreprise et entre l'entreprise et les parties prenantes, il estime qu'elle peut trouver sa réponse dans une bonne appropriation de la RSE.

Le volet communication, particulièrement le reporting, doit prendre en charge la production par les entreprises de rapport sur le développement durable avec une prise en charge des impacts positifs ou négatifs de ses activités sur l'environnement, ses engagements et ses indicateurs de suivi.

Pour ce qui est des enjeux prioritaires, ils sont, selon Monsieur Barry, propres à chaque entreprise. Parmi les enjeux qui prennent en compte l'intérêt national, figure en bonne place l'emploi des jeunes. Il a identifié quelques données qui permettent de comprendre la situation qu'il est nécessaire d'inverser dans le cadre du PSE.

- sur 280.000 entreprises répertoriées, seules 7000 déclarent des états financiers ;
- 80% de l'économie nationale est concentrée à Dakar ;
- le taux de bancarisation est inférieur à 10% ;
- le secteur informel représente la moitié du PIB et 95% des emplois ;
- 250 à 290.000 jeunes arrivent dans le marché de l'emploi tous les ans dont 46% sont sans aucune instruction et 24% ont un niveau qui ne dépasse guère le primaire ;
- Sur 14 millions d'habitants, 300.000 travaillent dans le secteur privé et 120.000 dans le secteur public.

Sur l'état des lieux des pratiques de la RSE, le Sénégal est aux balbutiements. Sur les 7000 entreprises qui déclarent des états financiers, moins de 50 adoptent des pratiques RSE.

Au titre des bonnes pratiques RSE, il a pu retenir entre autres :

- un programme de réduction du papier consommé ;
- la sensibilisation des parties prenantes sur le code d'éthique ;
- la protection de la biodiversité ;
- l'appui au ministère de la santé dans la lutte contre certaines maladies (paludisme par exemple) ;
- un programme de reboisement ;

Concernant le cadre institutionnel et les instruments de la RSE au Sénégal, M. BARRY déplore le caractère peu incitatif des lois nationales à la pratique de la RSE et des cadres nationaux de dialogue peu connectés avec le milieu de l'entreprise. Il salue cependant l'existence d'une vision claire du PSE orientée RSE, de normes certifiables, de standards internationaux et une initiative, dans le cadre d'une approche maison, pour le développement durable.

Revenant sur la vision de l'Initiative RSE Sénégal, il rappelle qu'elle repose sur la conviction qu'il ne peut y avoir de développement sans valorisation de nos ressources locales (ressources naturelles, capital humain) et invite chaque entreprise à viser cet objectif.

Il informe que 11 entreprises du réseau RSE Sénégal ont signé une charte « **RSE et Développement Durable** » à travers laquelle, elles s'engagent à adopter et à promouvoir une démarche RSE qui va au-delà de la législation en vigueur et qui créera de la valeur ajoutée à la société dans son ensemble.

**Pour relever les défis du développement durable, Initiative RSE Sénégal, à travers son Président formule les recommandations ci-après :**

- mettre l'accent sur l'application concrète de la RSE par les organisations publiques et privées francophones ;
- poursuivre l'action de sensibilisation des entreprises intervenant en Afrique sur la nécessité d'appliquer de façon rigoureuse les principes de la responsabilité sociétale (RSE) ;
- contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel sur la Responsabilité Sociétale pour faciliter un Dialogue multi acteurs ;
- faire adopter dans les Stratégies locales, nationales voire sous régionales de développement durable des chapitres spécifiques à la Responsabilité Sociétale et au Développement durable ;
- lancer en relation avec les Medias une Initiative de partenariat dans le domaine de la communication sur la Responsabilité Sociétale, afin d'installer dans les consciences populaires les principes de la Responsabilité Sociétale.

Monsieur Barry invite également le Conseil économique, social et environnemental à :

- réaliser une étude sur l'opportunité de la mise en place au Sénégal d'une Plateforme nationale sur la RSE ainsi qu'une étude sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'un Observatoire national sur les pratiques de la RSE au Sénégal ;
- plaider pour le lancement, au niveau national et en collaboration avec l'Initiative RSE Sénégal, d'un Grand Prix RSE récompensant les entreprises les plus engagées dans les principes de la RSE.

**2- Présentation de M. Karim MBENGUE, DCIRE/SONATEL**

L'intervention de **M. Karim MBENGUE** tourne autour de trois points :

1. la présentation de la SONATEL ;
2. l'engagement citoyen de la SONATEL ;
3. quelques exemples pratiques du projet RSE de la SONATEL.

Abordant le 1<sup>er</sup> point de sa communication, il fait remarquer que la SONATEL, en tant qu'opérateur de télécommunications intégré, est un acteur majeur de l'économie régionale et que sa marque Orange est leader dans tous les pays de présence.

Créateur de richesse économique et d'emplois, le groupe SONATEL a versé au Sénégal, en 2013, plus de 220 milliards de francs Cfa à titre d'impôts, taxes, redevances, cotisations sociales, droits de douanes et dividendes. Il a créé plus de 3 000 emplois directs et grâce à une

distribution commerciale étendue et des partenaires dynamiques, des emplois indirects dont le nombre est évalué à plus de 100 000.

Son réseau de téléphone mobile couvre 99% des localités de plus de 500 habitants et plus de 95% des lignes fixes du Sénégal sont éligibles à l'ADSL. La 3G+ est en service depuis 2008 et le projet pilote 4G, lancé le 10 octobre 2013, couvre présentement Dakar et Saly ; Touba le sera prochainement.

La SONATEL met la somme de 15 milliards de francs Cfa par an dans le Fonds de Développement du Service universel des Télécommunications (FDSUT) pour la couverture des zones que les 3 opérateurs réunis n'ont pas encore couvertes.

Introduisant le 2<sup>ème</sup> point de son exposé relatif à l'engagement citoyen de SONATEL, M. MBENGUE fait savoir que le terme « **responsabilité sociale d'entreprise (RSE)** » désigne la manière dont une entreprise intègre volontairement les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses activités et dans ses interactions avec les parties prenantes.

Dans le 2<sup>nd</sup> point de son exposé, il mentionne que le groupe SONATEL considère la RSE comme un levier d'innovation et de différenciation vis-à-vis de ses concurrents et affirme son ambition de devenir l'acteur de référence du secteur des télécoms en la matière. La réalisation de cette ambition repose sur 4 axes stratégiques que sont : le Bien-être communautaire, la croissance et le développement économique, la bonne gouvernance et la préservation de l'environnement. Les représentations internes, l'État et ses représentants, les actionnaires, les clients et la société civile sont les entités identifiées comme parties prenantes.

Le soutien constant qu'apporte la Fondation SONATEL aux populations dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture, ajoute-il, indiquent que l'engagement citoyen est au cœur de leurs actions. En outre, le groupe a procédé à la publication du premier rapport RSE en 2005 et mis en place, en 2009, une gouvernance RSE.

Le 3<sup>ème</sup> point de l'exposé porte sur la présentation de quelques exemples pratiques du projet RSE de la SONATEL que sont :

- Djobi, programme de lutte contre la mortalité maternelle et infantile ;
- réutilisation d'anciens panneaux solaires dans des écoles pour faciliter un accès simplifié à l'énergie ;
- « entrepreneurship is great », mis en place en partenariat avec l'ambassade de Grande Bretagne et le British Council, en soutien aux étudiants dans le développement de l'esprit d'initiative et de la culture entrepreneuriale dans le domaine des tics ;
- CENFEM ou Concours de l'Entreprenariat Numérique Féminin sensibilise des jeunes femmes diplômées à la démarche entrepreneuriale ;
- challenge D4D offre des données dont l'analyse permet aux chercheurs de développer des applications dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, des transports et de l'énergie ;

- SMS Santé consiste à envoyer gratuitement des SMS de prévention sanitaire comme par exemple : lutte contre Ebola, le diabète etc.
- CTIC Dakar, 1<sup>er</sup> incubateur TIC du Sénégal et d’Afrique francophone, aide les porteurs de projet à confirmer leur idée afin de la concrétiser ;
- M-Agri est un programme de dialogue thématique avec le monde rural, pour développer des offres de services adaptés aux besoins spécifiques de cette cible ;
- Internet en classe, en rapport avec le Ministère de l’Éducation nationale, actuellement en phase pilote, est un programme d’accès à l’éducation via le numérique.

M. MBENGUE termine son propos en assurant que le groupe SONATEL entend poursuivre sa politique RSE.

Madame la Présidente félicite les invités pour la richesse de leur communication avant de s’excuser devant la plénière, parce que devant se retirer pour se rendre à une audience présidentielle programmée à la dernière heure. Elle laisse à M. Mody GUIRO, 2<sup>ème</sup> vice-président du CESE, le soin de présider le reste des travaux.

En réaction aux présentations de M. Philippe BARRY et de M. Karim MBENGUE, différentes interventions ont été recueillies.

#### **IV. SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS DES CONSEILLERS**

Les conseillers ont abordé plusieurs questions relatives à:

1. La nécessité pour les entreprises de pratiquer la RSE et de publier, en plus des états financiers, les torts faits à l’environnement, celle de rendre rétroactive l’obligation de présenter un plan d’impact environnemental ;
2. La nécessité celle d’inciter les investisseurs à n’investir que dans les entreprises qui respectent la RSE
3. La question du sponsoring en faveur des activités sportives et plus particulièrement de la lutte, au détriment d’autres secteurs tels que : l’élevage, l’enseignement coranique à travers les daaras, etc.
4. Le besoin pour les collectivités locales de recouvrer leur part des taxes versées par la SONATEL. Il faut, dans cette optique, apporter une solution à la problématique de la taxe sur l’occupation du sol, de la patente etc. La SONATEL pourrait également, à travers un partenariat avec les collectivités locales, contribuer au renforcement des capacités des élus locaux.
5. L’invention de mécanismes incitatifs pour encourager l’appropriation de la RSE par les entreprises, à savoir :
  - ✓ l’institutionnalisation d’une journée nationale RSE avec remise de prix aux entreprises qui se distinguent dans ce domaine, la création d’une taxe spéciale pour alimenter un fonds pour la RSE.
  - ✓ la sensibilisation et l’information des populations sur l’influence des installations téléphoniques et des ondes électromagnétiques par rapport à la santé.

- ✓ la définition d'un cadre juridique pour avoir une RSE sous régionale à l'instar de l'OHADA.
  - ✓ l'encouragement de la SONATEL à booster ses valeurs mobilières de placement en prenant des actions dans les PME sénégalaises et en reprenant progressivement des actions de France télécom.
6. La cherté des tarifs de communication téléphonique (national, international, Roaming), l'absence de réseau téléphonique et de connexion Internet dans certaines zones rurales surtout les zones frontalières etc.
  7. Le regard que porte l'Initiative RSE Sénégal sur l'utilisation des ressources versées au titre des fonds de péréquation et le choix d'une institution publique, en l'occurrence la Caisse de dépôt et consignation, pour accueillir le fonds pour la réhabilitation des mines en lieu et place d'une banque commerciale.
  8. La position de la SONATEL par rapport à la convention État/employeur.
  9. La question du travail des enfants, de la corruption etc.
  10. La nécessité de veiller à ce que les entreprises de sous-traitance pratiquent également la RSE.
  11. La différence entre « responsabilité sociale » et « responsabilité sociétale ».
  12. La politique de la SONATEL en direction de la valorisation de ses ressources humaines et de la protection de l'emploi et des travailleurs.
  13. Le besoin d'orienter les actions de bienfaisance de la fondation SONATEL, jugées déjà très salutaires pour les populations, vers des domaines stratégiques et fondamentaux comme l'accès à l'eau et à l'électricité pour les populations en zones rurales, en concertation avec l'État dans une démarche planifiée.
  14. Des mécanismes de protection des entreprises par rapport aux APE.
  15. Les délais de remboursement des crédits bancaires jugés anormalement courts
  16. Le libre choix des entreprises à pratiquer ou non la RSE.
  17. L'absence de cabines publiques à l'aéroport pour ceux qui arrivent de l'étranger.
  18. L'absence de politique de fidélisation des premiers clients de la SONATEL qui payent des factures élevées, comparées aux nouveaux abonnés.
  19. Les consignations versées pour l'ouverture des télécentres qui n'ont pas été restituées après fermeture.
  20. La corrélation entre la RSE et le développement durable (même si le développement durable ne dépend pas que des entreprises) et le lien entre l'Initiative RSE Sénégal et les organismes internationaux.

## V. RÉPONSES ET CLARIFICATIONS DES INVITES

A la suite du débat général, les communicants ont apporté des précisions aux interrogations des conseillers.

**M. Philippe BARRY** renseigne que depuis décembre 2010, la norme internationale Iso 26000 précise qu'il s'agit bien de « responsabilité **sociétale** d'entreprise ». La RSE répond à des enjeux qui sont propres à chaque entreprise. Si le terme « responsabilité **sociale** d'entreprise » est encore usitée à la SONATEL, c'est parce qu'elle met en avant la notion sociale interne. En effet,

c'est à la suite des dégâts causés par les industries chimiques à Durban que l'aspect environnement a été pris en charge par la RSE. C'est dans ce contexte également que la Responsabilité sociétale d'entreprise a été adoptée par les Nations Unies en 1985.

Il requiert le plaidoyer du CESE pour inciter le gouvernement à favoriser la mise en place d'un cadre qui amène les grandes entreprises à adopter les pratiques RSE. Il insiste sur la nécessité de rendre obligatoire la publication, par toutes les entreprises ayant un effectif de plus de 500 employés, de rapport sur le développement durable.

Il déclare que les sociétés minières sont à des niveaux d'exigence acceptables de la RSE et regrette cependant que ce ne soit plus le cas des ICS. Toutefois, ajoute-il, le programme social minier n'est pas suffisant pour dire qu'une entreprise est RSE. Certaines entreprises font du mécénat ou investissent dans des programmes sociaux miniers, sans pour autant respecter, dans leurs relations avec les employés, les questions de sécurité et les relations avec les consommateurs sur les produits, les principes de la RSE.

Pour avoir un environnement RSE, M. Barry est d'avis que les grandes entreprises doivent fixer des exigences qui conduisent les petites entreprises de sous-traitance à des pratiques de responsabilité sociale. Il est également possible d'aller plus loin que le paiement d'une taxe par les entreprises polluantes, prévu par le code de l'environnement et le fonds pour la réhabilitation des mines, en mettant en place un fonds vert que les entreprises seraient amenées à alimenter de manière volontaire.

Pour ce qui est du fonds de péréquation, c'est le code minier (encore en révision) qui définit le barème de répartition.

Le renforcement du partenariat entre les entreprises et les collectivités locales pour aller au-delà des taxes qui constituent aujourd'hui la seule base de leurs relations. C'est cela l'enjeu de la RSE. De ce point de vue, l'initiative RSE engage deux chantiers :

1. amener les entreprises à s'intéresser à l'incubateur pour l'économie verte à Thiès afin de mieux contribuer à la création d'emploi ;
2. renforcer la participation des entreprises au développement des collectivités locales avec Passy comme commune pilote.

M. Barry est pour la systématisation des études d'impact environnemental et leur publication. Il admet que l'Initiative RSE Sénégal n'a pas encore privilégié le secteur de l'industrie culturelle et pense qu'il s'agit là d'un chantier qu'ils peuvent ouvrir en relation avec les milieux académiques du fait de son apport à l'économie nationale. Il souscrit à l'institutionnalisation d'une journée nationale RSE et pense que le CESE devrait en faire la proposition au Président de la République.

Il rectifie les propos d'un intervenant en précisant qu'il y a 280.000 entreprises enregistrées au Sénégal et non 28.000. Devant la difficulté de comprendre l'énormité du gap entre le nombre

d'entreprises répertoriées et les 7000 qui déposent un état financier tous les ans, il invite à la réflexion autour d'un nouveau statut de l'entrepreneur.

Il rappelle que la convention État/employeur est en révision et que l'évaluation qui en a été faite a déjà donné satisfaction. En ce sens, il faudrait inciter les grandes entreprises à accompagner l'auto-entrepreneuriat. L'Initiative RSE Sénégal est sur le chantier de l'auto-emploi par le biais de l'économie verte, mais il faudrait que d'autres réseaux se créent pour prendre en compte les autres enjeux comme la santé, l'éducation etc.

Enfin, M. BARRY est persuadé que la création d'un Observatoire de la RSE au niveau du CESE faciliterait l'évaluation des bonnes pratiques de la RSE. Dans ce domaine, le Sénégal est déjà leader dans la sous-région, même si l'Initiative RSE n'est encore soutenue que par 5% des entreprises.

**M. Karim MBENGUE** salue la pertinence et la qualité de l'ensemble des interventions qui permettront de prendre en compte les préoccupations des sénégalais.

Il revient sur la question de M. Alé LO par rapport à la taxe sur l'espace public en précisant que la SONATEL va revoir cela et en rediscuter pour un partenariat gagnant-gagnant avec les collectivités locales. Il souligne qu'il y a un déficit de communication sur certains aspects surtout au niveau commercial.

Par rapport à la question de la couverture de réseau dans les zones frontalières, il souligne qu'elle est prise en compte par les régulateurs et les opérateurs eux-mêmes et précise que le réseau est supervisé à temps réel. Dans ce cadre, le fonds de développement du service universel doit permettre de couvrir tout le pays. Il ajoute que si la SONATEL sponsorise la lutte, c'est surtout pour aider les jeunes qui sont sans métiers. Elle a suspendu ce sponsoring, parce que la SONATEL ne voit plus les valeurs que défendait la lutte.

S'agissant du Roaming, il explique que cela ne dépend pas que de la SONATEL, mais plutôt de la tarification des opérateurs étrangers. Il souligne en outre que la SONATEL va réfléchir sur les offres spécifiques pour la diaspora non sans préciser que leurs tarifs sont très compétitifs au niveau de la sous-région. Il déplore cependant le déficit de communication à ce niveau.

Concernant l'expiration des crédits, il dit qu'il s'agit d'une pratique commerciale qui se fait un peu partout. M. MBENGUE ajoute que des efforts sont faits sur le prépayé et que la SONATEL est en train de mettre en place des programmes de fidélisation.

Par rapport au projet d'externalisation de réseau, il rassure qu'il y a des études qui se font, mais qu'aucune décision ne sera prise contre les intérêts des travailleurs. Pour ce qui est de la fondation, il informe qu'elle s'investit dans les domaines de la santé et de l'éducation.

## **VI. CLÔTURE DE LA SESSION**

**Monsieur le Président Mody GUIRO** réitère les remerciements et les félicitations déjà exprimés par Madame la Présidente à l'endroit des invités et rappelle que les informations recueillies ainsi que les contributions enregistrées constitueront les éléments autour desquels les recommandations seront bâties. Il note que la mise en place d'un mécanisme institutionnel de promotion de la RSE est retenue comme recommandation phare. Il ajoute enfin que les échanges ont permis au CESE de saisir les enjeux et principes de la RSE et du rôle qu'il doit jouer dans sa promotion avant de lever la séance à 18h 44 mn.

**C- COMPTE RENDU DES TRAVAUX  
DE LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE L'ANNÉE 2014**



## I. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est réuni en séance plénière, le vendredi 05 décembre 2014, à 09h 55min, à l'auditorium Mamba GUIRRASY, sous la présidence de Madame Aminata TALL, pour la tenue de la deuxième session extraordinaire de l'année 2014.

Après avoir souhaité la bienvenue à Monsieur Abdou Aziz TALL, Ministre en Charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent, **Madame la Présidente** a invité le Secrétaire général du Conseil à procéder à la lecture du décret n° 2014-1540 du 26 novembre 2014, portant convocation de la deuxième session extraordinaire de l'année 2014 du CESE. Les dispositions dudit décret fixent l'ouverture de la session au vendredi 05 décembre 2014 et sa clôture, à l'expiration de l'ordre du jour.

Constatant la présence en salle de quatre-vingt (80) membres et vingt (20) excusés sur les cent vingt conseillers, **Madame la Présidente** a confirmé que le quorum était largement atteint et que l'Assemblée plénière pouvait valablement délibérer. Elle déclare ensuite ouverte la deuxième session extraordinaire de l'année 2014.

Une minute de silence à la mémoire de Nelson Mandela, ancien Président de l'Afrique du sud, décédé un an plutôt a été observée.

L'ordre du jour en un seul point sur l'état d'exécution du PSE a été proposé à l'Assemblée par Madame la Présidente. Le conseiller Abdou Salam GUEYE a souhaité qu'un second point y soit inscrit. Il s'agit d'une proposition de motion de félicitation adressée au Président de la République suite à l'inauguration du CICAD (Centre international de conférence Abdou DIOUF) et la tenue du 15<sup>ème</sup> sommet de la francophonie à Dakar les 29 et 30 novembre 2014.

La proposition, acceptée, l'ordre du jour a été adoptée à l'unanimité des conseillers présents. M. Abdou Salam GUEYE et M. Ngaïdo BA sont chargés de procéder à la rédaction de ladite motion de félicitation.

Le thème sur l'état d'exécution du PSE et qui constitue le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, sera introduit par Monsieur Abdou Aziz TALL, Ministre en Charge du Suivi du PSE avec une présentation de M. Ibrahima WADE, directeur général du BOSSE (Bureau opérationnel de suivi du Plan Sénégal Émergent).

## II. SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS

**Monsieur le Ministre** mentionne que les informations fournies par les autorités aux populations favorisent une bonne appropriation des initiatives prises en leur faveur. Il se réjouit de pouvoir partager avec les conseillers l'ambition que nourrit le Président de la République à travers le PSE et que ce Plan ne peut trouver meilleure tribune que le CESE dont

les membres sont suffisamment représentatifs des différentes catégories socioprofessionnelles de notre pays.

Il fait remarquer que le PSE, élaboré à partir d'un processus participatif et inclusif, est un plan fédérateur de toutes les stratégies antérieures avec un caractère plus opérationnel. La création d'un ministère en charge du suivi du PSE, directement rattaché à la présidence de la République, ainsi que la mise en place du BOSSE rendent plus efficace sa conduite.

Il a été constaté un essoufflement du dynamisme du secteur privé national, une forte dynamique de croissance démographique (2,7%), une inefficacité dans les dépenses publiques, des difficultés d'accès aux services sociaux de base, à des financements adaptés, au foncier, à l'emploi et aux facteurs de production (eau, intrants de qualité), des faiblesses dans les filières du secteur de l'élevage, mais également des problèmes de gouvernance et des retards dans la mise en place de réformes structurantes.

Toutes ces difficultés qui expliquent en partie les niveaux insuffisants de productivité se traduisent par la faiblesse de la croissance du PIB qui varie entre 3 et 4%.

C'est dans le but de corriger toutes ces lacunes et inscrire le Sénégal dans une nouvelle trajectoire de développement que le Président de la République a mis en place le PSE, seul et unique référentiel de la politique économique et sociale dans le moyen et le long terme.

La traduction de cette vision d'«un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit» repose entre autres sur : une transformation structurelle de l'économie, une amélioration significative des conditions de vie des populations et la consolidation de l'État de droit.

Ainsi, le gouvernement engage un programme accéléré de réformes pour l'adapter aux exigences de performance induites par le PSE. La culture de responsabilité et la gestion axée aux résultats occupent une place importante dans la stratégie.

**M. Ibrahima WADE**, Directeur général du BOSSE commence par procéder à la projection d'une vidéo où le Président de la République, après avoir effectué une tournée nationale, explique les raisons qui ont motivé la mise en place du PSE. Ce Plan est conçu pour porter le taux de croissance qui tourne actuellement autour de 4% à, au moins, 7 % et le maintenir à ce niveau dans la durée.

Le PSE qui reprend certains éléments du programme Yoonu yokkuté et de la SNDES, décliné dans des projets et réformes phares pour booster notre économie, est le fruit du travail de plus de 200 sénégalais, d'ici et de la diaspora, mobilisés pendant de longs mois.

À la suite de cette projection, M. WADE fait remarquer que la position stratégique du Sénégal, sa stabilité politique ainsi ses infrastructures constituent, entre autres, des atouts sur lesquels il peut s'appuyer pour renforcer ses échanges avec le monde et arriver également à un

développement économique équilibré inclusif et durable. Il relève que le PSE est fondé sur le trépied « *croissance inclusive, développement humain, gouvernance paix et sécurité* », trois éléments fondamentaux qui doivent garantir un développement équilibré et l'entrée du Sénégal dans l'émergence.

Dans un premier temps, le focus est mis sur 27 projets majeurs structurants, avec comme résultats escomptés, d'ici dix ans : 7 à 8% de croissance, 600 000 emplois et une multiplication du volume des exportations par 2,5 pour un investissement global public/privé de 12 mille milliards de francs CFA. La redistribution équitable des retombées de la croissance inclusive se fait à travers le renforcement des infrastructures sociales de bases, la création des conditions d'un développement durable etc.

Ces projets phares du PSE qui embrassent tous les volets de l'économie nationale (agriculture, élevage, mines, habitat social, le numérique, la santé, le tourisme, la pêche, l'énergie etc.) sont repartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire national. Ils sont réalisés avec l'implication du secteur privé national, mais également celle des entreprises internationales qui sont en délocalisation.

Pour les ressources humaines et la formation, l'ambition est de faire de Dakar un campus régional de référence par l'implantation de grandes écoles de management et de grandes universités de références qui alignent les formations supérieures avec les besoins de l'économie. Le foncier qui est une question extrêmement importante, fera l'objet d'un suivi dans le cadre d'un vaste programme de réformes visant à positionner le Sénégal dans le top cinquante des réformateurs. Le bémol, c'est l'accès aux financements qui est le point faible de l'essor des PME PMI.

Le dispositif de mise en œuvre du PSE est inspiré du Royaume-Uni. Les arbitrages stratégiques reviennent au Président de la République. Il a nommé un ministre en charge du suivi du PSE qui lui reporte les contraintes au quotidien et délivre, toutes les semaines, en conseil des ministres, une communication institutionnelle qui est centrée principalement sur l'état d'avancement des projets. Le BOSSE vient en appont avec un rôle de suivi, d'accompagnement et d'aide pour lever les contraintes et faire les concertations nécessaires.

Six projets sont presque déjà en phase d'opération et un projet en phase d'exploitation, c'est le projet Zircon.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre précise que le PSE, c'est en réalité près de 300 projets, 17 réformes et 27 projets phares. Il annonce ensuite la pose de la 1<sup>e</sup> pierre de l'autoroute Thiès-Touba, prévue vers fin décembre 2014.

Il rappelle que la volonté et l'engagement du Président de la République auxquels s'ajoutent les atouts du Sénégal en termes de ressources naturelles et humaines suffiront à relever l'immense défi de la mise en œuvre du PSE. Il invite l'Assemblée plénière à faire sienne cette assertion de

Joyce Brothers : « le succès est un état d'esprit si vous voulez réussir commencer à penser à vous en tant que gagnant ».

Pour terminer, il indique que la PSE recueille l'adhésion des populations et de l'ensemble des institutions.

**Madame la Présidente** remercie et félicite le Ministre pour la clarté et l'exhaustivité de sa communication, suivie de la présentation PowerPoint du Directeur du BOSSE et assure qu'ils pourront toujours compter, dans la mise en œuvre du PSE, sur l'accompagnement du CESE, parce qu'il est concerné par tout ce qui a trait à l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est ce qui justifie la mobilisation permanente des conseillers autour des problèmes auxquels les sénégalais peuvent être confrontés tout en se soumettant également à l'exercice de suivi et d'écoute de ce qui se fait au niveau de l'exécutif dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques.

Le CESE sort de cet exercice rassuré d'autant plus que le PAP, mis à sa disposition, reste un référentiel constant qui peut servir de support pour le suivi de l'état d'avancement du PSE.

### **III. SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS DES CONSEILLERS**

A l'ouverture du débat, 31 conseillers ont pris la parole. Ils ont émis des préoccupations d'ordre général et des observations spécifiques.

#### **Observations générales**

##### **a. Sur l'aspect communicationnel, les conseillers préconisent :**

- la vulgarisation du PSE auprès des populations, des acteurs de développement, au niveau du monde rural, des ambassades et des consulats du Sénégal à l'étranger ;
- l'implication des collectivités locales ;
- la création des conditions d'acceptabilité des réformes pour éviter des résistances ;
- la promotion du changement de mentalité et de comportement pour une meilleure réussite ;
- une communication plus large avec la participation de la société civile ;
- des rencontres d'échanges à prévoir pour une bonne appropriation ;
- une contribution du secteur de la culture pour vulgariser le PSE par un documentaire et un film.

**b. Sur l'aspect opérationnel, ils recommandent :**

- la définition des indicateurs de performance ;
- l'augmentation du taux de change car la vulnérabilité du PSE se situe à ce niveau ;
- la détermination de mécanismes de consultation et de concertation avec les organisations de la société civile, les collectivités locales, le secteur privé pour en assurer le suivi ;
- le renforcement de la participation du secteur privé dans la réalisation du PSE ;
- l'accompagnement de l'entreprise sénégalaise par ce plan ;
- la prise de mesures pour la création d'emplois et la baisse des charges fiscales liées à l'embauche ;
- la sensibilisation sur les dispositions que doivent prendre les émigrés pour participer à la mise en œuvre du PSE ;

Ils déplorent, toutefois, l'absence d'acteurs locaux au plan opérationnel et celle du secteur du commerce dans les projets du PSE.

Selon les membres du Conseil économique, social et environnemental, la réussite du PSE reste liée au respect des principes de bonne gouvernance.

**c. Sur le financement, les conseillers souhaitent :**

- une bonne implication du CESE dans la mobilisation des ressources ;
- qu'une bonne place réservée à la diaspora dans le financement du PSE.

**Observations spécifiques**

**a. Sur le secteur agricole, les conseillers suggèrent :**

- un aménagement de surfaces cultivables dans la zone du Diéri pour une augmentation de la production agricole avec la mise en place de canaux d'irrigation ;
- un encadrement des acteurs, le financement de leurs activités et une mise à disposition à temps du matériel agricole et de semences ;
- une contribution effective des femmes rurales à la réussite du PSE, contribution qui semblerait compromise du fait des difficultés d'accès à la terre et à l'eau ;
- la réalisation d'infrastructures pour l'écoulement des produits, surtout avec les problèmes liés aux structures portuaires ;
- une alerte sur la désertification qui gagne du terrain et qui menace le développement de l'agriculture dans le nord du pays ;
- la mise en place d'un programme de formation et de financement pour la transformation des produits agricoles.

Les conseillers attirent toutefois l'attention sur :

- les problèmes posés par l'Agrobusiness: jusqu'à 300 KM de Dakar il n'y a plus de terres cultivables ;
- la position du PSE par rapport à la prise en charge médicale et la prévoyance retraite des agriculteurs et éleveurs ;
- le problème posé par les 1 500 ha de Bargny attribuées au pôle urbain de Diamniadio sans que des dédommagements ne soient encore envisagés.

**b. Sur le secteur touristique, il est préconisé :**

- la nécessité de relancer ce secteur car les réceptifs hôteliers ont du mal à se remplir à 20% ;
- une plus grande attention au tourisme dans le sud que le PSE peut booster avec l'opérationnalisation du pôle de développement de la Casamance.

**c. Sur la formation, il y a :**

- nécessité de formation pour les ouvriers avec le niveau du CAP, du BEP ;
- nécessité de considérer les problèmes de la qualification du personnel qui constituent un frein au développement des PME.

#### **IV. REPONSES ET CLARIFICATION DES INVITES**

Suite aux interventions des conseillers, Monsieur le Ministre Abdoul Aziz TALL a apporté quelques réponses.

Il précise que sa mission n'est pas d'exécuter le PSE, mais de regarder ce qui se fait au niveau de chaque département ministériel, notamment, dans la mise en œuvre des 27 projets phares et des 17 réformes phares. Il rappelle, en outre, que le PSE, c'est plus de 300 projets. À chaque fois que des contraintes sont identifiées sur le déroulement ou la mise en œuvre des projets, l'information est transmise au Président de la République.

Par rapport aux politiques et programmes antérieurs, caractérisés par une certaine dispersion qui limitait leur efficacité, le PSE constitue un référentiel unique en matière de politique publique, conçu de manière inclusive pour conduire le Sénégal vers l'émergence. Le Bureau Organisation et Méthode a aussi été mis en place, parce qu'il faut amener l'Administration et les citoyens à adopter des comportements en adéquation avec les ambitions que le Président de la République a pour le pays.

Au sujet de la communication, l'exécution du plan de communication préparé par le Directeur général du BOSSE et son équipe facilitera la compréhension et l'appropriation du PSE par les citoyens, à quelque niveau que ce soit.

Quant à la relation entre le PSE et l'activité commerciale, ils sont indissociables. C'est d'ailleurs ce qui justifie l'existence des corridors céréaliers pour l'autosuffisance alimentaire et principalement en riz, mil et maïs.

Sur les indicateurs de performance, au niveau du BOSSE, il y a un dispositif qui permet de connaître, à tout moment, l'état d'exécution de tel ou tel projet. L'état de la situation est d'ailleurs, chaque semaine, présenté en Conseil des Ministres.

Concernant les industries culturelles, elles ne sont pas laissées en rade, mais la réalisation des projets se fait selon des séquences bien programmées. En guise d'exemple, le 27 décembre, sera lancé le début des travaux de l'autoroute Thiès-Touba.

La volonté du Président de la République est de voir le respect des délais dans la réalisation du CICAB (Centre international de conférence Abdou DIOUF) s'appliquer à tous les autres projets du PSE. À ces obligations de résultats, s'ajoute également celui de rendre compte de l'utilisation des ressources.

Compte tenu de toutes ces exigences de résultat et de l'esprit d'ouverture qui doit prévaloir, toutes les expertises pouvant concourir à la réussite du PSE, d'où qu'elles viennent, seront mises à profit.

La participation du secteur privé national, au nom du patriotisme économique, ne doit pas également empêcher de saisir les opportunités qui viennent de l'extérieur. La marche actuelle du monde impose à tous cette dynamique d'ouverture et de brassage avec les autres dans tous les domaines. L'État a de ce point de vue l'obligation d'assurer un équilibre pour que les PME/PMI nationaux ne soient pas lésées. Le souci de leur faciliter l'accès au crédit est d'ailleurs la raison d'être de la BNDE.

## V. CLÔTURE DE LA SESSION

**Madame la Présidente** remercie le Ministre pour les réponses exhaustives apportées aux interpellations des conseillers et estime qu'il s'est agi d'une séance de mise à niveau par rapport à la mise en œuvre du PSE. Elle réitère la volonté mainte fois exprimée des conseillers, de contribuer pleinement à faire avancer le pays.

Ensuite, elle laisse la parole à M. Abdou Salam GUEYE pour donner lecture de la motion de félicitations préparée par le CESE en vue d'adresser ses très chaleureuses félicitations à Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal pour le succès éclatant du *XVe Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie*, tenu à Dakar les 29 et 30 novembre 2014. Il s'agit d'un deuxième point de l'ordre du jour.

La motion adoptée à l'unanimité des conseillers présents, Madame la Présidente réitère ses remerciements à l'endroit des invités et rappelle toute la disponibilité du CESE à accompagner la mise en œuvre du PSE et de manière plus large, l'enrichissement de nos politiques publiques.

Elle se réjouit en outre de constater que l'ensemble des 8 études réalisées par le CESE, sanctionnées par des avis et rapports au courant de l'année 2014, cadre parfaitement avec les projets du PSE. Elles ont porté notamment sur le financement de l'entreprise sénégalaise, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, la santé, l'éducation, l'environnement et les droits de la femme.

Elle adresse ensuite ses sincères remerciements aux conseillers et à l'administration dont l'efficacité est saluée par tous. Elle exprime enfin son souhait de voir l'année 2015 être pour le CESE celle de la consécration avant de lever la séance à 13h 44min.

**D. COMPTE RENDU DES ACTIVITES  
DES INTERSESSIONS DE L'ANNÉE 2014**



## I. VISITE DE TRAVAIL A LA CIMENTERIE DANGOTE

La Commission du Cadre de vie, de l'environnement et du développement durable a effectué une visite de travail à la Cimenterie à DANGOTE où elle a été reçue par M. Abdel AZIZ, Directeur de ladite société. Après les salutations d'usage, le Président de la Commission, chef de la délégation, a décliné l'objet de la mission relatif à des informations sur les impacts environnementaux des activités de la société. Aussitôt après, Monsieur Abdel Aziz a prononcé un mot de bienvenue en se félicitant de cette initiative du CESE qu'il a jugée rassurante avant de présenter le programme de la visite qu'il propose. Il a ensuite donné la parole à Monsieur Bachir LÔ, Chef du département contrôle qualité pour la présentation de la Cimenterie DANGOTE.

Monsieur LÔ indique que, pour la préservation de l'environnement, 80 filtres sont disponibles dans l'usine et que cela est un dispositif incomparable avec ce qui existe dans le secteur. Au niveau des effets de matières, pour que la poussière ne se propage pas, il y a des filtres pour les capter et les remettre dans le circuit. Monsieur LÔ précise que l'usine utilise aussi une technologie avancée pour extraire le calcaire, là où les autres cimenteries utilisent les dynamites qui sont néfastes à la santé et à l'environnement. Il ajoute que pour éviter tous ces désagréments, DANGOTE a mis en place deux engins de « surface miner » qui coutent chacun 1 milliard de francs CFA. Il a aussi soutenu que c'est un système de grattage en surface au détriment des tirs de mines.

### 1- Interventions des conseillers

Les échanges avec les autorités administratives et les chefs de service, ainsi que les constats sur le terrain, ont permis aux membres de la commission de faire un certain nombre d'observations.

a. Sur le plan environnemental, il a été noté, à travers les interventions des conseillers:

- une inquiétude sur les études environnementales et sur la veille des normes environnementales ;
- une menace sur la nappe phréatique (cette usine va utiliser de l'eau pompée à plus de 100mètres de profondeur sur la nappe phréatique)
- une interrogation sur d'autres systèmes de refroidissement ;
- une inquiétude sur les conséquences de la technologie de la centrale à charbon.

b. Sur le plan opérationnel, les conseillers :

- reconnaissent qu'il s'agit d'une installation intéressante ;
- s'inquiètent de la quantité d'eau pompée chaque jour au niveau de la nappe ;
- recommandent la mise en place d'un comité de suivi ;
- recommande la mise en œuvre d'un système de récupération des eaux stagnantes pour pouvoir pulvériser et laisser les nappes ;

- déplorent le déficit de communication ;
- se félicitent de l'existence d'une convention entre l'Etat et Dangote.

c. Sur le pan de la responsabilité sociétale, les conseillers ont posé des questions sur :

- la politique sociale de Dangote : aides, construction des infrastructures pour l'éducation, la santé, la jeunesse etc...
- la politique de prise en charge médicale des populations locales par Dangote.

## **2- Réponses du Directeur M. Abdel Aziz et du Président de M. Serigne Aramine MBACKE**

Le Directeur a remercié tous les conseillers pour la clarté et la pertinence de leurs observations. Répondant aux interpellations des conseillers sur les études d'impacts environnementaux avant l'installation, il a souligné que rien n'a été négligé et qu'il n'y a pas de souci à se faire dans la mesure où l'étude d'impact effectuée depuis 2010 a été validée le 18 juin 2014. Il a rassuré que toutes les dispositions ont été prises pour la préservation de l'environnement tout en informant que la production est de 4000t/jour et que sur les 4000 emplois prévus, le nombre d'expatriés ne dépassera pas 10%.

Quant au Président, M. Serigne Aramine MBACKE, il a insisté sur la nécessité de réconcilier l'entreprise avec l'opinion nationale. Il a affirmé qu'à partir d'aujourd'hui, un système de communication sera mis en place pour montrer au sénégalais la vision réelle de DANGOTE pour le pays et estime que DANGOTE pourrait, néanmoins, produire son premier sac de ciment dans un mois environ.

Sur le plan social Mme Astou MBAYE précise que les populations trouvées sur le site vont être délocalisées et déjà le site de recasement est en construction. Ce site comprendra une mosquée, une école, un poste de santé, un marché, une aire de jeu et un centre de vaccination pour le bétail. Dans le souci de respecter l'environnement, tous les hangars de l'usine sont fermés.

Pour finir le directeur M. Abdel Aziz réaffirme que l'entreprise dispose de 80 filtres à manche dans son système de fonctionnement évitant ainsi à la poussière de faire des ravages sur le paysage.

Pour conclure, le Président de la Commission a, au nom de tous les conseillers, remercié les dirigeants de DANGOTE.

## II. RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION DES FEMMES JURISTES

### 1. Ouverture de séance

Le mardi 16 juillet 2014, s'est tenue à l'auditorium Mamba GUIRASSY l'audition de l'association des juristes sénégalaises par la Commission du Genre, de l'Équité et de la Bonne gouvernance.

### 2. Présentation de l'objet et de la méthodologie

Madame la Présidente de la Commission, Marie Madeleine Pinto SENE, a d'abord souhaité la bienvenue et adressé ses remerciements à l'Association des Juristes sénégalaises (AJS) qui a accepté de venir échanger avec la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance autour du thème : « égal accès à la terre ». Elle a également, confondu dans ces remerciements les femmes leader venues du Walo pour apporter leurs témoignages.

#### *2.1 Présentation du thème et des attentes de la commission*

Madame la Présidente a indiqué que malgré les multiples débats organisés autour de ce thème, les femmes peinent encore à jouer leur rôle de moteur de développement, car ne disposant pas de voies et moyens nécessaires pour accéder à la terre.

Elle a déploré le fait que les choses n'avancent toujours pas, malgré la réforme foncière prévue par le décret n° 2005-414 du 19 mai 2005 instituant une commission chargée de préparer une réforme du droit de la terre. Elle dénonce également les pratiques coutumières qui créent des inégalités en matière d'accès à la terre et estime que se sont toutes ces difficultés d'accès des femmes à la terre qui constituent une des causes majeures de l'exode rural. Cette réunion a pour but de trouver des pistes qui conduiraient à une meilleure gouvernance foncière et à une égalité de traitement de tous les acteurs de développement dont les femmes constituent la grande majorité.

#### *2.2 Partage de l'orientation méthodologique*

La méthodologie proposée par le Président de séance est la suivante :

- intervention des représentants de l'AJS.
- témoignages de femmes productrices du Walo ;
- interventions des conseillers ;
- clarifications des représentants de l'AJS ;
- synthèse des travaux par la Présidente de la commission ;
- Clôture de la séance.

Elle a estimé nécessaire d'entendre, après l'intervention des représentants de l'AJS, la contribution de Madame Fatou GAYE SARR, conseillère spéciale de Madame la Présidente du CESE et ancien ministre de l'agriculture pour mieux tirer profit de son expérience sur le thème.

La méthodologie proposée par la Présidente a recueilli l'adhésion de tous.

### **3. Synthèses des interventions des invités et des contributions**

Madame Faou Kiné CAMARA présidente de l'AJS remercie la commission pour l'invitation et souligne que l'association travaille depuis 2009 sur l'accès des femmes à la terre et les acquis des différents séminaires qui ont été organisés dans ce cadre-là ont été capitalisés en un projet qui a obtenu un financement de l'Union européenne.

Madame Marie Delphine NDIAYE renseigne que l'association a une expérience sur la question. Depuis 2008, en partenariat avec des organisations de femmes rurales telle que celle dirigée par la Conseillère madame Tine NDOYE et la BAD, elle fait un plaidoyer sur l'égal accès des femmes à la terre. L'AJS est aussi allée dans la vallée, à Ndiagne, où elle a rencontré des femmes leaders dont elle salue la présence dans l'auditorium. Elle indique que ce thème constitue un sujet d'actualité et cela se manifeste à travers la mise en place de la commission chargée de la réforme foncière au sein de laquelle siègent 6 membres de l'AJS.

Elle axe dans un premier temps son intervention sur le caractère non discriminatoire des textes. En effet, sur le plan légal, il y a un principe d'égal accès à la terre qu'on retrouve dans l'article 15 de la Constitution. Mais, elle précise toutefois qu'il y a une inégalité de fait qui est due entre autres:

- à l'hégémonie des hommes dans la gestion des affaires publiques. Par exemple, seules 9% des femmes sont membres de comités de gestion des forages. D'après le GESTES de l'UGB de Saint Louis, 86,5% des femmes ne sont membres d'aucun comité ;
- aux modes traditionnels de répartition et de transmission de la terre (mode coutumier, transmission par le mariage et par la famille) ;
- aux mauvaises interprétations des préceptes religieux qui font que la femme hérite rarement ;
- aux politiques agricoles discriminatoires marquées par la non prise en compte du genre dans l'accès aux intrants et ressources, à l'affectation collective de terres (aux GPF) et à la rareté de l'affectation individuelle ;
- à l'absence de formation des femmes aux techniques modernes de culture à haut rendement ;
- à la méconnaissance par les femmes de leurs droits (droit de la famille et droit de succession) ;
- à la méconnaissance du système foncier au Sénégal ;
- à la non maîtrise des procédures d'acquisition des terres ;

Sur les enjeux de l'accès à la terre par les femmes, la FAO relève que : « c'est par l'agriculture qu'une population s'approprie le territoire national ».

Par rapport à la place de la femme dans l'agriculture, Madame NDIAYE donne les informations suivantes :

- 75% des femmes rurales sont actives, produisent 70% des récoltes et représentent 70% de la main d'œuvre paysanne ;
- la souveraineté alimentaire passe nécessairement par une plus importante attribution des terres aux femmes ;

Elle préconise une prise en compte du genre dans les orientations de la réforme foncière, car si les terres du domaine national sont immatriculées au nom des affectataires actuels, les chances des femmes, des jeunes et des générations futures d'accéder à la terre seraient définitivement compromises. L'accaparement des terres du littoral et de la vallée par des investisseurs étrangers mérite aussi qu'on y prête une très grande attention.

Au titre des recommandations, elle propose :

- la vulgarisation des textes sur le système foncier et la disponibilité de l'information foncière ;
- la vulgarisation des textes sur les droits des femmes ;
- un plaidoyer pour un accès égalitaire homme/femme à la terre ;
- le renforcement en genre des capacités des personnes chargées de l'application des lois foncières (Projet UE) ;
- l'équipement des femmes en matériel pour de larges exploitations. Exemple : Projet UE;
- l'aménagement des terres en vue de l'irrigation ;
- la promotion d'une meilleure représentativité des femmes dans les commissions domaniales ; l'Acte III de la décentralisation devrait favoriser cette représentativité pour que la dimension genre soit prise en compte ;
- un meilleur accès au crédit ;
- la formation des femmes aux techniques agricoles et à l'entrepreneuriat ;
- le réseautage des groupements de femmes à favoriser ;
- l'accompagnement des femmes dans les formalités. Un guide a été créé pour une meilleure connaissance de ces formalités, il sera mis à leur disposition ;
- la facilitation de l'accès à l'eau.

Madame Fatou Gueye SARR, conseillère spéciale, se félicite de la rencontre et du rôle que joue l'AJS dans la bataille pour l'amélioration des conditions des femmes rurales. Elle indique qu'elle se bat depuis 25 ans pour les femmes rurales. En 1991, elle a participé au sommet de Genève avec la Première Dame de l'époque Madame Élisabeth DIOUF et madame Khardiata LO NDIAYE ; c'est tout ce processus qui a permis d'améliorer leurs conditions.

Elle souligne que si ce combat est porté par les femmes urbaines, c'est parce que les conditions socioculturelles ne permettent pas aux femmes rurales de s'autonomiser. Grâce à des partenaires comme la Banque Africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale (BM) qui ont été les premiers à les accompagner, l'association des femmes rurales a été mise en place.

Elle est aujourd'hui présente dans tous les villages du Sénégal. Le but visé est d'amener les femmes rurales à accéder à des positions de décision pour défendre leur cause. La loi relative à la parité les y aide.

Madame SARR dit avoir incité une femme à créer une liste parallèle aux dernières élections locales et elle est devenue maire de Ndiaffat. Elle invite les autres femmes à suivre cet exemple parce qu'elles sont partout majoritaires. Elle déplore cependant le fait que l'acte III de la décentralisation ne favorise pas la parité au niveau des bureaux des organes des collectivités locales ; c'est le piège de l'acte III de la décentralisation. Il faut donc rappeler aux autorités la nécessité de corriger cette lacune.

Elle ajoute que le Sénégal n'atteindra jamais la souveraineté alimentaire si les femmes n'accèdent pas aux terres et aux intrants agricoles. Quand elle était ministre, elle faisait en sorte que dans chaque ménage, 2 hectares soit accordés aux femmes parce qu'elles sont des actrices économiques qui travaillent sans interruption.

En conclusion, elle estime que la survie de notre agriculture est entre les mains des femmes.

Madame NDIAYE, représentante de femmes leader du Walo, indique que le crédit agricole fait peur aux femmes, car, que la récolte soit bonne ou pas, elles sont obligées de rembourser les crédits. Elle remercie toutefois le Président de la République qui a bien voulu éponger quelques milliards de la dette que les femmes devaient à la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal.

Elle précise que les femmes du Walo disposent de suffisamment de terres fertiles, d'eau et de soleil, mais sont confrontées au manque de moyens financiers et d'accompagnement.

Avec l'aide de l'État et des partenaires, elles n'auront plus de difficultés. Elle ajoute aussi que la plupart des marchands ambulants qui sont à Dakar viennent du Walo où ils ont des terres à leur disposition, mais qu'ils n'ont pas les moyens pour les cultiver.

Elle souligne qu'il y a suffisamment de main d'œuvre pour cultiver les terres, mais qu'elles n'ont pas de marché pour écouler leurs récoltes. Pour terminer son propos, elle suggère que l'on facilite l'accès des femmes aux financements et leur formation aux techniques agricoles modernes et qu'on mette à leur disposition du matériel agricole.

Mme Ndiouck Lindor MBAYE se réjouit de cette tribune qui lui permet d'exposer les multiples difficultés auxquelles les femmes sont confrontées et qui ont comme noms : accès à la terre, aux intrants agricoles, aux crédits etc. Elle déplore le fait que dans la zone du Saloum d'où elle est originaire, certaines femmes louent des champs pour pouvoir travailler. Ces femmes, dit-elle, ont beaucoup bénéficié des actions de Madame Fatou GAYE SARR, ancienne ministre de l'agriculture. La seule alternative qui s'offre à elles, c'est de procéder à des actions de déboisement et de défrichage de surfaces forestières pour disposer de lopins de terres à cultiver.

Elle trouve la condition des femmes du Saloum injuste, surtout qu'elles sont les meilleures actrices de lutte contre la pauvreté.

M. Macoumba COUME, Directeur de l'Observatoire du CESE, se félicite de l'initiative de cette rencontre et aborde la question du cadre juridique de l'accès des femmes à la terre, pour dire que c'est réglé par les textes, mais ils ne sont pas suffisamment exploités. Il invite l'AJS à approfondir la réflexion à ce niveau.

Il rappelle ensuite que la loi sur la parité parle des institutions entièrement et partiellement électives et que malheureusement, on ne fait attention qu'à la parité alternée lors du dépôt des listes. L'attention doit être portée sur le décret d'application qui énumère ces dites institutions. Il s'agit en effet du bureau et des commissions du conseil régional, du conseil municipal, du conseil rural, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du CESE et aujourd'hui du conseil départemental.

De la même manière que la parité est appliquée sur les listes, elle devrait l'être au niveau des organes, parce que le décret est complémentaire à la loi. La question ne devrait même pas être posée. L'acte III de la décentralisation pose problème de ce point de vue, parce que simplement le conseil départemental y a été introduit. En pratique, une fois qu'un texte est pris, les dispositions nécessaires sont prises pour que les impacts soient faits par rapport aux autres textes qui doivent être harmonisés.

Si la parité n'a pas été appliquée à l'Assemblée nationale, renseigne-t-il, c'est parce qu'on a fait valoir l'argument selon lequel son règlement intérieur est une loi organique, supérieure à la loi sur la parité qui est une loi ordinaire.

#### **4. Synthèse des interventions des conseillers**

Mme la Présidente de la commission exprime, au nom de celle-ci, toute leur satisfaction à rencontrer les femmes juristes qui soutiennent, en permanence, les femmes rurales. Elle s'associe aux remerciements déjà formulés à l'endroit de Madame Fatou GAYE SARR pour ses actions en faveur des femmes rurales et reconnaît que des avancées notoires ont été réalisées par rapport à leur accès à la terre, mais qu'il reste beaucoup à faire. En ce sens, le projet UE annoncé par Madame Marie Delphine NDIAYE suscite beaucoup d'espoir.

Les représentantes de l'AJS ont été le plus interpellées sur les questions de terre, notamment :

- comment se servait-on de la terre ?
- comment la culture moderne veut-elle qu'on s'en serve ?

Pour le slogan « égal accès à la terre », les conseillers se demandent s'il n'est pas trop vieux, voire dépassé, car selon la constitution, les femmes ont droit à la terre au même titre que les hommes. C'est donc au niveau de l'application de la loi que se situe le problème. Dès lors, il

faudrait des mécanismes nouveaux pour trouver les réponses. Avant la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national, chaque famille avait un patrimoine foncier réparti entre ses différents membres. Depuis la loi, la location des terres n'est plus possible et il faudrait un point focal pour rappeler à l'ordre les contrevenants.

Dans le droit traditionnel, le chef de famille distribuait les terres à son entourage, pouvait également les prêter, mais ne pouvait pas les vendre. La privatisation de la terre n'est pas votée. Si on veut donc aller à la modernité, il faut créer autre chose, aller au-delà des cohérences établies hier et dépasser le problème de l'accès à la terre.

Aussi, il faut remarquer que la question du genre dépasse la femme à laquelle elle est strictement associée par les précédents intervenants. Les responsables de l'AJS ne doivent pas se focaliser sur l'Acte 3 de la décentralisation qui ne favorise pas la parité au niveau des organes des collectivités locales, mais plutôt s'interroger sur la place de la femme dans le PSE. Le PSE doit prendre en compte les préoccupations des femmes.

Pour exemple, de grandes quantités de fruits pourrissent dans certaines localités comme à Ndoyenne, à Sébikhotane et à Bambilor. Ce problème se pose également avec acuité à Podor, dans le Gandiole et ailleurs du fait du manque d'infrastructures de conservation et des difficultés liées à la commercialisation. Certains croulent aussi sous le poids de la dette. Ces problèmes devraient trouver leur réponse à travers le PSE par le financement de leurs activités, des programmes de formation, de transformation, de conservation et d'écoulement des produits.

Pour l'accès aux financements, se pose la question de savoir quel est le taux d'intérêt appliqué par les banques aux femmes rurales qui contractent des crédits.

Toutefois, on note que les femmes s'illustrent beaucoup plus que les hommes dans les actions de développement. Par conséquent, il urge de procéder à une distribution équitable des terres.

La commission invite l'association des juristes sénégalaises, membre de la commission nationale de réforme foncière, à se battre contre la délivrance de titre de propriété dans le monde rural. Cela empêche aux femmes et aux enfants d'avoir accès à la terre.

Mme la Présidente souhaite qu'à la fin de la rencontre, des esquisses de solutions soient énoncées pour résoudre le problème de l'inégal accès à la terre.

## **5. Réponses et clarifications des représentants des structures invitées**

Mme Marie Delphine NDIAYE note qu'il y a eu beaucoup plus de contributions que de questions et se félicite des recommandations et suggestions de madame le ministre Fatou GAYE SARR. Elle est d'avis que si la réforme foncière mène à des titres de propriété, ce serait la catastrophe. La réforme doit rester sur l'esprit du domaine national qui doit rester une propriété collective.

Il faut d'abord se poser la question de savoir si la répartition qui est déjà faite est correcte, cohérente et transparente.

La titrisation au profit des actuels affectataires léserait à jamais 95% de femmes non détentrices de terre ainsi que les générations futures. Même si les personnes détentrices de ces terres ne peuvent pas les porter en garantie pour obtenir des crédits au niveau des banques, il faut aller vers d'autres mécanismes. Madame NDIAYE souhaite que le CESE apporte sa contribution au niveau de la commission pour qu'on ne rate pas l'esprit de la réforme.

Madame NDIAYE regrette que le PSE ait été élaboré sans séance de partage et espère que dans sa mise en œuvre, la dimension genre sera prise en compte. L'acte III de la décentralisation a également été fait avec précipitation, mais l'AJS ne s'est pas laissé faire. Il y a eu une plateforme des femmes qui a produit un mémorandum pour plaider en faveur d'une prise en compte de la dimension genre dans l'acte III et une meilleure présence des femmes dans la commission.

Elle soutient que les décideurs ne peuvent plus se permettre de statuer seuls ; les questions nationales comme le PSE et l'acte III doivent être partagées. Au niveau local, 600 para juristes ont été formés pour constituer des relais qui peuvent remonter les informations liées aux violations des droits des femmes et des personnes vulnérables en général.

Madame Fatou Kiné CAMARA estime que si l'Assemblée nationale a eu des raisons de ne pas mettre en place un bureau paritaire, ce n'est pas le cas au niveau des collectivités locales. Les textes doivent être appliqués.

Elle pense qu'il faut une meilleure compréhension des textes de l'acte III de la décentralisation. De son point de vue, rien n'a changé dans le mode de financement des collectivités locales. Les lois majeures et décisives dans le processus de décentralisation, votées en 1996, avaient déjà doté les collectivités locales de ressources propres (fiscales et non fiscales).

Par rapport à l'égal accès à la terre, les textes étant égalitaires, il faut que les collectivités locales favorisent un partage équitable des ressources.

Synthèse des travaux par Madame la Présidente et Clôture de la séance

Madame la Présidente Marie Madeleine Pinto SENE remercie tous les participants à la rencontre et promet de se rapprocher de l'AJS pour des solutions nouvelles et concrètes à la problématique de l'égal accès à la terre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 13h 50mn.

### **III. AUDITION DU CERFLA (CENTRE D'ETUDES, DE RECHERCHES ET DE FORMATION EN LANGUES AFRICAINES) ET DU WILDAF (WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA/ FEMMES, DROIT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE)**

La Commission du développement rural s'est réunie le lundi 15 décembre 2014 à 15h, à la salle Magatte LO du CESE, pour l'audition du CERFLA, et du WILDAF. La séance a été présidée par Monsieur Ndane DIOUF, Président de la commission.

#### **1. Présentation de l'objet et de la méthodologie de travail**

Le Président a ouvert la séance à 15h 30min et remercié les invités pour leur disponibilité. Il a informé que le CERFLA devait présenter une réflexion sur le Ranch de Dolly et que le Wildaf allait faire une communication sur la problématique de la gestion du foncier au Sénégal en précisant que ces deux thèmes intéressent au plus haut point la commission du développement rural.

Pour ce qui est de la méthodologie de travail, il a proposé d'écouter les différentes communications avant d'ouvrir le débat général qui allait permettre aux conseillers de poser des questions ou d'apporter des contributions.

#### **2. Synthèse des communications**

Mme LOUM Safiatou BALDÉ, secrétaire exécutif du CERFLA, a commencé par la présentation des représentants d'OCB (organisations communautaires de base) de Dolly et le consultant qui composent sa délégation. Elle a fait savoir ensuite que l'accompagnement des communautés de base pour leur autopromotion est la mission essentielle du CERFLA, ONG créée en 1997 et qui intervient dans les zones de Linguère et Ranérou. Le choix de ces zones se justifie par la vulnérabilité des communautés qui y vivent, du fait de la sévérité des conditions climatiques, de la faible implication des politiques publiques, des difficultés d'accès à l'eau etc.

Le CERFLA est spécialisé dans le renforcement des capacités, parce que le développement à la base doit être porté par les populations et l'accompagnement doit également se faire dans cette direction. Elle précise que toutes les formations modulaires du CERFLA se font en langues nationales.

Mme LOUM a rappelé les actions du CERFLA en direction des populations de Dolly et a retenu particulièrement l'accompagnement dans le plaidoyer pour la vocation pastorale du Ranch. Elle a signalé en outre que beaucoup de projets sont annoncés pour faire jouer au Ranch son rôle dans le développement du secteur de l'élevage, mais c'est encore lent. C'est donc pour elle l'occasion de demander au CESE de poursuivre le plaidoyer pour accélérer la réhabilitation du Ranch.

Elle a soutenu que l'appui institutionnel est le meilleur levier pour le développement local. De ce point de vue, il faut appuyer les organisations et les laisser poursuivre les activités de développement. Elle a regretté enfin que le code pastoral n'ait pas fait l'objet d'un large partage.

M. Oussouby TOURE, consultant qui assure l'accompagnement des organisations d'éleveurs au niveau sous régionale, a estimé que la dimension du foncier pastoral doit occuper la place qui lui revient dans la réflexion sur le foncier.

Par rapport au ranch de Dolly, il a rappelé que c'est un espace de repli de tout le cheptel du pays et que la préservation de sa vocation pastorale est un enjeu national. Du point de vue des OP (organisations de producteurs) de la zone de Dolly, il faudrait aller vers la cogestion.

De l'avis de M. TOURE, pour qui l'option d'une gestion en régie par les services de l'élevage n'est pas la bonne, il faudrait poser les jalons d'un système de gestion durable et concertée du Ranch qui implique l'ensemble des parties prenantes (communautés pastorales, organisations professionnelles, collectivités locales, services techniques, ONG d'appui et prestataires de services).

D'ailleurs, deux systèmes de gestion cohabitent déjà au sein du Ranch, à savoir: les exploitations pastorales et les entreprises privées. Dès lors, un arbitrage qui prend en compte les intérêts des petits producteurs est nécessaire. Il faudrait, en ce sens, définir les modalités d'implication des éleveurs dans la gestion.

À cet effet, M. TOURE a suggéré :

- la mise en place d'un cadre multi-acteur ;
- l'élaboration de plans de gestion des parcours qui s'appuient sur un code de conduite ;
- l'implication des éleveurs à la définition des règles d'accès au Ranch et aux infrastructures ;
- la capitalisation des expériences dans la perspective de l'élaboration et de l'application des plans de gestion des unités pastorales ;

C'est dire qu'il est nécessaire d'avoir des instances qui édictent les règles et qui s'occupent de l'application des règles aux transhumants.

Madame Mariame COULIBALY, Présidente du réseau Wildaf Sénégal, a commencé par faire une brève présentation de son organisation. Il s'agit en effet d'un réseau régional panafricain, créé en février 1990 à Hararé, présent dans 40 pays africains. Au niveau du Sénégal, il intervient dans 9 sur les 14 régions du pays. Conformément à sa mission et sa vision, il utilise plusieurs variétés d'outils, y compris la loi, pour promouvoir une culture d'exercice et de respect des droits de la femme, de l'homme en général.

Avec l'appui technique et financier de différents partenaires parmi lesquels la Commission européenne, la fondation trust Africa, les ambassades du Canada et des États-Unis, le réseau Wildaf Sénégal a eu à mettre en œuvre plusieurs projets et programmes. On peut citer :

- le renforcement des capacités des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour une effectivité des droits des femmes et des hommes au Sénégal ;
- le programme « Bonne gouvernance et participation des femmes au Sénégal ».

Les 12 domaines prioritaires de la décennie de la femme africaine 2010–2020 sont en train d’être mis en œuvre. Le réseau est également en train de renforcer, à travers le projet « **réformons le foncier** », les capacités des femmes sur les enjeux de la réforme foncière, parce que le développement requiert l’implication pleine et entière de toutes les composantes de la communauté.

Compte tenu du rôle important du CESE dans ce cadre, Mme COULIBALY a sollicité un plaidoyer de sa part pour la participation, l’implication, mais également la prise en compte des besoins prioritaires des femmes et des jeunes dans le processus de réforme foncière.

M. Casimir TENDENG, chargé de projet Wildaf Sénégal, a exposé les objectifs du projet « **réformons le foncier** », les axes établis ainsi que la part qui revient au Wildaf.

En effet, ce projet qui a une durée de vie de 15 mois (janvier 2014–mars 2015) est initié par Wildaf, Oxfam, Action Aid, Action Solidaire, EndaPronat, CNRC et IPAR qui se sont regroupés en consortium. Son but est de contribuer à une réforme foncière avec la participation responsable de tous les acteurs afin que les droits des exploitations familiales soient sécurisés et que les intérêts de la nation soient également protégés. Les précédentes réformes n’ayant pas été inclusives, ajoute-t-il.

Il s’agit de faire comprendre les enjeux de la réforme foncière au grand public, à travers l’information et la sensibilisation, le renforcement des acteurs non étatiques en matière de plaidoyer et de communication avec les autorités et les citoyens, d’appuyer les citoyens des différentes zones agro-écologiques du Sénégal à exprimer leurs attentes et leurs propositions par des consultations élargies. Ces zones agro-écologiques sont : la vallée du fleuve, le bassin arachidier, la zone agro-sylvo-pastorale, la Casamance et la zone des Niayes.

En plus des activités communes pour renforcer le réseautage, la collaboration et la construction d’alliance en vue d’influencer le processus de réforme foncière, il y a des activités spécifiques à chaque organisation membre du consortium. Dans ce cadre, un forum national des femmes a été organisé le 30 octobre 2014 avec la participation de beaucoup d’acteurs venus de toutes les régions du Sénégal. Auparavant, toujours dans cette optique, les 29 et 30 avril, une masse critique de femmes venues des différentes régions du pays ont bénéficié de renforcement de capacités.

Il est également prévu l’organisation d’une exposition nationale sur des récits de vie de femmes agricultrices en vue de mettre en lumière leur apport dans le développement.

Mme Safiatou Fall DIOP, présidente du réseau Siggil Jigeen qui est membre de Wildaf, est revenue sur l'importance de la réforme foncière dans le cadre du PSE dont l'un des piliers essentiel est l'agriculture. L'autosuffisance en riz que nous avons en vue requiert des terres disponibles, des intrants, de la mécanisation et des infrastructures. Toutes ces politiques intéressent au plus haut point la femme qui est l'épine dorsale de la famille et qui représente 52% de la population du Sénégal.

Elle a rappelé que le Sénégal a signé tous les traités internationaux mettant sur un pied d'égalité les hommes et les femmes dans la distribution des terres. Mme DIOP a ainsi demandé au CESE de plaider pour que la réforme foncière prenne en compte les intérêts de tous les acteurs et principalement les femmes et les jeunes.

M. le Président a dit militer en faveur d'une répartition équitable des terres, une répartition qui ne favorise aucun citoyen au détriment d'un autre. Il a ensuite ouvert le débat général.

### **3. Synthèse des interventions des conseillers**

Le Président de la commission s'est félicité de cette initiative qui veut que ces questions soulevées fassent l'objet d'un large partage. Il a dit être en phase avec Mme LOUM qui a déploré le caractère non inclusif du code pastoral et pense que le CESE devrait se pencher sur le texte et même entendre le ministre concerné pour voir si les préoccupations exprimées par tous les acteurs, en particulier celles des zones les moins habitées, sont prises en compte.

En outre, il est à préconiser la duplication du Ranch de Dolly dans les autres régions du pays ainsi que la duplication des unités pastorales. Sans une bonne gestion du Ranch de Dolly, les éleveurs n'en tireront aucun profit. Il faudrait une gestion communautaire.

On note que dans le budget national de l'année 2015, il est prévu un volet financier important pour l'élevage. Cette enveloppe prend en charge la clôture et la réalisation d'autres infrastructures au sein Ranch de Dolly.

Au sujet de la cogestion, il faudrait en définir les règles. Relativement aux formes d'élevage modernes ; il est d'avis que la stabulation doit être partielle. De plus, il faut éviter d'imposer un modèle de développement importé d'ailleurs.

Les préoccupations soulevées par les invités sont sérieuses et que la mère des problèmes dont souffrent les éleveurs, c'est la question foncière. L'étroitesse des liens entre agriculteurs et éleveurs est rappelée, les agriculteurs pratiquent en même temps l'élevage. Ce problème est accentué par l'attribution des terres à des promoteurs immobiliers et autres au détriment des éleveurs. La commission a dénoncé cette pratique qui ne favorise pas la mise en place des parcours du bétail et le développement de l'agriculture en général.

Par ailleurs, le règlement de la question foncière est urgente pour mettre fin aux conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Le problème de l'accès des femmes au foncier au Sénégal ne trouvera pas solution sans une concertation très large et inclusive de tous les acteurs. Les femmes sont également lésées dans la distribution des semences et autres intrants, en dépit de la place centrale qu'elles occupent dans la gestion des familles en milieu rural.

La commission en a appelé à la solidarité entre les femmes pour parler d'une voix forte afin de pouvoir favoriser la tenue des assises de l'agriculture par le biais desquelles, il sera possible de régler la problématique de l'accès à la terre.

Le travail des femmes est magnifié dans les foyers, dans l'agriculture et l'élevage et partout ailleurs où elles peuvent apporter une contribution positive au développement du pays. C'est suffisant pour qu'elles soient soutenues dans toutes leurs actions.

L'unité de transformation laitière, très moderne, installée à Ranérou depuis plusieurs années n'est pas encore fonctionnelle, d'où l'invitation de la commission au CERFLA pour qu'il se rapproche des OCB de femmes des zones de Matam, Ourosogui et Ranérou pour étudier avec elles les possibilités de mettre en marche les installations de transformation du lait qui s'y trouvent et qui sont en train de se détériorer, faute d'être exploitées.

Les décideurs doivent entendre pour comprendre que les femmes ont droit à l'accès à la terre et aux intrants au même titre que les hommes. Il faut un changement de comportement pour mettre fin à cette discrimination tant déplorée par les femmes est nécessaire.

Le CESE s'est félicité de l'accompagnement assuré par CERFLA aux communautés de base. De la même manière, il est à envisager que le Conseil rende visite ou auditionne le PASA (Projet d'appui à la sécurité alimentaire) qui intervient dans les régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et Kaffrine pour se rendre compte de l'importance de ses activités.

Les sujets du débat d'aujourd'hui s'inscrivent en droite ligne des travaux de la commission du développement rural. En outre, il est proposé à la commission de se saisir de la question du foncier comme thème à étudier à la prochaine session.

Mais, compte tenu de son caractère transversal, cette question doit être traitée en intercommission.

Il a été aussi suggéré l'organisation d'une table ronde autour de la question de la gestion du Ranch de Dolly. Pour atteindre l'émergence, le Sénégal a besoin de secteurs de l'agriculture et de l'élevage performants et le Ranch de Dolly y joue un rôle de toute première importance.

#### **4. Réponses des communicants**

Mme LOUM Safiatou BALDÉ a souhaité laisser la parole aux partenaires du CERFLA venus de Dolly, pour apporter leur contribution au débat et à M. TOURE le soin de répondre aux questions des intervenants.

M. Fary SOW, président de l'association « Nanondiral » de Dolly a dit être rassuré par ce qu'il a entendu et demandé aux Conseillers de poursuivre leur plaidoyer en faveur de la réhabilitation du Ranch.

M. Kalidou SOW, président du collectif des éleveurs de Dolly, a salué l'arrivée du CERFLA qui a contribué pour beaucoup à ressusciter le Ranch. En outre, il a pensé qu'avec l'accompagnement du CESE et la mobilisation de l'État et des ONG autour de la réhabilitation du Ranch de Dolly, l'espoir est permis.

Mme Coumba DIALLO, présidente de la fédération des groupements des femmes de Dolly a félicité le CERFLA et sollicité le plaidoyer du CESE pour leur faciliter l'obtention d'unités de transformation laitière.

M. Oussouby TOURE a signalé qu'il n'y a plus de difficulté à déterminer la capacité de charge du Ranch de Dolly. Ensuite, il a apporté les précisions ci-après :

- pour la gestion du Ranch, la cogestion est la meilleure des options ;
- pour ce qui est de la sécurité, elle relève de la gendarmerie nationale ;
- les infrastructures, c'est l'affaire de l'État et des partenaires ;
- l'encadrement revient aux services de l'élevage ;
- le pilotage opérationnel doit être assuré par les populations.

Il a indiqué que la Direction de l'élevage a un schéma consistant à affecter un gestionnaire au Ranch, ce qui n'a rien à voir avec la cogestion qui implique les acteurs.

Par rapport à l'accès des femmes à la terre, il note que les avancées législatives n'ont pas de portée réelle en milieu rural. Les femmes sont encore victimes de l'idéologie dominante. Il faut donc aller au-delà des textes et mettre l'accent sur le renforcement de capacité, l'encadrement, la discrimination positive etc.

M. Chérif Bocar SY du CERFLA a fait savoir qu'il y a 2 unités de transformation laitière stockés à Linguère et Ranérou et qui sont en train de se détériorer. Il a suggéré que des démarches soient entreprises pour les mettre à la disposition des femmes.

Mme Mariame COULIBALY a expliqué la présence du réseau Wildaf dans seulement 9 sur les quatorze régions du Sénégal par un processus d'installation progressive, mais a précisé qu'ils ont des représentants dans les 5 autres régions.

Par rapport à la durée de vie du projet « réformons le foncier » qui n'est que de 15 mois, elle a indiqué qu'elle a été déterminée par le partenaire OXFAM, mais d'autres partenaires veulent prendre le relais.

Aussi a-t-elle suggéré la mise en place d'un Plan d'aménagement du territoire pour régler la question de la distribution équitable des terres.

Mme COULIBALY a été d'avis que la difficulté des femmes à accéder à la terre est une des conséquences de leur non présence au niveau des commissions domaniales des collectivités locales. Enfin, elle compte sur le CESE pour relayer davantage la voix des femmes afin que l'accès à la terre et aux intrants ainsi que l'ouverture des marchés leur soit facilités.

Pour terminer, elle a félicité le CESE pour sa participation au Forum national des femmes sur les enjeux de la réforme foncière au Sénégal, organisé par le réseau Wildaf le 30 octobre 2014.

Mme SARR Marième TRAORE a précisé que l'approche du réseau Wildaf, pour accroître la participation et l'influence des femmes à tous les niveaux, n'est pas d'importer un modèle de développement de l'extérieur, mais juste de réclamer des droits.

Mme Safiatou Fall DIOP a abondé dans le même sens que Mme SARR pour parler d'enracinement dans nos valeurs propres et d'ouverture vers les autres, comme le préconisait le Président poète Léopold Sédar SENGHOR. Il s'agit donc pour elles, d'apporter leur contribution au développement de la famille.

## **5. Clôture**

Le Président a renouvelé ses remerciements et encouragements à l'endroit des invités pour la clarté et la pertinence des exposés ainsi que leur contribution au développement social et économique du Sénégal. Il a rappelé que le CESE est à la disposition des populations, sans exclusive et a assuré que le message sera porté à toutes les autorités destinataires avant de lever la séance à 19h 11min.

## **IV. RENCONTRE DU CESE AVEC LES REPRESENTANTS DE LA COALITION BAY DUNDE**

Le 15 mai 2014 à 15h00, s'est tenue à l'auditorium Mamba GUIRASSY, la rencontre entre les membres du CESE et les représentants de la coalition Bey Dundé. Elle a lieu dans un contexte où le « consommer sénégalais » est incontournable pour inscrire le Sénégal sur la voie de l'émergence.

Les travaux se sont déroulés en trois étapes : Il y a eu d'abord les interventions des représentants des structures invitées, suivies des contributions et questions des conseillers, et enfin les clarifications et précisions des communicants.

Pour introduire les échanges, plusieurs points ont été soulevés par les présentateurs pour qui, la problématique de la production ne se pose pas puisque le Sénégal vise l'autosuffisance en riz et envisage de produire 1 600 000 000 tonnes de riz paddy en 2017, avec une phase transitoire calée en 2015 pour un niveau de production de 900 000 tonnes. Le but visé est :

- d'éradiquer l'état de vulnérabilité de l'État du Sénégal du fait du degré de dépendance relativement élevé vis-à-vis du marché international ;

- de remettre en confiance les riziculteurs ;
- de réduire le déficit de la balance commerciale. Les importations représentent en valeur monétaire entre 150 et 170 milliards de francs cfa.

La volonté politique est donc affirmée, mais le riziculteur à qui on demande de produire en abondance ne sait pas à qui vendre.

Il est admis que le riz est un produit stratégique pour le Sénégal. Une analyse du bilan céréalier du Sénégal indique que, sur 2 millions de tonnes de produits céréaliers, la quote-part du riz est de 43% dont 13% pour le riz local et 30% pour le riz importé. Une articulation aux besoins du Sénégal en riz estimés à 800 000 tonnes/an donne le résultat suivant :

- 70% pour les importations ;
- 30% pour la production locale.

Il est donc important de relever l'impact des initiatives prises par l'État du Sénégal dans le sens de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire.

Pour rappel, ces initiatives prise dans le passé sont :

- la création de la SAED (Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal);
- la mise en place de la caisse de péréquation et de stabilisation des prix ;
- la création de la SODAGRI (Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal) ;
- la mise en œuvre d'une cinquantaine de politiques, projets et programmes.

La production de riz local qui tournait autour de 25 800 tonnes en 1981-82 est montée jusqu'à 100 000 tonnes en 1993. L'inverse s'est produit avec la libéralisation de la filière riz intervenue en 1995-1996 et qui visait la réduction drastique des importations et le développement de la production locale.

Entre 1993 et 1996, la production locale a chuté de l'ordre de 50% et c'est à cet instant que la véritable problématique de l'écoulement de la production locale s'est posée. Les contraintes majeures sont: courte période d'adaptation et d'inadaptation de l'offre à la demande (les sénégalais préfèrent la brisure au riz entier et au riz intermédiaire). La possibilité de la caisse de péréquation d'imposer le riz local et de mettre en standby le riz importé avait également disparu.

Comme mesure d'accompagnement, l'État avait institué ce qu'on appelle « une mesure de sauvegarde » consistant à appliquer un prélèvement variable sur toute importation en déca de 153 mille tonnes. L'objectif était d'engranger 5 milliards de francs Cfa/an à réinjecter dans la riziculture locale.

À l'arrivée, moins de 500 millions de francs cfa ont été recouverts sur 25 milliards attendus en 5 ans.

Le passage du taux de couverture des besoins de consommation du pays de 20 à 30 voire 40% en 2009 annonce des prémices pour inverser la tendance. Aussi, le PSE, initié récemment, accorde une place prioritaire à l'agriculture en général et à la riziculture en particulier.

Toujours dans cette optique, beaucoup d'interventions sont faites par rapport à la nécessité de promouvoir la riziculture locale à travers :

- la coopération canadienne (projet bay dunde) ;
- la coopération japonaise (PAPRIZ : projet d'amélioration de la productivité du riz dans la vallée du fleuve Sénégal) ;
- la coopération française, espagnole, chinoise, américaine et d'autres bailleurs de fond.

Lors de la crise alimentaire survenue en 2008 et 2009, le niveau de production de riz, au Sénégal, a été porté pour la première fois à 248 mille tonnes, une dynamique maintenue jusqu'en 2012.

Ce qui est en train de prévaloir actuellement, c'est une décroissance, parce que cette dynamique de croissance a connu un frein en 2013. Et une analyse des indicateurs sur la production de riz local renseigne que la plupart des objectifs visés par l'État du Sénégal n'ont pas été atteints. Sur les 30 dernières années, nous en sommes à 113 mille ha aménagés dans la vallée sur un potentiel de 240 mille ha, d'où un gap de 125 mille ha. Ainsi, le niveau de production est plombé à 400 mille tonnes.

L'environnement du marché est très peu favorable au riz local ; il y a une absence d'attractivité. La transformation artisanale également crée la désaffection que les consommateurs ont sur le riz local.

Les importations de riz sont contributives de l'ordre de 16% sur le déficit de la balance commerciale et la baisse du prix sur le marché international n'a pas d'impact sur le prix du détail au Sénégal.

Le taux de croissance du riz au plan mondial est en train de s'effriter, il est passé de 3.4% à 1.2%

Pour une meilleure prise en charge de la problématique du riz local, de sa production à sa commercialisation en passant par son stockage et sa transformation, les mesures ci-après ont été préconisées :

1. inciter l'État à s'inscrire dans une dynamique irréversible de promotion de la production locale ;

2. créer les conditions de la réussite de la phase transitoire, prévue en 2015, par la mise en œuvre, dès maintenant, des mesures d'accompagnement qui doivent sous tendre l'objectif d'autosuffisance ;
3. revoir la politique d'approvisionnement du pays ;
4. ne plus circonscrire la régulation sur le seul variable « prix » ;
5. procéder, dès à présent, à l'évaluation des quantités de riz présentes dans le pays et, d'autre part, à une planification rigoureuse des importations ;
6. mettre en place un programme d'infrastructures de stockage et de transformation qui répondent aux normes ;
7. mettre en place une ligne de crédit bonifié d'environ 10 milliards de francs Cfa au profit de la filière riz ;
8. expliquer au consommateur pourquoi il doit porter son choix sur le riz local et comment il doit l'utiliser ;
9. prendre en compte la problématique des oiseaux granivores et promouvoir l'assurance agricole ;
10. revisiter le système de péréquation qui a prévalu par le passé et appliquer ses aspects positifs éventuels au riz local ;
11. mettre en place une politique discriminatoire pour le riz local ;
12. procéder à l'exonération des TVA ;
13. mettre en place une cellule de suivi et de coordination, placée sous la supervision du Premier Ministre, pour chapeauter les départements ministériels impliqués dans la production et la commercialisation du riz. Elle impliquerait les producteurs par rapport à la dynamique inclusive qui est envisagée dans ce sens.

## **V. VISITE DU CESE AU GROUPE SONATEL**

Sur invitation du groupe SONATEL, la Commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies s'est rendue à l'Agence de la Sonatel située au boulevard de la république, pour effectuer une visite des installations techniques le jeudi 06 novembre 2014.

La délégation était dirigée par le président de la commission, M. Ibrahima DIAGNE. Les conseillers ont été reçus à leur arrivée par M. Karim MBENGUE, directeur de la communication institutionnelle et des relations extérieures avec ses collaborateurs. Il leur a souhaité la bienvenue et les a remerciés d'avoir répondu favorablement à leur invitation.

### **1. Présentation de la structure**

Au premier étage de l'agence, se situe l'espace prestige et VIP dirigé par Mme Safiétou NDIAYE dont la principale mission est de fidéliser tous les clients gérés en portefeuille, un commercial dédié à chaque client. L'avantage d'être un client prestige c'est d'avoir un interlocuteur dédié, une priorisation de toutes les demandes, un chronogramme spécifique, les délais des demandes sont adaptés à votre statut. Les offres vont du fixe au mobile avec la tv d'orange, la livebox HD, à la vidéo à la demande.

Au rez-de-chaussée se trouve le service après-vente, l'accueil, l'assistance technique, la caisse et le service orange money.

La deuxième étape de la visite s'est déroulée au niveau du technopole qui est un centre de supervision, qui se fait en temps réel 24h/24h. Concernant la base de données des abonnés mobile et du fixe, tous les clients sont raccordés au technopole qui couvre tout le territoire sénégalais.

Le centre assure aussi la supervision des réseaux IP, du service internet, de l'ADSL et de la TV d'orange, la supervision du trafic, la supervision transmission, la supervision configuration, la supervision des services. Cela permet de constater la qualité du service vu du client.

A l'entame de son propos, Monsieur le Directeur a mentionné que le Groupe SONATEL a réussi à préserver ses acquis en 2013 et à poursuivre sa dynamique vertueuse de croissance rentable au bénéfice de toutes ses parties prenantes de manière à améliorer la relation avec les clients, les actionnaires, le personnel, les fournisseurs, les partenaires et la société civile. Le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes constitue le pilier fondamental de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) de SONATEL.

La Sonatel est l'opérateur leader de l'Afrique de l'Ouest, elle s'engage au service du développement économique dans tous les pays de présence (Sénégal, Mali, Guinée, Bissau), contribue à plus de 220 milliards de FCFA de recettes budgétaires versées à l'Etat du Sénégal à titre des impôts, des taxes, des redevances, des cotisations sociales, des droits de douane. Plus de 100 milliards de FCFA de recettes au profit des entreprises au Sénégal et plus de 99 milliards de FCFA en exportation nette de service ont été générés en 2013, une contribution au niveau de la balance des paiements par les opérateurs étrangers de télécommunication.

Il a réaffirmé l'engagement citoyen de la Sonatel dans la démarche RSE et le développement durable visant à intégrer la dimension sociale, sociétale et environnementale dans ses activités et dans ses interactions avec ses parties prenantes. C'est à ce titre que la responsabilité sociale d'entreprise a été érigée au rang de pilier stratégique au même titre que la qualité de service et la satisfaction des clients.

Il a ajouté également que Sonatel renforce le partenariat avec l'Etat pour la couverture de ses besoins en télécommunication et la vulgarisation de l'Internet au Sénégal en connectant toutes les écoles publiques, et aussi l'envoi des sms gratuits d'informations et de sensibilisation sanitaire à la base de clients mobiles.

Concernant la fondation Sonatel, il a souligné que le groupe partage son expérience de 12 ans de mécénat au niveau de la santé, de l'éducation, de la culture au bénéfice des populations en organisant une journée portes ouvertes.

Dans le domaine de la santé, il précise que plus de la moitié du budget de la fondation Sonatel est réservée aux actions comme la lutte contre le paludisme, l'assistance à l'enfance en situation

de handicap, la prise en charge médicale gratuite des personnes âgées, le soutien à la recherche, la solidarité etc.

Il a ajouté que sur le plan de la lutte contre Ebola, Sonatel a sensibilisé et a informé ses salariés (comportements, dotation de gels antiseptiques), a aussi envoyé des sms de prévention et d'information sur la maladie aux clients mobile Orange et a vulgarisé ces messages sur certains portails de Sonatel (page facebook Orange, [www.sonatel.com](http://www.sonatel.com)).

Par rapport à la couverture de réseau, il précise 64,7 % de la superficie du Sénégal est desservi par le réseau Orange. Le taux de couverture de la superficie habitée est de 82% et celui de la population se situe à 91,15%. Il a également fait savoir que 100% des villages de plus de 500 habitants sont couverts avec plus de 471 stations solaires installées, plus de 95% des lignes fixes du Sénégal éligibles à l'ADSL. Quant à la 3G+, elle est en service depuis 2008 et la 4G en phase pilote depuis le 10 octobre 2013 à Dakar et Saly et prochainement à Touba.

Concernant les perspectives, il a dit que l'ambition de la Sonatel est de maintenir ses investissements, ses innovations et de renforcer sa posture d'opérateur socialement responsable notamment de la qualité de service, le maintien d'un niveau de qualité de service technique et commercial de standard international, une poursuite de la pénétration du haut débit et des données mobiles par la mise sur le marché d'offres innovantes adaptées et le lancement commercial de la 4G.

## **2. Synthèse des interventions des conseillers**

Les conseillers ont remercié la Sonatel pour l'accueil chaleureux et souhaité avoir de plus amples informations sur ce que rapporte la bourse d'Abidjan, le fractionnement de l'action Sonatel, la qualité des ressources humaines, le nombre du personnel pour éviter la surexploitation. La commission s'est dite séduite par la Sonatel qui est une entreprise moderne et souhaite avoir le montant du chiffre d'affaire de la Sonatel et un indicateur sur les bénéfices.

Pour la connexion des établissements scolaires, les conseillers ont suggéré que la priorité soit donnée pour les TIC au moyen et secondaire, la culture scientifique sera bien aidée par une connexion bien réfléchi. Ils ont ajouté qu'il faut une convention entre Sonatel et Senelec pour éviter que le manque d'électricité handicape la couverture internet dans les zones rurales.

Par rapport à la TV d'orange, ils préconisent sa généralisation car le fait de regarder la télévision sans recourir aux antennes est une bonne chose.

Ils ont estimé que le prix du téléphone est très cher et qu'il faut le diminuer car beaucoup de sénégalais disent que la Sonatel fait des milliards de bénéfices et assure un service public.

Ils ont déploré en outre la vente sauvage des cartes de crédits téléphoniques dans la rue qui engendre des emplois précaires. Concernant l'environnement, ils ont proposé un plus grand respect des normes et des innovations pour arrêter le câblage aérien. Ils pensent qu'il faut rendre le service orange money plus dynamique, car il a un grand potentiel. Par rapport au

déménagement du siège de la Sonatel sur la VDN, ils ont proposé une politique pour accompagner le déménagement du personnel.

Concernant la fondation Sonatel, ils se sont félicités de dons octroyés, notamment le scanner de l'hôpital de Ziguinchor, mais déplorent le manque d'entretien qui a causé sa panne.

Cependant, ils se sont préoccupés de la méconnaissance de la majorité des sénégalais de la fondation Sonatel et posent la question de la procédure à suivre pour bénéficier de ses actions.

En conclusion la commission a précisé que la Sonatel est une entreprise citoyenne et s'est félicité de ses actions en faveur de la santé, de l'éducation et de la culture. Elle souhaite un renforcement du partenariat avec le CESE qui a la spécificité de regrouper toutes les composantes de la nation. Il s'est posé la question relative au produit orange money pour savoir si la Sonatel est disposée à ouvrir ce produit à d'autres sociétés qui sont intéressées.

En outre la commission s'est réjouie que le mobilier national soit utilisé dans la salle de réunion de la fondation Sonatel. Elle a souhaité que la 4G ne soit pas localisée uniquement dans les zones les plus rentables car la Sonatel a un devoir de service public à rendre.

La commission a prôné aussi un maillage total du pays par la fibre optique et une concertation plus large.

### **3. Synthèse des Réponses aux interpellations des conseillers**

Le directeur général M. Alioune NDIAYE a remercié les conseillers pour les questions pertinentes.

S'agissant de la cherté des tarifs, il a précisé que les tarifs de la Sonatel sont parmi les plus bas en Afrique de l'Ouest.

Pour la 4G il a expliqué que le service demande des investissements très lourds et que 120 milliards d'investissement par an sont nécessaires. Beaucoup de pays qui n'ont pas su faire des réformes ont vu leur opérateur historique tomber en faillite.

Sur la fiscalité spécifique aux télécoms, il a trouvé qu'elle est très élevée au Sénégal, de l'ordre de 9 points du chiffre d'affaire, indépendamment de la TVA, de l'impôt sur les sociétés, et des patentes et ça a un impact sur les tarifs.

Pour le problème du service public, il y a certaines zones qui ne sont pas couvertes, mais chaque année la Sonatel essaie de raccorder un certain nombre de village, ce sont des investissements qui ne sont pas rentables mais qui sont une nécessité pour le fonctionnement de l'économie du pays.

Pour le problème de la panne du scanner de Ziguinchor, la question est en train d'être discutée en conseil d'administration. Il faut dire que quand le scanner tourne, il se finance tout seul y

compris la maintenance, il y a des pannes qui sont survenues à un certain moment et c'est la Sonatel qui a financé la réparation, mais on ne doit pas continuer à le faire, il faut que la gestion soit plus rigoureuse.

Pour le pilote 4G ce n'est pas la Sonatel qui a décidé de se limiter à Dakar et Saly c'est l'autorisation du régulateur qui le limite à ces zones, pour l'instant c'est en phase pilote. Le CONTAN promet 3500 km de fibre optique et la Sonatel aussi prévoit la même chose.

Sur le décret qui a été signé, il y a un défaut de concertation, la Sonatel est partisane d'une concertation préalable sans pour autant perdre les avancées de la technologie.

Le chiffre d'affaire et les bénéfices ne sont pas des sujets tabous, les informations peuvent être obtenues à la bourse. Le chiffre d'affaire en 2013 est de 738 milliards dont 48% provient du Mali et des deux Guinées, au Sénégal on est à peu près à 430 milliards, ce qui correspond à 4% du PIB. Les bénéfices de l'année 2012 sont évalués à 190 milliards dont la moitié vient du Mali et des deux Guinées.

La BRVM (bourse régionale des valeurs mobilières) apporte d'abord la liquidité avec la vente des actions dans un marché où l'on confronte l'offre et la demande, elle assure ainsi le financement de l'entreprise. Le fractionnement peut rendre l'action Sonatel plus accessible.

La vente des cartes dans la rue concerne 50.000 emplois, il faut réfléchir sur une transition vers une situation plus sécurisée et éviter que ces jeunes se retrouvent un jour sans emploi.

Le procédé du câblage aérien est de moins en moins utilisé et avec la 4G il n'y en aura plus.

Le produit Orange money est encouragé par la banque centrale pour pallier la faible bancarisation. Beaucoup d'entreprises ont signé des partenariats avec la Sonatel, il n'y a pas d'exclusivité. Total a démarré en y mettant ses moyens, pour les autres prestataires la Sonatel reste à l'écoute de leur offre.

Concernant la formation, la Sonatel doit son succès à la qualité de ses ressources humaines, il y a un partenariat avec les écoles de formation avec la possibilité d'avoir des modules adaptées à l'entreprise. Il existe aussi une formation en interne aux métiers de la vente au niveau du technopole.

S'agissant des heures de travail, le code du travail est respecté en plus de la délocalisation dans les centres d'appels.

Sur les établissements scolaires, la Sonatel a ratissé large et reste à l'écoute des orientations du ministère et dans ce cadre un projet existe pour donner des tablettes à des écoles.

Pour la fondation, il y a un Conseil de fondation composé des membres de Sonatel et de personnes ressources extérieures qui examinent les demandes d'aide, la fondation n'aide pas

des personnes individuelles, mais plutôt des projets comme c'est le cas de la scolarisation des filles dans les villages.

Enfin, les taxes sur les télécoms établies par l'Etat font tâches d'huile dans les autres pays que sont le Mali et les deux Guinées car il ne faut pas perdre de vue qu'il faut faire de gros investissements pour faire de gros bénéfices.

#### **4. Clôture de la visite**

Le président de la commission a remercié le directeur général de la Sonatel, et rappelé que le CESE est une force de propositions, une courroie de transmission, un espace de réflexion et d'anticipation, qu'il joue un rôle de médiation social et qu'il peut nouer un partenariat avec le groupe Sonatel afin d'avoir des moments de réflexions chaque fois que de besoin pour écouter et comprendre leur objectif. L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 14h00.

### **VI. AUDITION DE LA SOCIETE FRITSEN AGRO INDUSTRIE**

Le jeudi 18 décembre 2014, s'est tenu à la salle Magatte LO, l'audition par la commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, du travail et de l'emploi de la société FRITSEN Agro-Industrie. La séance a débuté à 11h18mn et s'est déroulée sous la présidence de M. El Hadj Momar SAMB.

#### **1. Présentation de l'objet**

M. El Hadj Momar SAMB a souhaité la bienvenue aux conseillers et s'est excusé pour la convocation tardive des conseillers à cette séance de travail et explique que cela est dû au fait que FRITSEEN Agro- Industrie leur avait envoyé la demande d'audition depuis le mois d'octobre, demande que la commission n'avait pu satisfaire car étant en session ordinaire. C'est donc pour cela, qu'il a été jugé nécessaire de les recevoir étant donné que les conseillers sont en intersession.

#### **2. Synthèse des communications des invités**

M. Abdou Samath DIAO a remercié la commission qui a bien voulu les recevoir pour présenter leur projet. Il indique que ce projet, qui débute en janvier 2014, peut être une solution au développement du Sénégal, car on part de l'agriculture pour essayer de trouver des solutions aux problèmes de l'emploi des jeunes, au développement du monde rural. On arrivera ainsi à la transformation et à la consommation de nos produits agricoles au Sénégal mais aussi à la création d'un marché d'écoulement de ces produits.

Il a souligné que FRITSEN Agro-industrie existe depuis 2003 et s'occupe des projets en industrie, de développement d'unité de production, l'agriculture et la transformation industrielle. Il ajoute que le groupe a porté de grands projets en Afrique concernant la grande

distribution pour certaines industries internationales tels Pétro-Suisse qui dispose de beaucoup d'usines dans le monde. L'introduction de 145 produits de ces industries leurs a permis d'avoir l'expertise pour mettre en place le projet.

Il a indiqué qu'au départ c'est juste une unité test pour les légumes et les produits surgelés qui a été lancé aux Parcelles Assainies et qui employait 45 personnes et cela a débuté avec le conditionnement des pommes de terre en frites surgelés, sèches et fraîches. Il a signalé que le Sénégal était en avance sur ce projet, car ils commencent la commercialisation des frites en 2006 alors que l'Europe débute en 2012.

Le projet a vu le jour à la suite des difficultés que rencontre cette unité, car il y'a eu des problèmes d'approvisionnement en pommes de terres au niveau locale et international, mais aussi des problèmes de conditionnement, car la pomme de terre sénégalaise contient beaucoup d'eau. C'est ce qui a entraîné un arrêt des productions et c'est pour cette raison qu'ils ont essayé de produire la même qualité de pommes de terre exportés.

Il a ajouté que des plats ont été testés en usines et c'est ce qui a abouti au projet de production de plats cuisinés à grande échelle.

M. SOUMARE a indiqué quant à lui que ce projet peut être une solution à l'emploi des jeunes et au développement durable et que le groupe FRITZEN s'apprête à mettre en place le projet du Pole agro industrielle de Loumpoul et dans ce cadre-là, ils ont noué un partenariat avec la commune. Il a, en outre, précisé que le groupe existe depuis 2003 et comporte plusieurs structures dont le pole agro industriel de Loumpoul, Hélios Finance, Hélios Emploi Jeune, Hélios Académie et la plateforme chicken. Il a fait savoir que la mise en place du pôle de Loumpoul a pour but de faciliter l'accès aux produits, tels que la pomme de terre et les poulets, qui seront transformés au niveau des unités de production pour avoir les plats cuisinés qui vont être commercialisés au niveau des cantines alimentaires.

Il a signalé qu'il y a une appropriation du projet par les populations de Loumpoul et grâce à cela, le projet aura des impacts économiques, sociaux sur ces dernières. Il a indiqué que le pôle s'étend sur 600 hectares de terres qui permettent de cultiver les variétés choisies dans le cadre du projet. Il comporte aussi une ferme avicole qui permettra d'avoir 500.000 têtes des volailles par an. Il ajoute que la ferme emploie 5.500 personnes et que les 300 hectares du pôle sont attribués aux producteurs affiliés au projet qui y travaillent. Ainsi, ils fournissent la semence aux producteurs et leurs achètent directement la production, ce qui stoppe l'activité des intermédiaires, car c'est la commercialisation et l'activité de ces derniers qui pose problème dans cette zone.

Il a informé qu'ils disposent d'une unité de production qui peut produire 250.000 plats cuisinés par jour, d'une unité de frites surgelés, d'une unité de montage des cantines et d'une unité de distribution au niveau de Loumpoul, composé de transporteur, qui permettra de rallier les unités de production.

Il est revenu ensuite sur la deuxième structure du groupe, à savoir Hélios Finance qui gère l'activité administrative et financière du groupe et a recruté plus de 40 jeunes sortis des grandes écoles de formation. A cette structure, s'ajoutent Hélios Emploi Jeunes et Hélios Académie qui se charge de la formation des jeunes, car selon lui il faut que le jeune soit bien formé pour qu'il soit compétent au niveau de la plateforme commerciale. Il a ajouté qu'à ce jour, il y a 600 jeunes de la première promotion qui sont en formation et que la deuxième promotion va elle aussi débuté la formation la semaine prochaine.

M. DIAO de renchérir qu'à travers ce projet, le groupe prévoit d'installer 2000 cantines alimentaires qui emploieront 8500 jeunes. C'est des plats en cornets composé de poulets et de frites, du style Mac Donald et KFC, qui y seront commercialisés. Il a indiqué que l'agro-alimentaire consiste à partir d'un produit qui sera conditionné avec d'autres produits pour constituer un repas, alors que l'alimentaire c'est partir de certains produits pour arriver à un plat cuisiné.

Il a affirmé que le projet aboutira à 13 500 emplois directs à travers le métier de restaurateur de collectivité et à 45.000 emplois indirects. Il a ajouté, qu'Hélios emploi dispose de trois centres à Dakar, Ziguinchor et Saint- Louis qui forment les jeunes en marketing, en relation client, en comptabilité et en hôtellerie restauration.

Il a fait observer que le projet nécessite 8 milliards dont ils ne disposaient. C'est ce qui les a poussé à réfléchir sur un moyen de s'autofinancer. C'est ainsi qu'ils ont mis en place le prêt participatif pour la formation des jeunes. En effet, ce prêt permet aux jeunes de financer leurs emplois grâce à une caution de 250.000f qu'ils versent à leur inscription.

Ainsi une part de cette caution remboursable à la fin de la formation, à savoir la somme de 200.000, leur permettra de financer 30% du dispositif des cantines alimentaires. Ils ajoutent qu'ils ouvrent aussi un compte pour chaque jeune et verse les cotisations de l'IPRES et de l'IPM.

Il a précisé que 300 jeunes sont formés tous les trois mois et que près de 15.000 jeunes sont enregistrés dans leurs bases de données. Il ajoute que 45 jeunes sortis des grandes écoles de ont été formés et recrutés au sein de leur groupe en tant que conseillers emplois et télé conseillers. Aussi, un partenariat avec toutes les communes de Dakar est prévu pour créer des espaces verts qui généreront des emplois qui seront rémunérés grâce aux taxes sur la publicité au niveau des cantines versées à ces dernières. Il affirme que le projet permettra d'avoir à terme 2 milliards 160 millions.

Il a indiqué que les cantines sont des gargotes modernisées et que les cours sont aussi dispensés en Ouolof. De même, la première promotion va sortir en janvier 2015 et sera fonctionnelle au mois de février 2015. Il précise qu'au départ, les jeunes ont un salaire de 85.000 frs, ne travaillent que 6 heures dans la journée et seront au nombre de deux par cantines.

Il a souligné que le projet va développer l'économie secondaire au niveau de Loumpoul et permettre ainsi le développement de la zone, qui passera par l'écoulement de leurs productions

qui constitue le principal handicap à l'émergence de cette localité. Ainsi, le projet permettra de partir des zones rurales pour nourrir les zones urbaines. De même, le projet permettra de lancer celui de « Dakar ville propre ».

Il a fait valoir que le projet a été labellisé et modernisé par le PSE et que pour la production agricole, il faut des unités de production et un marché pour écouler les produits, car il y'a de la surproduction. Il affirme qu'ils veulent que le projet soit capitalisé dans le vrai sens du terme et que ce dernier est à sa phase de mise en œuvre et qu'il a un impact social et environnemental. Il prévoit même d'avoir des impacts sur l'éducation en accompagnant les écoles primaires.

Il a soutenu que ce projet donne accès à tous les avantages qu'a le fonctionnaire et prévoit même un plan logement. Il estime que l'Etat doit se l'approprier et l'accompagner, mais précise toutefois qu'ils tiennent à leur autonomie.

### **3. Synthèse des interventions des conseillers**

La commission s'est félicitée que la finalité soit de résoudre la problématique de l'emploi des jeunes surtout en milieu rural et que tous les éléments de la chaîne soit pris en compte que ce soit la formation, l'insertion, la couverture médicale et la couverture sociale.

Le projet du groupe FRITZEN constitue une réponse à cela. Le CESE s'est réjoui qu'il ait pris toutes les dispositions nécessaires pour ce qui est de la pérennisation du projet.

Le projet résout la question du manque d'hygiène des gargotes grâce à la modernisation de ces dernières. Les conseillers ont pensé qu'ils doivent aussi connaître la clientèle des gargotes pour voir si elle est capable de soutenir la pérennité de leur production et estiment qu'ils doivent aussi voir les partenariats qu'ils peuvent établir avec les institutions (ministère de la formation professionnelle, ministère de la jeunesse, institutions de financement etc...), établissements scolaires et secteur privé.

Tout ceci permettra une diversification des cibles qui passera nécessairement par une diversification de l'offre, car nous avons nos habitudes alimentaires et il faut que tous les sénégalais se retrouvent dans les offres proposées.

Le CESE a salué l'autonomie financière du groupe, mais a souhaité savoir quel est l'emplacement du centre de formation et le nombre d'emplois qui sera créé. Il s'est rassuré que le salaire proposé soit supérieur au SMIG.

Par ailleurs, le CESE s'est interrogé sur ses certificats de formations ou ses diplômes délivrés aux jeunes à la fin de la formation et les produits associés à l'offre. Il a souhaité également savoir si le groupe est actif dans le domaine de l'arboriculture fruitière.

Enfin les conseillers ont aussi voulu avoir une idée des attentes du groupe par rapport au CESE. Ils veulent également connaître les relations que le groupe entretient avec l'ANIDA en dehors de l'accompagnement de ce dernier en ce qui concerne le maraîchage.

#### **4. Réponses et clarifications des invités**

M. DIAO a précisé qu'en ce qui concerne la pérennisation du projet, des études ont été faites, de même que sur les prix dans les quartiers les plus sensibles et qu'ils sont tombés d'accord sur le montant de 500frs. Il a informé que des études sont faites aussi sur le nombre de gargotes. En 2003, des cantines ont été installées en banlieue pour valider les prix, car les études avaient montré que les gargotes vendaient les sandwiches à 600frs et en écoulaient près de 30 par jour. A titre illustratif il a indiqué qu'à la plage de Yoff, en une journée ils ont eu à vendre 450 cornets à 1000frs l'unité. Donc, si une cantine parvient à vendre 100 cornets ils auront un chiffre d'affaire de 1 500 000 FCFA par mois. Il a fait valoir que des packs petit déjeuner sont également prévus et qu'ils ont développé les cartes Ferlo pour fournir des repas aux entreprises.

Il a affirmé que des cantines seront installées dans les écoles des communes partenaires et que des packs de jus accompagneront les produits. Une rencontre avec l'ensemble des maires est également prévue pour signer une convention avec eux. Il signale que le système du groupe Brioche Dorée a copié leur projet de même que le groupe Orange qui a installé des kiosques Orange dans tous les quartiers de Dakar. Il a ajouté que le coût de la publicité au niveau des cantines contribuera aussi aux salaires des employés.

En ce qui concerne les financements, il a fait savoir qu'ils ont été obtenus en partie grâce au prêt participatif des étudiants qui leur a permis d'avoir plus de 2 milliards. A côté, il y a aussi le programme d'autofinancement interne grâce au chiffre d'affaire de 150 millions.

Il a soutenu que ces deux moyens de financements leur permettent de contourner le système de financement des banques. Pour ce qui est des bailleurs de fonds il indique qu'ils ont reçu une proposition de financement de 80% du budget de l'Ambassade de France et Bio- Belgique a proposé 55% de financement, mais ils ont préféré garder leurs deux systèmes d'autofinancement.

Il a signalé qu'au début, ils voulaient avoir des partenariats avec l'Etat, qu'ils ont rencontré le ministère de l'emploi et signé une convention avec l'ANEJ, mais que cela n'a pas abouti. C'est pour cela qu'ils ont jugé nécessaire d'avoir leur autonomie financière. En ce qui concerne la formation il affirme qu'ils emploient des professeurs vacataires qui perçoivent 900.000 en 3 semaines de cours. Il a fait part que d'ici 2017, ils prévoient d'installer des unités de production car avec moins de 100 millions on peut monter une unité de production.

Il a réaffirmé que le projet ne nécessitera que 8 milliards à terme.

M. SOUMARE a pensé quant à lui que le CDI proposé aux jeunes avec tous ces avantages règle la question de la pérennisation. Il ajoute que le groupe est en collaboration avec la CEDEAO et

l'UEMOA pour développer le projet dans la sous-région et que la capitalisation par l'Etat facilitera cette expansion.

Il a rassuré que les jeunes recevront des attestations à la fin de leur formation et que l'ONFP leur avait demandé d'établir des fiches de postes qui leur ont permis de tomber d'accord sur le titre de restaurateur de collectivité. Il estime donc, que l'Etat est indirectement impliqué dans le projet, mais qu'il faut que le projet soit capitalisé. Il a ajouté qu'il prévoit de mettre en place des comités de gestion et de suivi évaluation au niveau des communes, mais aussi un recensement des gargotes pour connaître les sites d'implantations des cantines et des plateformes.

Il a indiqué qu'ils prévoient d'installer 1000 cantines à Dakar, mais que pour commencer ils se limiteront à 100. Les machines arriveront à partir de février 2015 et que la production sera d'une tonne. Il a fait savoir qu'ils disposent d'une ferme moderne au niveau de Loumpoul et que l'ANIDA n'est pas encore active au niveau des projets. Il a mentionné aussi que le groupe est composé d'experts en agriculture ce qui fait qu'ils sont capables de former les jeunes. Il a affirmé qu'ils ont formé les conseillers en emploi du ministère de l'emploi et que certains de leurs conseillers travaillent désormais pour eux. Ils conseillent le jeune et se charge de son insertion.

Il a fait valoir qu'à partir de janvier 2015, il y'aura une vingtaine de plateformes et qu'il dispose d'une équipe de montage qui sera affecté à l'usine de montage de Loumpoul. Les plateformes seront déplacées dans la sous-région. Des pays comme la chine veulent développer ce projet, car il permet un gain de temps. Et pour terminer il déplore le fait que le projet n'ait pas été présenté au Président de la République, du fait que certains ne souhaitent pas qu'il voit le jour.

## **5. Synthèse de l'intervention du Président de la commission**

M. SAMB a remercié les invités pour la clarté de leurs présentations et précisé que la commission a eu à étudier cette problématique de l'emploi des jeunes pour dégager les solutions qui existent déjà et qu'il faut modéliser. Il a rappelé que la commission a visité les fermes de l'ANIDA et s'est félicité que le groupe FRITZEN se charge de la production, de la transformation des produits, de la commercialisation et de la formation des jeunes. Il a précisé que l'innovation dans ce projet réside dans le fait que le groupe propose un CDI aux jeunes, là où les autres entreprises leur proposent des stages ou des CDD et cela dans le but d'assurer la pérennisation du projet. A cela s'ajoute la couverture sociale proposée par le groupe.

Il a indiqué qu'il est souhaitable que la commission effectue une visite de terrain aussi bien au niveau du centre de formation qu'au niveau des plateformes pour visualiser ce qu'ils nous ont présentés, mais aussi être les porteurs du projet. Il a réaffirmé que le CESE a pour mission de produire des avis qui seront pris en compte par le Président de la République, l'Assemblée Nationale et le gouvernement et que les informations fournies par les invités peuvent contribuer aux recherches qu'ils font sur la formation, la production, l'insertion des jeunes, la protection sociale et qu'ils doivent aussi mettre à la disposition des pouvoirs publics.

Il a toutefois déploré le fait qu'il n'y ait pas eu une capitalisation du projet de la part du ministère de l'emploi, alors qu'ils ont envoyé des jeunes au sein du centre de formation du groupe. Il a pensé que le groupe doit bénéficier d'un accompagnement du ministère, car il apporte une solution à la problématique de l'emploi des jeunes. Et pour terminer, il a réitéré ses remerciements, félicitations et encouragements à l'endroit des invités avant de les exhorter à poursuivre sur la même lancée pour la réussite du projet.

La séance a été levée à 13h16mn.

# ***TROISIEME PARTIE***

---

## **ACTIVITES DE REPRESENTATION, DE COOPERATION ET DE PARTENARIATS**



**A- ACTIVITES DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT  
DE L'ANNÉE 2014**

## **I. BILAN DES ACTIVITES DURANT L'ANNEE 2014**

Un Conseil Economique, Social et Environnemental efficient fonctionne sur la base de conseillers et d'administrateurs expérimentés ayant une profonde connaissance du contexte et des enjeux de société mais aussi très au fait de tout ce qui se rattache à leur institution et est en rapport avec leur mandat.

A cette fin, une multiplication des partenariats s'impose, tant sur le plan national, qu'international c'est-à-dire une coopération bilatérale qui implique un partenariat direct avec les C.E.S des différents pays et celle multilatérale, qui concerne les institutions et organisations internationales soutenues par une multitude d'Etats.

L'objectif recherché étant d'arriver à davantage de synergie et de coordination, afin de contribuer à la mise en place d'un cadre social, environnemental et économique de qualité aux citoyens.

A ce titre, l'année 2014 a été marquée pour le Conseil Economique, Social et Environnemental par de grandes réalisations au plan de la coopération et du partenariat.

En effet, 2014 a coïncidé avec le début de la mandature du Sénégal à la tête de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA). Cette nouvelle posture donne droit au CESE du Sénégal d'assurer la représentation de l'Afrique au Conseil d'administration de l'Association Internationale des CES/IS (AICESIS).

Cette partie du rapport retrace les principales activités internationales du CESE de l'année 2014 et dégage les orientations en 2015.

### **1.1 Participation à la vie des organisations faitières.**

#### ***UCESIF Séminaire de formation de travail (Niamey, Niger), 27-31 janvier***

Dans le cadre de ses actions de renforcement des CES membres, l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des Etats et Gouvernements Francophones (UCESIF) a élaboré un programme de stage à l'intention des administrateurs et chargés d'études ou de rédaction d'avis, études et rapports (27-31 janvier) ; des responsables budgétaires et financiers (17-21 mars) ; des responsables de la communication et de la valorisation des travaux (19-23 mai).

C'est ainsi que l'encadrement de la Direction de la Planification et des Etudes (DPE) du CESE a participé à Niamey à la première session de formation relative à la rédaction des avis.

Abritée par les locaux du Conseil Economique Social et Culturel (CESOC), cette formation collective de conseillers, administrateurs et cadres du CES du Bénin, du CESE de France, du CES du Gabon, du CESOC du Niger et du CESE Sénégal a permis aux différents participants de se familiariser avec le fonctionnement des formations de travail (dites commissions ou sections

selon le pays) et de relever leurs aptitudes techniques 1-) en matière de procédures concernant la conduite des travaux des commissions (formalisation de l'auto-saisine, auditions et autres sources d'information des commissions, calendrier des travaux) ; 2-) en matière de communication et de valorisation des CES avant, pendant et après la plénière.

Des échanges fructueux ont en outre permis aux participants de constater que la performance des CES était en grande partie fonction de ressources financières, humaines, matérielles et techniques devant s'adapter au contexte ; soit par des actualisations, soit par des renforcements de capacités constants.

A l'issue du stage, un bilan contenant des recommandations a été produit et les participants ont tous signé une Déclaration de Niamey ainsi que des motions de félicitation et de remerciement.

### **AICESIS** *Conseil d'Administration (Rome, Italie), 13-14 février*

Rassemblant 20 Conseils et 53 participants dont Mme Aminata TALL, Présidente du CESE, Mme Seynabou BADIANE, Ambassadeur du Sénégal en Italie, Monsieur Amadou Lamine SY, Directeur de la Coopération et du Partenariat et de M. El Hadji Mamadou Moussa DIA, Directeur du Protocole, le Conseil d'Administration (CA) de l'AICESIS s'est tenu dans les locaux du Conseil National pour l'Economie et le Travail d'Italie (CNEL).

En dehors des questions administratives et financières, le CA a permis aux différents CES-IS de se tenir informés de l'actualité de l'AICESIS, mais aussi de connaître l'état d'avancement des projets en cours et de la feuille de route du Président en exercice, Monsieur **Evgeny VELIKHOV, Président de la Chambre civile de Russie.**

Ainsi a-t-il été porté à la connaissance du CA, la signature d'un protocole d'accord en marge de la rencontre, entre **M. VELIKHOV** et **Mme TALL**, visant à renforcer la coopération entre l'UCESA et l'AICESIS.

Suite à une séance d'échange d'expériences et de bonnes pratiques autour de la *Lutte contre la criminalité économique et la corruption*, et autour de la *Lutte contre la pauvreté*, il a été décidé que des questionnaires seraient envoyés aux CES-IS afin d'évaluer leur implication et leur motivation et que la conduite des travaux serait laissée au CNEL d'Italie. Par ailleurs, le CES de Chine s'est vu confier la décision des modalités de poursuite du groupe de travail sur la pauvreté.

Aussi, de nouvelles activités de réflexion et de renforcement de capacité ont été ajoutées au programme de l'Association sur proposition de quelques CES ; et dans le cadre de l'appui à la création des CES-IS, des contacts seront pris par le SG de l'AICESIS afin de trouver des synergies avec les réseaux.

C'est suite à la décision de tenir la prochaine réunion du CA au Maroc, durant la première quinzaine de décembre 2014 et sur le déroulé du calendrier prévisionnel des réunions que s'est achevé le Conseil d'Administration de l'AICESIS.

### **UCESA Réunion du Bureau, AG et Séminaire (Dakar, Sénégal), 18-20 février**

Il s'agit de l'événement le plus marquant de l'année pour le CESE du Sénégal qui a mobilisé, durant de long mois, toutes les ressources de l'institution pour préparer, en amont, les lettres d'invitation, la documentation scientifique, conclure des arrangements pour le logement, le transport, la restauration et le divertissement des participants, mais aussi pour s'assurer en aval du bon déroulement de l'AG et laisser aux participants et invités en provenance de 14 pays, un souvenir impérissable de leur séjour au pays de la *Téranga*.

Le premier jour de cette rencontre internationale fut réservé à l'arrivée et à l'accueil des délégations depuis l'aéroport Léopold Sedar Senghor de Dakar, jusqu'à leur lieu de résidence, le King Fahd Palace Hôtel. Les vols arrivant à toute heure du jour et de la nuit, différentes équipes se sont relayées sans relâche.

Le jour suivant fut consacré à la réunion du Bureau réservée aux seuls pays membres de l'Union et au SG de l'AICESIS, **Monsieur Patrick VENTURINI** en sa qualité d'invité ; à l'inscription des participants et à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire ouverte aux CES membres et aux invités (**Monsieur Abdou Latif COULIBALY**, Ministre de la Promotion de la Bonne gouvernance, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, **Monsieur Michel KAMANO**, Président d'honneur de l'UCESA et **Monsieur Patrick VENTURINI**) ; et le dernier jour, à un atelier thématique d'experts ouvert au public et intitulé « Quel système éducatif pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en Afrique ? », ponctué par des déjeuners et des diners animés offerts par l'UCESA et le CESE. Les Chefs de délégation et la présidente de l'UCESA ont été reçus par Madame Aminata TOURE, Premier Ministre au nom de Monsieur le président de la République absent du territoire. La rencontre de Dakar s'est terminée par une excursion sur la pittoresque île de Gorée.

Cette AG a été l'occasion pour le CESE du Sénégal, Président en exercice, de présenter sa feuille de route, mais aussi d'aborder plusieurs questions, notamment celle des cotisations et du perfectionnement du processus de collecte ; de l'élargissement de l'UCESA aux autres ensembles régionaux et sous-régionaux ; du renforcement et du développement des partenariats ; du rôle central des CES-IS dans la prévention des conflits et dans le dialogue social.

Point d'orgue de l'événement, l'adhésion du Maroc à l'UCESA et la création d'un groupe de travail constitué des CES d'Algérie, du Bénin, du Burundi du Congo, de la Guinée, du Maroc ; présidé par le Sénégal et chargé de produire un rapport sur « la protection sociale pour une croissance inclusive en Afrique ». La date de la prochaine AG ordinaire a été fixée en fin 2015 au Congo.

Le Directeur Administratif et Financier et Agent comptable particulier du CESE se sont rendus à Paris, en France pour participer au second volet des actions de renforcement des CES membres de l'UCESIF.

Cette Session de formation de cadres chargés du suivi des finances, de la comptabilité et de la gestion des dépenses de Conseils Economiques et Sociaux membres de l'UCESIF s'est déroulée durant 5 jours dans les locaux du CESE de France.

En dehors de la cérémonie d'ouverture et des entretiens avec les responsables du CESE de France, les participants ont échangé sur différents modules :

- les fonctions budgétaire et comptable (le Trésorier du CESE) ;
- la comptabilité du CESE (la responsable du secteur comptabilité, adjointe au Trésorier) ;
- le suivi des dépenses liées à la fonction consultative (le Directeur des services législatifs et économiques du CESE) ;
- la gestion budgétaire et financière d'un service de logistique ;
- les outils de pilotage et le suivi des finances (le Trésorier) ;
- la mobilisation et la gestion de ressources complémentaires: la valorisation des locaux (Directrice de la communication et Régie) ;
- la mission internationale du CESE et ses aspects budgétaires (Conseiller diplomatique, Secrétaire général de l'UCESIF) ;
- la gestion des achats au CESE (la Chef du service des achats et marchés publics) ;
- la gestion des ressources humaines et le suivi de la masse salariale (la Directrice du service des ressources humaines du CESE) ;
- la gestion publique et les contrôles (la Secrétaire générale du CESE).

Le décret d'autonomie financière et l'existence d'un Agent comptable relevant du ministère des Finances dans le CESE du Sénégal constituent des exemples uniques relevés par les participants.

Le Directeur du Service de la communication et de l'information et le Chef de division de la communication, se sont rendus le 19 mai à Paris, en France pour participer au troisième volet des actions de renforcement des CES membres de l'UCESIF.

Cette formation des responsables de la communication des Conseils économiques et sociaux de la francophonie s'est déroulée durant 5 jours dans les locaux du CESE de France, en présence d'agents des Conseils sénégalais, nigérien, grec et français et a été ponctuée d'une visite guidée du Palais d'Iéna (siège du CESE de France) et de ses équipements ; d'une visite de l'exposition « les Afriques qui se font » de l'association Coordination pour l'Afrique de demain ; d'une participation à deux réunions de section (commission) ; d'une rencontre avec les administrateurs de section (commission) ; d'une visite du service de la communication du Sénat.

Animée par la Directrice de la communication du CESE de France et par ses collaborateurs, cette formation qui s'est davantage apparentée à un atelier d'échange d'expériences et de stratégies a été l'occasion pour le CESE du Sénégal de présenter sa stratégie de communication et pour le CESE de France, de faire la présentation de ses outils de communication, de ses institutions, de sa composition et de ses activités quotidiennes de communication.

La délégation sénégalaise a en outre eu l'occasion d'assister en marge de l'atelier, aux séances d'ouverture et de clôture de la réunion des réseaux institutionnels de la francophonie (discours du SG de la Francophonie, **M. Abdou DIOUF** ; du Président du CESE de France, **M. Jean-Paul DELEVOYE** ; et de l'Administrateur de la Francophonie, **M. Clément DUHAIME**,) et au Colloque de la Fondation de la Croix-Rouge sur le lien social et les réseaux sociaux.

### *CNES/PNUD Symposium international (Alger, Algérie), 9-10 juin 2014*

Sur invitation du Conseil National Economique et Social (CNES) d'Algérie qui organisait en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) un Symposium international de haut niveau dédié à la thématique « Développement humain et société du bien-être à l'aune de l'agenda post-2015 », la présidente du CESE, accompagnée de **Mme Bintou DJIGO, Représentante résidente du PNUD et Coordinatrice du Système des Nations Unies au Sénégal** et du Directeur de la coopération et du partenariat du CESE s'est rendue les 09 et 10 juin 2014 au Palais des Nations à Alger.

Cette rencontre qui réunissait notamment plusieurs délégations de CES-IS, des Représentants du Système des Nations Unies et des institutions ou organes en charge des statistiques et de l'évaluation des politiques publiques, avait pour objectif de susciter une plus grande synergie entre les parties prenantes dans l'évaluation du développement humain (niveau national et international), dans une perspective de parachèvement des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD) et de leur transmutation en Objectifs du Développement Durable (ODD) dans l'agenda post-2015.

A cette occasion, la Présidente en exercice de l'UCESA, a fait une importante déclaration durant laquelle elle a magnifié le travail du PNUD dans l'identification des rôles et responsabilités des donateurs et des bénéficiaires notamment, ainsi que son effort pour l'intégration de mesures de la problématique de l'emploi, de la question sécuritaire, du développement durable dans les indicateurs des prochaines Objectifs pour le Développement Durable (ODD).

Face aux résultats mitigés notés dans certains pays par rapport à l'atteinte des OMD et face aux limites relevées dans la mesure des performances des politiques publiques en matière de pauvreté, **Madame Aminata TALL**, en sus d'une évaluation sans complaisance, a préconisé la définition d'un nouveau cadre de développement post-2015 en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience des quinze dernières années et sur la nature changeante de la pauvreté et des défis futurs. Il apparait en effet qu'une réorientation des OMD prenant en compte le contexte et impliquant les pays ciblés et leur société civile, tout particulièrement les CES-IS, est une condition essentielle à l'atteinte des OMD.

Cette mission a permis de consolider le partenariat avec le système des nations unies avec le CESE.

### **AICESIS CA et Assemblée Générale (Bucarest, Roumanie), 25-26-27 juin**

Dans la foulée du CA de l'AICESIS qui s'est tenu la veille et qui a traité, entre autres, de la fin du second mandat du Secrétaire général et de son remplacement futur, l'Assemblée générale (AG) qui a rassemblé 29 CES, est la première à se tenir sous le mandat Russe. A cette occasion, une délégation du CESE du Sénégal composée de **Monsieur El Hadji Momar SAMB**, Chef de délégation, Président de la commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, du travail et de l'emploi du CESE, **Monsieur Amadou Lamine SY**, DCP et **Monsieur Ousmane Oumar BA**, Chef de la Division des commissions économiques et financières a participé aux travaux.

Ils sont, au nom du CESE, intervenus, respectivement, sur la question du *Dialogue social* (nouveau thème d'échange adopté lors de l'AG) en ne manquant pas de mentionner la signature entre les autorités sénégalaises et les partenaires sociaux d'un Pacte de stabilité sociale et d'émergence économique et sur la question de la *Corruption et de la criminalité économique*, ainsi que sur celle de la *Lutte contre la pauvreté*.

Après l'adoption des Rapports d'activités et financier de 2013 et de la nouvelle méthode de financement présentée par le Conseil pour le Développement Economique et Social (CDES) du Brésil qui sera appliquée à partir de 2015, l'AG a approuvé la nomination de deux chargés de mission italien et algérien que sont **Monsieur Maurizio POTENTE** et **Monsieur Djoudi BOURAS** et déroulé un plan de travail concernant l'élaboration du rapport sur la thématique du mandat du Président : « Le capital humain national et les nouvelles sources de la compétitivité nationale ».

L'AG a en outre été l'occasion de faire le suivi des partenariats et des initiatives de création de CES-IS à travers le monde, mais aussi d'émettre des propositions concernant la poursuite des rapports de la Chambre civique de Russie. Un nouveau programme d'activités s'étendant jusqu'en 2014 a été arrêté (la date de prochaine AG marquant la fin du mandat de la Présidence qui devra se tenir en Russie et dont la date sera communiquée ultérieurement aux membres) et un processus de finalisation de l'adhésion du CES de la Republica Srpska (République Serbe de Bosnie-Herzégovine) en tant que membre associé a été enclenché. Aussi, sur proposition du CNES d'Algérie, une Déclaration de soutien à l'endroit du Liban, touché par l'afflux de réfugiés déplacés par le conflit Syrien sera remise aux autorités du pays des Cèdres. De même, la Présidence de l'AICESIS a-t-elle été chargée par l'AG d'effectuer des démarches auprès des autorités italiennes afin d'empêcher la dissolution programmée du CNEL.

L'AG de Bucarest a également permis au groupe de travail mis en place par l'UCESA lors de l'AG Dakar de février 2014 de se réunir. Ayant pour mission de produire un rapport sur « La protection sociale pour une croissance inclusive en Afrique », les CES d'Algérie, du Bénin, du Burundi, du Congo et du Maroc, sous la présidence de **Monsieur El Hadji Momar SAMB** du Sénégal ont examiné et validé le 27 juin, les Termes de référence préparés par le CESE du

Sénégal, réparti les rôles et les responsabilités et arrêté les dispositions pratiques. Ainsi, une rencontre d'évaluation à mi-parcours et une réunion d'examen du projet final sont-elles prévues pour les 6 octobre et 12 décembre 2014 au Maroc.

#### **UCESIF** *Colloque et Réunion du Bureau (Athènes, Grèce) 30 juin 2014*

Alors que la Grèce s'apprête (1<sup>er</sup> juillet 2014) à céder la présidence du Conseil de l'Union européenne à l'Italie, elle a organisé un colloque international intitulé « Une politique migratoire globale et commune en Europe : quels défis pour la coopération avec les pays tiers ? ». La délégation du CESE du Sénégal pour participer cet évènement était composée de **Monsieur El Hadji Momar SAMB**, Chef de délégation, Président de la commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, du travail et de l'emploi du CESE ; **Monsieur Amadou Lamine SY**, DCP ; et **Monsieur Ousmane Oumar BA**, Chef de la Division des commissions économiques et financières.

Suite à l'allocution d'ouverture de **Monsieur Christos POLYZOGOLOS**, Président du Conseil Economique et Social de Grèce (OKE) et à quelques interventions introductives, trois (3) panels de discussion se sont succédé autour du thème du colloque. Il s'agit de « la Politique des frontières : sécurité et immigration "illégal" », de « la Politique d'asile : Droits de l'homme et intégration sociale », et de « la Politique migratoire : Elaboration et facteurs déterminants ».

C'est dans ce dernier panel qu'est intervenu le CESE du Sénégal, à travers son chef de délégation, **Monsieur SAMB**. Après avoir présenté les excuses de la Présidente qui, en raison d'un agenda chargé, n'a pu effectuer le déplacement et après avoir remercié le CES grec pour la tenue de cet atelier, il a expliqué les facteurs de l'immigration clandestine, fait un historique de l'immigration et décrit les mécanismes mis en place par le Sénégal pour endiguer le phénomène. Le Chef de la délégation sénégalaise estime que le sort de l'Europe est lié à celui des Etats en crise et préconise une vision globale dans le cadre d'une relation de partenariat, de solidarité, de fraternité et de participation démocratique. Les conclusions du colloque abondent en ce sens, arguant que la seule échappatoire réside dans la concertation et la lutte contre les causes.

En marge des travaux du colloque, la Réunion du Bureau de l'UCESIF a surtout tourné autour des finances de l'Union et a entre autres permis aux pays membres de se tenir informés de l'état de la trésorerie au 19 juin 2014, des bilans 2013 et 2014, ainsi que de l'état de versement des cotisations. De même, les activités inscrites sur la feuille de route de l'UCESIF ont-elles été présentées avec un focus sur l'organisation à Niamey du 19 au 20 septembre 2014, d'un colloque international sur « la mise en œuvre des socles de protection sociale dans les pays francophones », en collaboration avec le CESOC du Niger et avec l'expertise du CESE du Maroc. Craignant la redondance, ce thème étant inscrit à l'agenda de l'UCESA, de l'AICESIS et de l'UCESIF, **Monsieur SAMB** a enjoint ces institutions à davantage d'efficacité et d'efficience. Ce à quoi elles ont répondu en s'accordant sur la nécessité d'une meilleure mutualisation de leurs actions et d'un travail en synergie.

**AICESIS** *Université internationale d'été (Kabardino-Balkarie, Russie), 15-21 septembre 2014*

« La coopération internationale entre les conseils économiques et sociaux et institutions similaires en faveur du développement global » est le thème de l'université d'été qui a réuni plusieurs nationalités pendant dix jours. Plusieurs activités ont été menées à cette occasion : jeux de rôle, visites, exposés, animations culturelles, etc.

**AICESIS** *Conférence (Séoul, Corée) 20-21 novembre 2014*

Organisée par l'AICESIS en coopération avec l'OIT et la CDES de Corée les 20 et 21 novembre à Séoul, la Conférence internationale de Séoul sur « *Le rôle des CES-IS et du dialogue social dans la mise en place d'un socle de protection sociale pour tous* » a connu un immense succès grâce au nombre et à la qualité des participants et des interventions. L'évènement a bénéficié de la parfaite organisation de la CDES de Corée et de l'implication des membres de l'AICESIS, qui ont répondu présents en nombre. Tous les participants ont adopté en clôture, la **Déclaration de Séoul visant à promouvoir un socle de protection sociale juste pour tous**. Un rapport de synthèse a été produit après la conférence.

**UCESIF** *Assemblée générale 24 novembre 2014*

Cette assemblée générale a permis de faire le bilan des activités et la situation financière de l'Union en fin 2014. Elle a aussi permis aux membres de discuter de la feuille de route 2015 dont les principales activités sont :

- signature d'un accord de partenariat avec UCESA ;
- faire des plaidoyers auprès des gouvernements pour que les indicateurs de la charte sociale soient pris en charge par les ODD ;
- la promotion de la protection sociale à travers la mise en œuvre des socles de protection sociale universelle ;
- la construction d'une capacité d'influence à travers les enjeux majeurs notamment ceux sur le climat ;
- l'organisation d'ateliers de formation à l'endroit des CES.

**AICESIS** *Réunion du Conseil d'Administration (Rabat, Maroc), 10 décembre 2014*

Le Conseil d'administration (CA) de l'AICESIS s'est tenu les 10-11 décembre 2014 à Rabat (Maroc), au siège du CESE du Maroc, sous la présidence de M. Evgeny VELIKHOV. Pour la première fois, un atelier international - ayant pour thème le dialogue civil et la démocratie participative et organisé conjointement par l'AICESIS et le CESE - a été accolé au CA.

La qualité de l'organisation et l'hospitalité du CESE du Maroc ont permis le déroulement de ces deux évènements dans d'excellentes conditions. Les résultats en ont été particulièrement fructueux, comme en témoigne le relevé des décisions produit à cette occasion.

C'est en marge du Conseil d'Administration de l'AICESIS qui s'est tenu à Rome, en Italie les 13 et 14 février 2014 que **Monsieur Evgeny VELIKHOV**, Président en exercice de l'AICESIS et **Madame Aminata TALL** ont signé un protocole d'accord liant leurs deux institutions.

Ce partenariat qui s'est concrétisé à la faveur de la médiation et des échanges entre le SG de l'UCESA, **Monsieur Amadou Lamine SY**, Directeur de la Coopération et du Partenariat du CESE et de **Monsieur Patrick VENTURINI**, SG de l'AICESIS, offre davantage de complémentarité aux deux institutions et leur permet de développer et de renforcer leur coopération sur des questions d'intérêt commun.

## **1.2 Autres activités de coopération et de partenariat**

### *1.1.1. Partenariat institutionnel avec l'Assemblée nationale*

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Assemblée Nationale, il a été convenu la construction d'un siège commun entre le Parlement et le CESE pouvant abriter 150 députés, 120 conseillers et 100 sénateurs. L'édifice comprendra par ailleurs des bureaux, des salles de conférence, des dépendances, des espaces verts et éventuellement, un amphithéâtre ou un hémicycle pour des cérémonies officielles nationales et des conférences internationales qui requièrent la présence du Chef de l'Etat.

Le Comité de suivi, présidé par la 5<sup>ème</sup> Vice-présidente de l'Assemblée et dans lequel siègent le CESE, les chefs de groupes parlementaires et l'administration de l'Assemblée Nationale, est chargé du pilotage du dossier.

### *1.1.2. Coopération avec le CES du Congo*

A la demande du Président du Conseil Economique et Social du Congo, **Monsieur Jean Marie TASSOUA**, et dans le cadre des échanges visant au renforcement de capacité des CES-IS, Madame la Présidente du CESE a accueilli pendant dix jours une délégation congolaise de six membres venue suivre un stage pratique au CESE du Sénégal.

Durant son séjour, la délégation congolaise s'est imprégnée de l'expérience sénégalaise en matière de rédaction des avis et des rapports, de protocole, de partenariat, etc.

### *1.1.3. Appui institutionnel de l'Ambassade de Chine*

Dans le cadre de la coopération bilatérale, **l'Ambassade de la République populaire de Chine** a accordé au Conseil économique, social et environnemental un appui logistique durant le mois de juillet 2014. Cet appui se décompose comme suit :

ARTICLES	Nbre	ARTICLES	Nbre	Articles	Nbre
<b>Multifonction laser</b>	20	Photocopieuse PRO	5	Scanner normal	2
<b>Ordinateur de bureau</b>	15	Caméscope numérique	5	Vidéoprojecteur	2
<b>Ordinateur portable</b>	10	Tableau blanc	3	App. photo numérique	2
<b>Dictaphone</b>	10				

### 1.3 Visites et audiences

Madame la présidente a reçu d'importantes autorités nationales et internationales au cours de l'année 2014 parmi celles-ci des ambassadeurs, des responsables d'institutions onusiennes, des personnalités politiques, des parlementaires, des présidents de CES, des personnalités religieuses et coutumières, etc.

Elle a aussi procédé à des visites auprès d'autorités sur son initiative ou au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République.

## II. PERSPECTIVES POUR 2015

### 2.1 Suivi des partenariats esquissés avec les partenaires techniques et financiers

#### *a- Assemblée Nationale*

Le CESE, par le biais du Directeur de Coopération et du Partenariat, fait partie du Comité de suivi du projet de construction d'un siège commun pour les parlementaires et les conseillers du CESE.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une lettre a été adressée à **Monsieur Guillaume SORO**, Président de l'Assemblée Nationale ivoirienne, par son homologue Sénégalais **Monsieur Moustapha NIASSE**, afin de favoriser la mise sur pied d'une mission bipartite CESE/AN pour s'inspirer de leur modèle. En effet, la Côte d'Ivoire possède déjà une telle structure qui non seulement est viable, mais est dotée d'un mécanisme lui permettant de générer les ressources suffisantes pour la prise en charge des frais d'entretien du siège.

La mission initialement programmée pour janvier 2014, devait se dérouler courant 2015.

#### *b- Collectivités Locales*

Ce volet en souffrance du fait de la charge de la présidence de l'UCESA est toujours en cours de développement. Toutefois, la participation du Conseil Economique, Social et Environnemental, tous services confondus est attendue concernant la mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation.

### *c- Autres CES*

Les Conseils Economiques et Sociaux du Mali et du Congo avaient manifesté le désir en 2013 d'établir un partenariat avec le CESE du Sénégal.

Déjà, suite à la visite au Congo entre les 13-17 août 2013, un Comité virtuel a été mis en place afin de proposer des axes de coopération entre les deux institutions consultatives, avant l'Assemblée Générale d'Alger. En 2014, les choses se sont davantage concrétisées avec la visite d'une délégation de cadres du CES du Congo venus renforcer leurs capacités dans le cadre d'un stage de formation au sein de notre institution.

### *d- Organisations faitières*

Le CESE continuera à participer aux activités des organisations faitières (UCESA, UCESIF, AICESIS). Il poursuivra, aussi, en 2015 ses actions en faveur de la création de CES au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

### *e- Organisation Internationale du Travail (OIT)*

Au-delà de son statut de membre de l'AICESIS, un partenaire de longue date de l'OIT, le CESE du Sénégal, en devenant la tête dirigeante de l'UCESA, renforce ses liens avec l'Organisation Internationale du Travail.

Déjà, à l'occasion d'un séminaire organisé par le CES du Bénin à Cotonou, les 12 et 13 octobre 2010, en partenariat avec l'AICESIS et l'OIT sur le thème « Le rôle des CES comme promoteurs et acteurs du Pacte Mondial pour l'Emploi », 16 présidents de CES africains (dont le Sénégal) et l'UCESA, avaient fait une déclaration commune. Cette Déclaration adoptée le 13 octobre 2010, est un acte de soutien au Pacte Mondial pour l'Emploi (PME) adopté par les 183 Etats membres de l'OIT à Genève en juin 2009, ainsi qu'une exhortation au renforcement du partenariat UCESA-AICESIS-Bureau International du Travail (BIT).

Cette année, le CESE a fait appel à l'OIT pour le soutenir sur les plans financier et technique dans l'organisation de l'atelier thématique sur les systèmes éducatifs qui a suivi l'Assemblée Générale de l'UCESA. Ainsi, le 20 février 2014, **Monsieur Dramane HAIDARA**, Directeur-Adjoint du Bureau Sous-régional de l'OIT à Dakar et membre de notre panel d'experts a fait un exposé sur la crise de l'emploi des jeunes en Afrique.

Par ailleurs, en raison du partenariat entre le Gouvernement du Sénégal et l'OIT pour des emplois verts, nul doute que le CESE et l'OIT étendront leur collaboration. En effet, le Conseil apporte parfois son expertise aux plus hauts niveaux, comme ce fut le cas avec la concertation et l'élaboration de la mise en œuvre du PME.

### *f- UCESA*

Comme pour 2014, le déroulement de la feuille de route de la présidente de l'UCESA dont le thème de la mandature est « la protection sociale pour une croissance inclusive en Afrique » va

mobiliser le CESE. A la différence que 2015 étant synonyme de fin de parcours, tout sera mis en œuvre de sorte à afficher un bilan positif et à préserver le lustre du Sénégal. En d'autres termes, il faudra passer à la vitesse supérieure pour réaliser les objectifs validés par l'Assemblée Générale de Dakar.

Au programme : la participation aux activités des organisations faitières, l'organisation d'ateliers thématiques, le positionnement de l'UCESA au sein du Conseil Economique, Social et Culturel de l'union Africaine (ECOSOCC), l'élargissement de l'Union, le développement de partenariats. Sans oublier la mission de lobbying auprès de chefs d'Etats et des décideurs qui a été confiée à **Madame Aminata TALL**, afin de porter le plaidoyer des CES-IS jusqu'aux plus hautes instances décisionnelles.

### 2.3 Agenda international prévisionnel en 2015

ACTIVITES	DATES ET LIEUX	Obsrvations
Réunion du groupe de travail sur le thème principal de la mandature 2013-2015 : « Capital national humain et nouvelles sources de compétitivité nationale ».	Moscou, RUSSIE 19-20 fév. 2015	Le Sénégal n'étant pas membre du groupe, le CESE n'envisage pas une participation
Conférence internationale conjointe OIT-AICESIS, sur « le travail décent, le dialogue social et la conformité des entreprises aux normes du travail ( <i>workplace compliance</i> ) ».	Lieu à déterminer fin juin 2015	Le Sénégal pourrait proposer une co-organisation AICESIS-OIT-UCESA à Dakar
Assemblée Générale marquant la fin de la présidence Russe	17-18 Sept 2015	Participation du Sénégal au plus haut niveau envisagée du fait que notre pays est membre du Conseil d'Administration
CA (hors Assemblée Générale internationale) AG de l'UCESA marquant la fin de la mandature sénégalaise et le passage de relais au Congo.	Brazzaville, CONGO février 2016	
Symposium de haut niveau sur les statuts et l'avenir de l'AICESIS	Alger, ALGERIE Date à déterminer	Participation du Sénégal au plus haut niveau nécessaire
Réunion-CES du Congo-CESE du Sénégal sur l'agenda UCESA	Sénégal, Dakar Début mars 2015	Le CES de Congo invité à Dakar à la 2 <sup>ème</sup> quinzaine de mars 2015
Atelier conjoint sur la GIRE	Rabat, Mars 2015	Implication du Ministère chargé de l'hydraulique et de l'assainissement envisagé.

		Cet atelier entre dans le cadre du protocole signé entre les deux institutions consultatives lors de la visite du Président de la République en 2013
Séminaire d'échange d'expérience sur les résultats de la collaboration autour des deux Pactes fondamentaux	Congo/ Roumanie, Fin 2015	Une délégation technique envisagée
Atelier sur la promotion de l'étude comparative des modes d'organisation et de fonctionnement des CES de la Francophonie et d'Europe	Rabat, Maroc, date à déterminer	L'enjeu majeur est d'éviter un modèle unique.
Atelier sur la promotion de l'agriculture familiale et les conditions de son développement	CESE de France, début 2015	Le Sénégal a fait un rapport sur l'agriculture familiale et l'agrobusiness qu'il pourra donner comme contribution
Colloque international sur la promotion de l'agriculture familiale et les conditions de son développement	Athènes, Grèce 1 <sup>ère</sup> semaine de juin 2015	comité de pilotage composé des CES de France, du Maroc, du Sénégal, du Niger, de la Guinée et de la Grèce. Participation d'une délégation technique envisagée
Colloque francophone sur la RSE	Rabat, juin 2015	Comité de pilotage présidé par le Maroc
rencontre francophone et européenne sur les enjeux climatiques	Paris, Octobre 2015	Le Sénégal pourrait demander à abriter cette manifestation et proposer une co-organisation avec l'UCESA
Ateliers de formation 2015 : - Sénégal (APE), - Bénin (communication stratégique), - Congo (gestion stratégique d'un CES),	Dates à déterminer	Prévoir l'atelier lors des sessions extraordinaires
Assemblée Générale UCESSIF	Maroc, Rabat Juin 2015	Participation du Sénégal au plus haut niveau envisagée
Visite officielle en Chine	Juin 2015	Juillet 2015 pourrait être une bonne période. Cette visite fait suite aux conclusions de la visite du PR de la République
Séminaire conjoint UCESA-UCESIF sur le Climat	Dakar, Juillet 2015	Cette activité entre dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord entre UCESA-UCESIF

## CONCLUSION

Le Bilan 2014 du CESE dans le domaine de la coopération et du partenariat a été riche. En effet, notre institution a été souvent interpellée sur des fonctions de représentation et de contributions scientifiques au nom de l'UCESA. Concernant ce dernier point, le CESE assumant la présidence du groupe de travail sur la protection sociale a produit un pré-rapport sur « la protection sociale pour un développement inclusif ». Ce document qui, après sa validation, sera une référence fait le benchmarking des cadres de gestion et de mobilisation des ressources de la protection sociale en Afrique.

Par ailleurs notre institution a fait beaucoup de contributions au nom de l'UCESA (discours, questionnaires, contributions thématiques, etc.).

**TABLEAU RECAPITALITATIF DES PRINCIPALES ACTIVITES INTERNATIONALES DU CESE EN 2014**

ACTIVITES	DATES	OBJECTIFS	PAYS	PARTICIPANTS
Séminaire de formation à la rédaction d'avis organisé par UCESIF	27-31 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echange de bonnes pratiques</li> <li>- Renforcement des capacités des agents</li> </ul>	NIAMEY	Direction de la Planification et des Etudes du CESE
Conseil d'Administration AICESIS	13-14 février	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de la feuille de route de la présidence Russie</li> <li>- Signature d'un protocole de coopération UCESA-AICESIS</li> </ul>	ROME -ITALIE	Délégation dirigée par la présidente du CESE
Réunion de Bureau, Assemblée Générale UCESA et tenue d'un atelier sur l'emploi des jeunes	18-20 février 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Election d'un nouveau Bureau</li> <li>- Accueil des nouvelles adhésions</li> <li>- Validation d'une nouvelle feuille de route</li> <li>- Partage d'expérience sur la problématique de l'emploi des jeunes</li> </ul>	DAKAR	Tous CES membres de l'UCESA
Séminaire de formation sur la gestion budgétaire organisé par UCESIF	17-21mars 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echange de bonnes pratiques</li> <li>- Renforcement des capacités des agents</li> </ul>	PARIS	DAF et ACP du CESE
Symposium international sur l'agenda post 2015	9-10 juin 2014	Développement de synergie entre les parties prenantes dans l'évaluation du développement humain dans une perspective de parachèvement des OMD et de leur transmutation en ODD.	ALGER	Délégation du CESE comprenant la représentante Résidente du PNUD

Assemblée Générale	25-27 juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage sur les comptes et la feuille de route</li> <li>- Echange sur les rapports produits par les groupes de travail</li> <li>- Réunion du groupe de travail UCESA</li> </ul>	BUCAREST	Délégation du CESE présidée par un président de Commission
Colloque international co-organisé par le CES Grecque et l'UCESIF sur l'immigration	30 juin 2014	Une contribution sur la problématique de l'immigration au Conseil de l'Europe en fin de mandat Grecque à la tête de l'Europe	ATHENES	Délégation du CESE présidée par un président de Commission
Université d'Eté de l'AICESIS	15-21 septembre 2015	coopération internationale entre les conseils économiques et sociaux et institutions similaires en faveur du développement global	KABARDINO-BALKARIE (RUSSIE)	Deux agents du CESE
Conférence internationale aicesis sur « <i>Le rôle des CES-IS et du dialogue social dans la mise en place d'un socle de protection sociale pour tous</i> »	20-21 novembre 2014	Déclaration de Séoul visant à promouvoir un socle de protection sociale juste pour tous	SEOUL	Un président de Commission
Assemblée Générale UCESIF	24 novembre 2014	Partage de la feuille de route 2015	PARIS	Un Directeur
Réunion Conseil d'Administration AICESIS	10 décembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la situation des comptes et valider la proposition du Brésil relative à la contribution différenciée selon la capacité contributive</li> <li>- dialogue civil et la démocratie participative</li> </ul>	RABAT	Délégation CESE conduite par la Présidente.

**B-ACTIVITES DE REPRESENTATION  
DE L'ANNEE 2014**

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Gouvernement du Sénégal	Participation au Groupe consultatif pour le financement du Plan Sénégal Emergent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baïdy AGNE, Vice-président</li> <li>• Me Amadou Moustapha NDIAYE, membre du Bureau</li> <li>• Ibou NDIAYE, Pdt Commission</li> <li>• Papa Mbagnick DIOP, Pdt Commission</li> <li>• Macoumba COUME, Directeur OCESE</li> </ul>
Primature /Secrétariat Général du Gouvernement	Participation à la réunion interministérielle sur la production de la carte d'égalité des chances le mardi 04 mars 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mademba SOCK Président de la commission de la santé, du travail et des affaires sociales</li> </ul>
Institut Panos Afrique de l'Ouest	Participation au forum de lancement du projet « Medias, Femmes et Jeunes : Coopérer pour un Débat Critique et inclusif sur la Gouvernance du foncier au Sénégal »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aly LO</b> Président de la commission du développement territorial et local</li> </ul>
Ministère de l'Economie et des Finances	Réunion du comité de suivi des prix le mardi 25 mars 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller Serigne Dia NDONO</li> </ul>
Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Promotion des valeurs civiques	Participation au forum national sur l'emploi des jeunes le Vendredi 14 mars 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller Seynou NDIAYE</li> </ul>
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Participation à la préparation du forum Urbain Mondial en Colombie du 5 au 11 avril.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère Voré Gana SECK</li> </ul>
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	Participation à la réception définitive et au lancement de la mise en place des équipements agricoles le Vendredi 14 mars 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ndane DIOUF</b> Président de la commission du développement rural</li> </ul>
Comité National du Dialogue Social	Participation à l'atelier de partage du Jeudi 20 mars 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demba SY</b> Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse.</li> </ul>
Innovation Environnement développement	Participation à l'atelier national de partage sur la budgétisation participative sensible aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'homme	Participation à l'atelier de restitution sur le projet de vulgarisation et de la promotion des instruments juridiques et décisions de l'Union Africaine relatif à la démocratie, aux droits humains et à la Rencontre Africaine les 28 et 29 mars 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Birahime SECK</b></li> </ul>
Ministère de l'environnement et du développement durable	Participation à l'atelier de validation du choix des deux villes pilotes du PRODEMUD le 3 avril 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana SECK</b></li> </ul>
Ministère de l'environnement et du développement durable	Participation à l'atelier organisé pour la notification officielle aux bénéficiaires et au lancement des activités de création d'emplois verts le mardi 08 avril 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mame Balla GUEYE</b> président de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable</li> </ul>
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Participation à la cérémonie de lancement officiel de la plateforme TELEDAC le lundi 31 Mars 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ibrahima Diagne</b> Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies.</li> </ul>
Comité de Soutien pour la rénovation de la maternité et du centre ABASS NDAO	Rencontre pour la résolution des problèmes de l'hôpital ABASS NDAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mademba SOCK</b> Président de la commission santé, du travail et des affaires sociales</li> </ul>
Ministère de la fonction publique du travail, du dialogue social et des organisations professionnelles	Participation à l'atelier de partage sur le minimum vieillesse et la pension minimale du 18 au 19 avril 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mademba SOCK</b> Président de la commission santé, du travail et des affaires sociales.</li> </ul>
Ministère de l'éducation Nationale	Participation à la consultation avec les acteurs et partenaires de l'éducation au CNRE le Jeudi 10 avril 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>
Ministère de l'économie et des finances	Réunion du Comité de suivi des prix du Mardi 29 avril 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Serigne Dia NDONGO</b></li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
CICODEV AFRICA	Participation au débat organisé par CICODEV au CICES sur le thème « faut-il rendre l'assurance obligatoire (AMO) au Sénégal ? enjeux et options » le 24 avril 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mademba SOCK</b> Président de la commission santé, du travail et des affaires sociales</li> <li>• Conseiller <b>Mamadou Diop</b></li> </ul>
Observatoire National de la Parité	Participation à l'atelier de partage et de consolidation des stratégies et outils d'observation de la parité le 14 Mai 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> <li>• Dir Observatoire</li> </ul>
Ministère de l'Economie et des Finances	Réunion d'évaluation des activités du comité de suivi des prix le mardi 20 Mai 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Serigne Dia NDONGO</b></li> </ul>
Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger	Réunion du comité de sélection du Fonds d'appui à l'investissement des sénégalais de l'étranger (FAISE) le 09 mai 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Mohamet Moctar SOUGOU</b></li> </ul>
Réseau des Femmes syndicalistes du Sénégal	Participation à la Journée de partage pour la mise en œuvre d'un plaidoyer fort en vue de la ratification de la Convention 189 le mardi 13 mai 2014 à la CNTS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar Samb</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>
Ministère de l'Economie et des Finances	Participation à l'atelier de validation technique du plan d'action opérationnel pour l'emploi des jeunes 2014-2018, les 12 et 13 mai 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>
Ministère de l'Economie et des Finances	Réunion extraordinaire du comité de suivi sur les prix de la farine et du pain ; examen et approbation des recommandations du sous-comité technique farine de blé et pain (DCI) le mardi 13 mai 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Serigne Dia NDONGO</b></li> </ul>
Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux	Participation au lancement du projet (PROPAG) du mardi 13 mai 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ndane DIOUF</b> Président de la commission du développement rural</li> </ul>
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Revue annuelle conjointe du PEPAM du mardi 20 mai 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ndane DIOUF</b> Président de la commission du développement rural</li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Réunion de la commission nationale de conservation des sols pour examen de la demande de déclassement d'une partie de la forêt de pout au profit de la société DANGOTE INDUSTRIE Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mame Balla GUEYE</b> président de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable</li> </ul>
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	Participation à l'atelier national de validation de la stratégie de communication, le 22 mai 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ndane DIOUF</b> Président de la commission du développement rural</li> </ul>
Primature/ Secrétariat du Gouvernement	Participation au Conseil Interministériel consacré à la préparation de la tabaski le 23 mai 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Ismaila SOW</b></li> </ul>
Ministère de l'Agriculture et de l'équipement Rural	Participation à l'atelier de lancement de l'Alliance globale pour la résilience-AGIR Sahel et Afrique de l'Ouest le 06 décembre 2014.	
Ministère de la Santé et de l'Action sociale	Participation à l'atelier d'échange en vue de la mise en place du réseau national des champions en plaidoyer pour le financement adéquat de la santé au Sénégal le Jeudi 05 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Alpha Boubacar SY</b></li> </ul>
SENELEC	Participation au lancement de la campagne nationale de lutte contre le vol de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ibrahima DIAGNE</b> Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies</li> </ul>
Secrétariat du Gouvernement	Participation à la 7 <sup>ème</sup> Réunion du Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS) le mercredi 11 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Demba THIAM</b></li> </ul>
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche	Participation à la réunion sur le renforcement entre l'Afrique et les pays émergents dans les domaines de la formation technique et professionnelle, de la recherche et de l'innovation du 10 au 12 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Primature / Secrétariat Général du Gouvernement	Installation officielle du comité intersectoriel national de protection de l'enfant le mardi 17 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Autorité de Régularisation des Marchés publics (ARMP)	Participation à la table ronde sur les 7 ans de la réforme du système de passation des marchés publics le 23 juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance / Mamadou Moustapha Diop</li> </ul>
FORUM CIVIL	Forum National sur la Gouvernance scolaire le 21 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>
Direction de L'Environnement et des Etablissements classés	Participation à l'atelier du Comité de pilotage de projet FIRM le 23 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mame Balla GUEYE</b> président de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable</li> </ul>
Ministère de l'Economie et des Finances	Participation à la 23ème session du Conseil des Gouverneurs de l'ACBF Les 26 et 27 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ibou NDIAYE</b> Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture</li> </ul>
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Participation à l'atelier de validation du PAN/LCD le 27 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Samba GUEYE</b></li> </ul>
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Rencontre avec la présidente Directrice Générale du fonds pour l'environnement mondial au Sénégal le 16 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana SECK</b></li> </ul>
Réseau Droits Humains au Sénégal	Participation à la 65ème conférence annuelle ONG/DPI le mardi 12 aout 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Ministère de la Femme et de l'Enfance	Participation à la journée de lancement des activités des femmes le mardi 05 aout 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Direction de l'Environnement et des Etablissements des classes	Atelier sur le trafic illicite des déchets dangereux de la convention de bale et de la convention de Minamata sur le mercure »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana SECK</b></li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Ministère de l'Éducation National	Rencontre de consultation avec les acteurs et partenaires de l'éducation au CNRE le Jeudi 07 aout 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar Samb</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>
Ministère de l'économie des Finances et du Plan	Participation au point Economique de la DPEE le jeudi 07 aout 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ibou Ndiaye</b> Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture</li> <li>• <b>Ibrahima Diagne</b> Président de la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies</li> </ul>
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Participation à l'atelier de lancement des projets intitulés << Implications de la ratification de l'amendement portant interdiction du trafic illicite des déchets dangereux de la convention de Bâle>> et <<Ratification et mise en œuvre avancée de la convention de Minamata sur le mercure>> les 12 et 13 août 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mame Balla GUEYE</b> président de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable</li> </ul>
Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la conservation des Sols	Participation à l'atelier de validation du rapport national d'évaluation des ressources forestières mondiales, le 14 août 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana SECK</b></li> </ul>
Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de vie	Participation à la réunion des membres et personnes ressources du comité national pour la préparation de la conférence mondiale <<Habitat 3>> et du suivi des recommandations, le 22 aout 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Papa Idrissa NDIAYE</b></li> </ul>
Ministère de la Jeunesse, de l'emploi et de la construction citoyenne	Participation à la cérémonie officielle de lancement des activités de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ) le 09 janvier 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Vieux Seynou NDIAYE</b></li> </ul>
Le Comité National Paralympique Handisports	Participation de la 10 <sup>ème</sup> édition de la finale du championnat de Handi-basket, le 31 aout 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Amadou KANE</b></li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Le Comité de Pilote des Assises de L'Education	Participation aux Assises de l'Education.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Mohamed SOUGOU</b></li> <li>• Conseiller <b>Birahime SECK</b></li> </ul>
Ministère du Commerce, du secteur informel, de la consommation, de la promotion des produits locaux et des PME	Participation aux Journées de mise à niveau des Entreprises « Edition 2014 » les 28 et 29 Octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ibou NDIAYE</b> Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture</li> <li>• <b>PDT Ibrahima DIAGNE</b></li> </ul>
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Participation à l'atelier sur la politique macroéconomique et les réformes structurelles pour l'année 2015, le 1 <sup>er</sup> et 2 septembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ibou NDIAYE</b> Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture</li> </ul>
SUKYO MAHIKARI « Lumière de Vérité »	Participation à la cérémonie de clôture de l'édification de la Grande Muraille Verte le 30 Août 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mame Balla GUEYE</b> président de la commission du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable</li> </ul>
Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Participation au Séminaire National de sensibilisation au système LMD dans le cadre du projet PAES, UEMOA du 02 au 04 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président de la commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>
Commission Nationale pour l'Unesco	Participation au colloque international « Patrimoine Documentaire en danger : quelles stratégies de préservation dans les zones en situation de conflit » du 04 au 06 septembre 2014 à Dakar.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Cheikh Ngaido BA</b></li> </ul>
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA au Sénégal du 20 au 27 octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demba SY</b> Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse</li> </ul>
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Réunion du Comité de suivi des prix le mardi 30 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Serigne Dia NDONGO</b></li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Participation atelier d'élaboration et de partage du projet pédagogique de l'ISEP de Dakar à Diamniadio à l'hôtel Good Rade le Vendredi 19 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> <li>• Conseiller <b>Mohamed Sougou</b></li> </ul>
Ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfance	participation atelier de partage sur la méthodologie utilisée dans le processus d'élaboration du plan national de lutte contre les violences basées sur le genre et pour la promotion des droits humains le 12 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	Participation à l'atelier d'élaboration et de validation du plan de suivi des recommandations de la CEDEF.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	Participation à rencontre sur la convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CDEF) le 11 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Cellule Nationale de Lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants	Participation à la Table ronde nationale sur la traite des enfants le jeudi 25 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Ministère de l'Economie, des finances et du Plan	Participation à la réunion du Comité des Mandats pour la préparation de la prochaine session du conseil des ministres de l'UEMOA le Lundi 22 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ibou NDIAYE</b> Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture</li> </ul>
Direction de la Planification Civile	Participation à la rencontre des membres de la Plateforme Nationale de réduction des risques de catastrophe (RRC) le Jeudi 25 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana SECK</b></li> </ul>
Primature	Participation au conseil ministériel consacré à la rentrée scolaire le vendredi 26 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi.</li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	réunion de la commission nationale de conservation des Sols le Vendredi 26 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana SECK</b></li> </ul>
Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS)	Participation aux travaux du 15 <sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie (colloque international sur l'offre de formation francophone : état des lieux et perspectives) à Dakar le 23 et 24 Octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>
Primature / Le Secrétariat du Gouvernement	Participation à la présentation et à l'adoption du Cadre National d'Investissement Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CNIS/GDT) le lundi 29 septembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana SECK</b></li> </ul>
World Vision Sénégal	Participation à l'atelier de lancement du Projet Sénégal Child Protection and Participation, le Jeudi 02 Octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Forum Civil	Participation à l'atelier de présentation et de discussion sur le programme d'intégrité dans le secteur humanitaire le 1 <sup>er</sup> Octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Ministère de L'Economie, des Finances et Du Plan	Participation au Comité de Suivi des Prix, du mardi 28 octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Serigne Dia NDONGO</b></li> </ul>
Ministère du Travail du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions	Participation au Séminaire sur la problématique de l'immunité d'exécution en faveur de l'institution de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES), octobre 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demba SY</b> Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse</li> </ul>
Alliance Sénégalaise contre la faim et la malnutrition	Participation à la Journée de lancement de l'Alliance Sénégalaise contre la faim et la malnutrition le mardi 14 octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ndane DIOUF</b> Président de la commission du développement rural</li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Conseil de Concertation et de Coopération des Ruraux.	Participation aux journées départementales de mobilisation paysanne dans 43 départements de notre pays le Mardi 21 Octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ndane DIOUF</b> Président de la commission du développement rural</li> </ul>
Ministère de L'Economie, des Finances et du Plan.	Participation à l'atelier sur le Code de transparence dans la Gestion des Finances Publiques les 21 et 22 Octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Madeleine Pinto SENE</b>, Présidente de la Commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance ;</li> </ul>
Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions	Participation à un séminaire sur l'immunité d'exécution pour l'IPRES dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2014, les 06, 07, et 08 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demba SY</b> Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse</li> </ul>
WILDAF / FEDDAF / Sénégal.	Participation à la cérémonie officielle d'ouverture du Forum National des femmes sur les enjeux de la Réforme foncière au Sénégal le Jeudi 30 Octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Union Nationale des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal.	Participation à la cérémonie officielle d'ouverture de la 3ème Edition de la foire régionale de l'Intégration de l'UEMOA du 23 octobre au 02 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Abdou Salam Gueye</b></li> </ul>
Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions.	Participation à la Conférence /Débat organisée par le BIT/PAMODEC le 23 Octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b>, Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>
Observatoire national de la parité	Participation à l'atelier de définition d'indicateurs de performance pour apprécier l'état de la parité dans les politiques publiques le 29 au 30 octobre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marie Pinto SENE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance</li> </ul>
Ministère chargé du travail	Participation au séminaire sur l'insaisissabilité des biens et des deniers des institutions de prévoyance sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mademba SOCK</b> Président de la commission de la santé, du travail et des affaires sociales</li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Direction De l'environnement et des établissements classés	Participation au comité Technique de pré- validation du rapport d'étude environnement du Projet réhabilitation de l'Hôtel des Almadies, le Mardi 11 Novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Idrissa NDIAYE</b></li> </ul>
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Participation au comité de suivi des prix du Mardi 25 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Serigne Dia NDONGO</b></li> </ul>
COSYDEP Sénégal	Participation à l'atelier de validation du rapport de la Capitalisation /modélisation de l'enseignement le Mercredi 19 Novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Vieux Seynou NDIAYE</b></li> </ul>
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Participation à la cérémonie de lancement officiel du Projet d'appui a l'université virtuelle du Sénégal le 17 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demba SY</b> Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse</li> </ul>
Direction Environnement et Etablissement classés.	Participation au comité Technique/Pré-validation du rapport d'étude d'impact environnemental du projet de construction de l'hôtel Azali Dakar le mardi 25 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Idrissa NDIAYE</b></li> </ul>
Ministère de la Formation professionnelle et l'Apprentissage et de l'artisanat	Participation à la préparation de la rencontre de la commission nationale de concertation de la formation professionnelle et technique (CNCFPT) le 20 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Mamadou DIOUF</b></li> </ul>
Observatoire National de la parité	Participation à l'atelier international des observatoires publics de l'égalité de genre ou institutions assimilées, francophones du 19 au 21 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Maimouna Isabelle DIENG</b></li> </ul>
Direction des Droits de la Protection de l'Enfance et des Groupes vulnérables	Participation à la célébration du 25 <sup>ème</sup> anniversaire de la commission des droits de l'enfant le 20 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Ndèye SOUGOU</b></li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Direction des Pêches Maritimes	Participation à la célébration de la journée mondiale de la pêche le 21 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ndane DIOUF</b> Président de la commission du développement rural</li> </ul>
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Participation à l'atelier sur la mise en place du fonds national sur le climat le mardi 25 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana seck</b></li> </ul>
Ministère de la santé et de l'Action sociale	Participation à l'atelier de mise en place du réseau national des champions en plaidoyer pour le financement adéquat de la santé au Sénégal les 24, 25, et 26 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mademba SOCK</b> Président de la commission de la santé, du travail et des affaires sociales</li> </ul>
Maire de la ville de Rufisque	participation au forum littéraire de la ville de Rufisque sur l'apport de l'œuvre d'Ousmane Socé Diop et Abdoulaye sadi à la francophonie le 22 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Abdou Salam GUEYE</b></li> </ul>
Observatoire National des lieux de privation de liberté	Participation à l'atelier de planification stratégique les 24 et 25 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Maimouna Isabelle DIENG</b></li> </ul>
Comité national du codex Alimentaires/Ministère de la santé.	participation à l'atelier de mise en place d'un dispositif national d'évaluation des risques sanitaires et phytosanitaires du 24 au 26 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dr Sadia FATY</b> Conseiller</li> </ul>
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Participation au comité des Mandats de l'UEMOA, le lundi 24 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ibou NDIAYE</b> Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture</li> </ul>
Innovation-Environnement-Développement.	Participation à l'atelier de partage du rapport d'analyse du cadre légal de la gouvernance dans le contexte des <ATGE> les 27 et 28 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ndane DIOUF</b> Président de la commission du développement rural</li> </ul>
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfance	Participation au forum Femme, Paix et Développement en francophonie, les 26 et 27 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Maimouna Isabelle DIENG</b></li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Ecole Nationale D'Administration	Participation au forum sur le Dialogue social le 28 novembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>El hadji Ibrahima MBOW</b></li> </ul>
Consortium des Bibliothèques de l'enseignement Supérieur du Sénégal	Participation à la journée d'information et de partage sur le traité de Marrakech le jeudi 04 décembre 2014	
Ministère de l'Economie et des Finances	Participation au comité de suivi des prix le mardi 30 décembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Mamadou Bana WAGUE</b></li> </ul>
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural	Participation à l'atelier national de mise en place du GDSP les 03et 04 décembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ndane DIOUF</b> Président de la Commission du développement rural.</li> </ul>
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Participation au comité de suivi de la formulation et de la mise en œuvre de la politique environnementale le 10 décembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana SECK</b></li> </ul>
Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions	Participation à la réunion préparatoire de la journée nationale des institutions le 16 décembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pr Demba SY</b> Président de la commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse.</li> </ul>
Agence de Développement local.	Participation à la cérémonie de remise de matériel pour l'installation de classes numériques dans les collectivités locales le 16 décembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aly LO</b> Président de la commission du développement territorial et local.</li> </ul>
Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'artisanat	Participation à l'atelier de Partage du SIG pour les collectivités locales du Sénégal (cas de Kédougou) le mardi 16 décembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aly LO</b> Président de la commission du développement territorial et local.</li> </ul>
Mr Ibou KASSE / Consultant international-Expert, Emploi	Participation à la proposition de Plan de travail pour la revue du PPTD du Sénégal.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>

## **TABLEAU DE REPRESENTATION DU CESE AUX REUNIONS ET MANIFESTATIONS EN 2014**

<b>Provenance</b>	<b>Objet</b>	<b>Représentant du CESE</b>
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan -agence nationale de statistique et de la démographie	Participation à la mise en place du comité Technique et de pilotage de l'enquête mondiale sur le tabagisme chez l'adulte 18 décembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Momar SAMB</b> Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi</li> </ul>
Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	Participation à l'atelier de validation du rapport de l'inventaire national sommaire du mercure au Sénégal le 22 décembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Voré Gana SECK</b></li> </ul>
Ministère de l'Economie, des Finances et du plan	Réunion du comité des mandats de l'UEMOA le mardi 16 décembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ibou NDIAYE</b> Président de la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture.</li> </ul>
Fédération des Associations féminines du Sénégal (FAFS)	Participation au forum national des femmes rurales leaders le 23 décembre 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère <b>Adja Tiné NDOYE</b></li> <li>• <b>Marie Pinto SE NE</b> Présidente de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance.</li> </ul>
Mr Abdoulaye Diallo -artiste Peintre	Participation à la cérémonie de vernissage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller <b>Ngaido BA</b></li> </ul>



# ANNEXES



**COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE D'ADOPTION  
DU RAPPORT GENERAL 2014**

## **I. OUVERTURE DE LA SEANCE**

L'Assemblée du Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est réunie, en séance plénière, le vendredi 24 avril 2015, à 10h 15min, à l'auditorium Mamba GUIRASSY, sous la présidence de Madame Aminata TALL, pour examiner le rapport général de l'année 2014 du CESE, présenté par la Commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse.

Les travaux se sont déroulés en présence de la Directrice des Relations avec les Institutions, représentant le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions.

Après avoir souhaité la bienvenue au représentant du Ministre, Madame la Présidente a invité Mme Maïmouna Isabelle DIENG, rapporteur de ladite commission (rapporteur général du CESE), à présenter le projet de rapport qui a été préparé à cet effet.

## **II. PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT**

**Mme Maïmouna Isabelle DIENG** a indiqué que le rapport général des travaux de l'année 2014 comprend trois parties:

- 1.** une mise en relief de la situation économique, sociale et environnementale du Sénégal en 2014, basée sur les données de l'année 2013-2014 publiées par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD);
- 2.** les rapports des travaux des sessions et les activités en période d'intersession de l'année 2014;
- 3.** une synthèse des activités de coopération, de partenariat et de représentation.

La première partie traite de la gouvernance publique, de la situation économique et financière, de la situation sociale et sanitaire ainsi que de la situation environnementale du pays.

Dans la deuxième partie, il est reproduit les rapports sur les différentes thématiques abordées, lors des sessions ordinaires, précédés d'une note introductive sur la pertinence du choix du thème. Les activités des sessions extraordinaires et des périodes d'intersession complètent cette partie.

La dernière partie du rapport retrace, de manière synthétique, les activités de coopération, de partenariat et de représentation de l'année 2014.

Globalement, les recommandations formulées dans les rapports des travaux des commissions, visent l'amélioration des actions de l'État en faveur:

- de la promotion de la bonne gouvernance, des réformes des finances publiques et de la gouvernance locale;
- de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent;
- des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;
- de la gestion des ressources énergétiques et minières;
- des secteurs de la culture, du tourisme, de l'artisanat et des sports;
- du transport et des infrastructures;
- des femmes, de l'emploi des jeunes, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale;
- de la gestion de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement.

### III. DEBAT GENERAL

À l'ouverture du débat, dix-sept (17) conseillers ont pris la parole. La plupart des intervenants se sont félicités du bon déroulement des travaux des commissions durant l'année 2014 et de la réussite des journées portes ouvertes du CESE.

Des félicitations ont été adressées à Madame la Présidente et à l'administration du CESE.

Durant le débat général, les observations et précisions suivantes ont été relevées:

- ☞ les parties du rapport consacrées respectivement au « *mot de Madame la Présidente* » et à la « *conclusion* », ne sont pas renseignées;
- ☞ le rapport commence par établir la situation économique, sociale et environnementale du Sénégal en 2014. Toutefois, on pourrait s'interroger sur la pertinence de cette partie du rapport étant donné que l'ANSD publie annuellement un rapport sur la situation économique, sociale et environnementale;
- ☞ les difficultés de collecte de données sont notoires dans tous les travaux des sessions, rendant difficile les prévisions statistiques et l'analyse décisionnelle, pour ces raisons, une simple volée de la situation économique et sociale du pays suffirait, avec référence aux publications de la Primature, du MEF et de l'ANSD;
- ☞ le rapport aborde des questions relatives aux sports alors qu'aucune thématique y relative, n'a été abordée ni en commission ni en séance plénière;

- ☞ relativement à la structuration du document, les notions de gouvernance économique, sociale et environnementale et de gouvernance financière, pourraient être prises en charge juste en parlant généralement de la gouvernance publique;
- ☞ les réformes des finances publiques relèvent de la gouvernance des ressources publiques; il en est de même pour la décentralisation et la déconcentration qui sont des éléments de la gouvernance locale;

Les intervenants ont fait les suggestions suivantes:

- ☞ reformuler le titre du document;
- ☞ enrichir la partie traitant des réformes sur les finances publiques par les références sur les Directives de l'UEMOA, relatives aux finances publiques (code de transparence, lois de finances, tableau des opérations financières etc.), ainsi que les lois qui les ont transposées; cela mettrait en évidence le caractère progressif des différentes dispositions qui entrent en vigueur au plus tard le 31 décembre 2016 et celles qui sont entrées en vigueur et non encore appliquées par le gouvernement;
- ☞ ajouter dans le paragraphe qui traite des sports un *point* ainsi formulé: « *multiplier les espaces d'éducation et de sensibilisation pour mieux lutter contre la violence dans le sport* »;
- ☞ suite à l'adoption d'une loi interdisant les déchets plastiques et compte tenu de la porosité de nos frontières, insister sur la nécessité d'évaluer les différentes conventions internationales dans le domaine de l'environnement et *inviter le gouvernement à œuvrer en vue de l'adoption d'un texte communautaire, visant l'interdiction des déchets plastiques dans l'espace UEMOA*;
- ☞ mettre davantage le focus sur « *l'aspect relance* » des entreprises du secteur de la pêche;
- ☞ insister sur l'urgence à tenir le *Conseil présidentiel sur les conclusions des assises de l'éducation*;
- sur la question relative aux télécoms, insister sur la nécessité du respect, par les opérateurs, des cahiers des charges en vue de sécuriser les travailleurs et l'ensemble des partenaires sociaux;
- ☞ concernant le secteur de l'élevage, attirer l'attention du gouvernement sur des questions allant dans le sens de:
  - la mise en place d'une unité de fabrication d'aliments de bétail;

- la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs;
  - la création d'un marché à bétail dans toutes les capitales régionales;
  - l'édification d'un système d'assurance pour les éleveurs;
  - l'augmentation des capacités du laboratoire de l'ISRA chargé de la production de vaccins pour le bétail;
  - l'implication des éleveurs dans la commission nationale de réforme foncière;
  - la concertation entre les éleveurs et les agents des eaux et forêts;
- ☞ relativement aux *transports et infrastructures*, insérer quelques mots sur la nécessité de *procéder au dragage du fleuve Casamance et du Sine-Saloum* et de *construire un port fluvial pour régler le problème de la brèche de Saint-Louis*;
- ☞ au *sous-chapitre sur l'industrie et l'artisanat*, ajouter l'importance de *favoriser la création d'une tannerie nationale*;
- ☞ revoir le titre du rapport en y ajoutant « *état des lieux et recommandations* », par souci d'une meilleure valorisation du rapport;
- ☞ insérer dans le rapport une annexe « *sigles et abréviations* »;
- ☞ insister sur l'importance de construire un panafricanisme économique juste et équilibré et aller ainsi vers une organisation de l'entreprise communautaire et la mise en place d'un organe de contrôle de sorte que ce qui se fait au Sénégal, en matière de passation de marchés, se fasse dans tous les autres pays;
- ☞ sur la situation économique, procéder à une articulation entre les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie en vue de valoriser tout ce qu'il y a comme production au niveau primaire, pour espérer atteindre les objectifs fixés au niveau du PSE;
- ☞ *concernant le tourisme*, ajouter la nécessité d'*élaborer des circuits touristiques pour valoriser l'histoire du Sénégal*;
- ☞ sur la *culture*, ajouter insister sur l'importance de *prendre en charge les valeurs à l'aide d'une charte culturelle, afin de construire un sénégalais de type nouveau*;
- ☞ parler de la restauration de l'*UASSU* qui a été un phénomène marquant pour la promotion du sport;

- ☞ concernant le tourisme, recommander l'importance d'organiser *des journées portes ouvertes pour vendre la destination Sénégal, en collaboration avec les ambassades et les sénégalais de l'étranger*;
- ☞ concernant les secteurs de l'industrie et de l'artisanat, parler de *la prise de mesures d'interdiction des importations pour un certain temps, afin de mieux accompagner les artisans*;
- ☞ mettre en place un comité restreint chargé de revoir la forme du document;
- ☞ épurer le document de certaines coquilles et, dans la démarche, partir des travaux sectoriels pour aboutir à des recommandations générales, ce qui permet d'éviter certaines omissions ou répétitions;

#### **IV. INTERVENTIONS DU RAPPORTEUR ET DU PRESIDENT DE LA COMMISSION**

**Mme Maimouna Isabelle DIENG** a affirmé avoir pris bonne note des observations et suggestions pertinentes formulées par les uns et les autres et assure qu'elles seront prises en compte dans le rapport avant sa transmission aux conseillers. Elle a indiqué, en outre, que le titre sera harmonisé avec celui du rapport général de l'année 2013.

Par ailleurs, elle a précisé que ce rapport est un rapport général qui, outre les travaux des commissions, intègre les autres activités du CESE et met en relief la situation économique, sociale et environnementale de notre pays en 2014, en se basant sur les informations publiées par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan à travers, notamment, l'Agence nationale de Statistique et de la démographie (ANSD). Elle note que le sport a été abordé dans le rapport en tant que secteur de la vie socio-économique du pays et non comme thématique abordée.

Enfin, elle a réaffirmé la nécessité de revisiter tous les secteurs qui n'ont pas été traités en commission et les intégrer dans le rapport définitif.

**M. Mamadou DIOP**, Président de la Commission spéciale du plan, des études générales et de synthèse, a présenté ses hommages à Madame la Présidente, s'est félicité de la réussite de l'organisation des premières journées portes ouvertes du CESE et a saisi l'occasion pour remercier le Secrétaire général et les membres de l'administration pour l'excellente qualité de leur accompagnement.

Nonobstant la bonne qualité du rapport, il a souligné qu'il subira des améliorations, aussi bien sur le fond que sur la forme et qu'avec l'aide du Secrétaire général, une commission chargée de procéder à l'intégration des suggestions recueillies sera mise en place.

Il a rappelé au passage l'importance du CESE dans le fonctionnement de la République, son rôle fondamental dans le renforcement de la démocratie, mais aussi le caractère déterminant de ses recommandations pour notre développement économique.

M. Mamadou DIOP s'est réjoui encore une fois du choix porté sur Madame Aminata TALL, par Monsieur le Président de la République, pour présider aux destinées du CESE et réaffirme à cette dernière le soutien de tous les conseillers pour l'accomplissement de sa tâche.

## **V. ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT**

A la suite de cette séquence, le projet de rapport soumis aux voix, par Madame la Présidente, a été adopté à l'unanimité des conseillers présents, sous réserve de l'intégration de toutes les observations formulées.

## **VI. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RESOLUTION**

Le projet de résolution portant sur la mise en forme finale et la transmission du Rapport à Monsieur le Président de la République, présenté par le secrétaire élu et soumis aux voix, a été adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **VII. CLOTURE DE LA SESSION**

**Madame la Présidente** a adressé ses vifs remerciements à M. le Président de la Commission de synthèse, à Mme le rapporteur et à tous les membres de la commission pour l'excellent travail qu'ils ont présenté à la plénière. Elle s'est félicitée du fait que ce rapport de l'année 2014 comporte, en sus de la quintessence des travaux des deux sessions ordinaires, des deux sessions extraordinaires et des activités en intersessions, une analyse succincte et globale de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays.

Elle a, ensuite, présenté ses remerciements à l'ensemble des conseillers pour leurs contributions riches et diverses à l'élaboration du projet de rapport général de l'année 2014 du CESE, avant de féliciter l'administration. Pour la suite, a-t-elle rappelé, toutes les actions du CESE devront s'inscrire dans le cadre d'une charte qui constitue une ligne directionnelle à adopter prochainement.

Elle a fait remarquer qu'en réunion de Bureau déjà, il a été constaté que l'intitulé du titre du rapport ne reflétait pas très bien tout le contenu. Elle croyait même que les corrections retenues étaient

prises en compte, avant la transmission du document aux conseillers et promet que ce sera fait avant le prochain tirage.

D'autre part, elle a déploré l'absentéisme de certains conseillers dans les travaux des commissions et exige une implication massive, pour enrichir les projets de rapport avec le maximum d'observations, afin de simplifier le travail au cours des plénières. Elle a annoncé que désormais, des sanctions seront prises à l'encontre des récidivistes.

Elle a retenu la proposition relative à la mise en place d'une commission qui devra rejoindre la commission de synthèse pour l'intégration des contributions enregistrées et prendre en charge les reformulations nécessaires, avant la mise en forme définitive du rapport.

S'agissant des activités de représentation du CESE au niveau international, Madame la Présidente a précisé qu'elles se déroulent correctement. Même si la mission fondamentale de représenter l'Institution lui incombe, elle a indiqué qu'elle ne se déplace que rarement, parce qu'ayant pris l'option de se faire le plus souvent représenter par une délégation composée, à chaque fois, de conseillers appartenant aux commissions concernées par les thématiques en question.

Toutefois, elle a tenu à faire remarquer que si certains conseillers voyagent plus que d'autres, c'est parce qu'ils ont d'autres fonctions qui le permettent. C'est le cas d'El Hadji Momar SAMBE qui, en sus de son statut de Président de la Commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, du travail et de l'emploi, pilote la groupe de travail mis en place pour traiter des questions relatives à l'UCESA. Au niveau national, ajoute-t-elle, ce sont les membres du CESE qui la représentent à tous les événements auxquels l'Institution est associée. Faisant preuve de transparence sur la question Madame la Présidente a donné lecture de la liste l'ensemble des personnes ayant accompli une mission de représentation tout en justifiant le choix porté sur elles.

Elle s'est félicitée des échos positifs qu'elle continue de recevoir, suite à la réussite de l'organisation de la première édition des journées portes ouvertes du CESE, qui ont été une véritable occasion d'entrer en symbiose avec les populations.

Pour terminer, elle a réitéré ses remerciements à l'endroit de tous les conseillers pour la qualité de la réponse apportée à la saisine de Monsieur le Président de la République portant sur l'évaluation des procédures du Code des Marchés publics, à travers le rapport adopté la veille et lève la séance à 12h 50min.

# **MOTIONS DE FELICITATION**



**MOTION DE FELICITATIONS**  
**ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**A L'OCCASION DE LA TENUE DU GROUPE CONSULTATIF DE PARIS**  
**SUR LE FINANCEMENT DU PLAN SENEGAL EMERGENT**

L'Assemblée plénière du Conseil, économique, social et environnemental, réunie en sa séance du 28 février 2014 :

- Considérant la clairvoyance, la détermination et l'engagement du Chef de l'Etat pour le décollage économique du Sénégal et sa volonté d'accélérer le développement avec la mise en œuvre de la vision tracée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) ;
- Considérant le succès remporté par le Sénégal dans la recherche de financements des projets prioritaires ciblés du Plan Sénégal Emergent (PSE), sous la conduite du Chef de l'Etat, avec l'engagement ferme des partenaires financiers du Groupe consultatif de Paris et les accords signés en Chine et au Qatar ;
- Considérant la volonté fermement exprimée du Chef de l'Etat de soutenir l'entrepreneuriat national en attachant du prix à la promotion du partenariat public privé (PPP) ;
- Considérant la volonté ferme du Chef de l'Etat d'instaurer une démarche de rupture en assainissant le secteur public et en instaurant une culture du travail et de la performance avec des obligations de résultats, dans un cadre de bonne gouvernance effective ;
- **EXPRIME** ses chaleureuses félicitations au Président de la République, Son Excellence, Monsieur Macky SALL, pour son entregent, sa vision éclairée fondant l'impulsion de nouvelles orientations stratégiques pour le développement économique et social et pour tout le travail de mobilisation de ressources accompli en vue du financement du PSE ;
- **L'ENCOURAGE** à persévérer dans cette voie pour la consolidation d'un Etat de droit et la réalisation de ses ambitions visant à asseoir des plateformes de développement économique solides, viables et compétitives ;
- **LUI DONNE** l'assurance du soutien indéfectible du Conseil Economique, Social et Environnemental dans la réalisation du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de toute autre ambition pour le développement du pays.

**Fait à Dakar, le 28 février 2014**

**MOTION DE FELICITATIONS**  
**ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**A L'OCCASION DE LA TENUE DU XV<sup>E</sup> SOMMET DE L'OIF A DAKAR**

Le Conseil économique, social et environnemental, réuni en séance plénière dans le cadre de sa deuxième session extraordinaire, du 05 décembre 2014:

**SALUANT** la tenue du *XV<sup>e</sup> Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie*, les 29 et 30 novembre 2014, dans notre pays sur le thème « *Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix et acteurs de développement* » ;

**MAGNIFIANT** les efforts déployés par les autorités et le peuple sénégalais pour la réussite de cette importante rencontre, dont le plus visible est la construction, en un temps record, d'un *centre international de conférences* de standard mondial;

**SE FELICITANT** de la bonne organisation du *Sommet* qui a enregistré la participation de 77 délégations avec une présence effective de 35 chefs d'Etat et de gouvernement et une mobilisation populaire qui a conféré un cachet exceptionnel à cette rencontre inscrite désormais dans les belles pages de l'histoire du Sénégal et de la Francophonie, notamment avec les diverses manifestations organisées au « *village de la francophonie* » et dans d'autres localités du pays ;

**SE REJOUISSANT** de l'hommage mérité que le Président de la République et la communauté francophone ont rendu au *Président Léopold Sédar SENGHOR* et au *Président Abdou DIOUF*, Secrétaire général sortant de l'OIF dont le Centre ayant abrité le Sommet porte désormais le nom;

**APPRECIANT**

- la haute qualité des travaux du *Sommet* et la profondeur des réflexions eu égard à la teneur et à la pertinence des résolutions adoptées à cet effet ;
- le consensus qui a finalement prévalu au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement pour le choix du nouveau Secrétaire général de l'OIF, en la personne de Madame Michaëlle JEAN ;
- la dimension économique conférée à la Francophonie à travers l'adoption par les chefs d'Etat et de gouvernement d'une nouvelle stratégie *de développement économique* et la tenue du premier « *Forum économique de la Francophonie* », les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2014, visant à favoriser les échanges économiques dans l'espace francophone ;

**ADRESSE**

ses très chaleureuses félicitations à **SON EXCELLENCE MONSIEUR MACKY SALL**, Président de la République du Sénégal pour le succès éclatant du *XV<sup>e</sup> Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie*, tenu à Dakar les 29 et 30 novembre 2014.

**Fait à Dakar, le 05 décembre 2014**

**MOTION DE FELICITATIONS**  
**ADRESSEE A LA PRESIDENTE**  
**DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**  
**LORS DE LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UCESA A DAKAR**

L'Assemblée plénière du Conseil, économique, social et environnemental, réunie en sa séance du 28 février 2014, à 10 heures :

- Considérant les efforts significatifs déployés par la Présidente de l'Institution pour repositionner le Conseil économique, social et environnemental du Sénégal au sein des Unions et Associations des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA), de la francophonie (UCESIF) et du reste du monde (AICESIS) ;
  - Considérant ses initiatives soutenues pour restaurer la place du Sénégal dans le concert des CES d'Afrique et sa nomination à la présidence de l'UCESA ;
  - Considérant tous les jalons posés pour le rayonnement du CESE du Sénégal et sa participation active aux dynamiques régionales et internationales ;
  - Considérant l'excellent travail de mobilisation et la réussite de l'assemblée générale de l'union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique tenue à Dakar du 18 au 20 février 2014;
  - Appréciant l'acclamation par les collègues africains pour l'organisation et le fonctionnement du CESE du Sénégal et l'expression de leur souhait de favoriser des échanges d'expériences féconds ;
  - Considérant tous les acquis enregistrés dans le cadre des accords de coopération avec les CESE du Maroc, de la France.... ;
  - Appréciant l'excellente initiative qui a consisté à organiser un séminaire résidentiel de mise à niveau et de renforcement des capacités des conseillers avant l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'année 2013 ;
  - Appréciant la bonne qualité des productions et l'efficacité de l'équipe technique mise à la disposition des conseillers et des commissions ;
- **EXPRIME** ses chaleureuses félicitations à Mme Aminata TALL, Présidente du CESE pour tout le travail accompli dans ce laps de temps qui, en toute objectivité, grandit l'institution et lui redonne tout son lustre en Afrique et dans le reste du monde;
  - **L'ENCOURAGE** à persévérer dans cette voie pour le rayonnement encore plus éclatant de l'institution qui, en dernier ressort, élève notre pays au rang des Nations démocratiques exemplaires ;
  - **LUI DONNE l'assurance** de son soutien indéfectible dans la réalisation de cette mission républicaine au service de la nation afin que le CESE joue pleinement son rôle éminent dans l'espace national et, plus largement, celui africain.

**Fait à Dakar, le 28 février 2014**



